Guide du conducteur
de la Nouvelle-Écosse

2008-03187/

Message aux conducteurs

Le *Guide du conducteur* contient de l'information destinée à tous les conducteurs. La sécurité routière est une priorité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et tous les conducteurs, peu importe leur expérience, sont encouragés à revoir le code de la route et à mettre leurs compétences à jour de temps à autre.

Être bon conducteur requiert des connaissances et de l'habileté, lesquelles s'acquièrent par la pratique et une attitude prudente au volant. S'il est vrai que l'expérience de conduite est très importante, il ne suffit pas d'accumuler des heures au volant. Pour devenir un bon conducteur, vous devez continuer d'améliorer vos compétences, corriger vos mauvaises habitudes de conduite et tirer profit des erreurs commises.

Ce guide vous permettra de vous familiariser avec le code de la route et les règles de conduite des véhicules automobiles. Vous y trouverez également des renseignements sur l'obtention d'un permis, l'immatriculation et l'inspection des véhicules, et le signalement des collisions.

Le guide explique les éléments essentiels des dispositions de la loi en vigueur en Nouvelle-Écosse en termes simples et faciles à comprendre. Pour en obtenir la teneur exacte, consultez la loi et les règlements sur les véhicules automobiles[1] (*Motor Vehicle Act and Regulations*).

La plupart des décisions prises en conduisant sont une question de jugement – le vôtre et celui des autres usagers de la route. Votre attitude à l'égard de votre propre sécurité et de celle d'autrui est déterminante.

Les règles et les conseils présentés dans le guide vous aideront à améliorer vos compétences de conduite et à éviter une collision. Conduisez de manière préventive et rappelez-vous de faire preuve de prudence en tout temps.

Le code de la route est conçu pour vous protéger. Respectez-le.

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

[1] La *Motor Vehicles Act* et les règlements connexes ne sont pas encore traduits.

© **Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2000**
Publié en 2006

Publié sous la direction de : Diane Macgregor, Clear Language Works
Illustrations : Graham Tuck, Photodynamics Digital Imaging
Conception de la page couverture : Paul Chenard, Communications Nova Scotia
Mise en page et production : Paul Chenard et Karen Brown
Réalisé par : Creative Services de Communications Nova Scotia
Traduction française : Hélène Lemay, Translation Services, en collaboration avec Diane Fournier

ISBN 1-55457-039-5 (5/2006)

Publication autorisée par le ministre des Services Nouvelle-Écosse et des Relations avec les municipalités, Province de la Nouvelle-Écosse

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
Service Nova Scotia and Municipal Relations
Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités

PRINTED IN CANADA
IMPRIMÉ AU CANADA

Table des matières

1 Votre permis de conduire 1

Mécanisme de délivrance des permis de conduire de la Nouvelle-Écosse 3

Visiteurs 4

Obtention d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse 4

Nouveaux conducteurs 5

Conducteurs ayant déjà été titulaires d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais qui ne le sont plus 5

Nouveaux résidents 6

Obtention d'un permis d'apprenti conducteur 7

Qui est admissible? 7

Si vous avez 16 ou 17 ans 7

Comment faire une demande de permis d'apprenti conducteur 8

Expiration 10

Restrictions 10

Devenir un bon conducteur 11

Soyez prêt 12

Apprenez à maîtriser votre véhicule 12

Cours de conduite automobile 12

Examen de conduite 13

Démarches 13

Conducteurs titulaires d'un nouveau permis (de classe 5N) 16

Restrictions 16

Exemption de la restriction de conduite de nuit 17

Impossibilité de reclassement d'un permis de conduire progressif 17

Points d'inaptitude et suspension 17

Fin du programme de PCP 18

Réponses aux questions le plus souvent posées sur le programme de PCP 19

Renouvellement de votre permis 24

Perte de votre permis de conduire 26
Révocation obligatoire 26
Suspension sans déclaration de culpabilité 27
Suspension imposée par les tribunaux 29
Accumulation d'un trop grand nombre de points d'inaptitude 29
Points d'inaptitude 30
Permis probatoire 32
Suppression de points d'inaptitude de votre dossier de conduite 33
Demande de permis de conduire restreint 33
Demande de restitution de votre permis de conduire 34
Nouvel examen de conduite 34
Classes de permis de conduire 35
Mentions permettant de conduire d'autres types de véhicules 38
Conditions ou restrictions liées au permis de conduire 38

2 Code de la route 39
Signalisation 41
Feux de circulation 41
Signaux lumineux avec flèche 42
Feux de circulation clignotants 42
Signaux d'inversion de voie 43
Signalisation routière 43
Brigadiers scolaires 44
Priorité 44
Véhicules d'urgence 47
Règles de base 48
Conduite à droite 48
Distances d'arrêt 49
Conduire trop lentement 49
Balayage visuel 50
Angles morts 50
Règle des deux secondes 51
Choix d'une vitesse sécuritaire 52
Zone scolaire 53
Courbes ou virages serrés 53
Utilisation des clignotants et du klaxon 55
Virages 56

Suivre un autre véhicule 58
Changer de voie 58
Dépasser 59
Dépassement à droite 61
Quand un conducteur vous dépasse 61
Marche arrière 62
Stationnement et arrêt 63
Stationnement parallèle 64
Stationnement en épi 65
Stationnement dans une côte 66
Carrefour giratoire 66
Entrées privées 67
Utilisation des autoroutes à accès contrôlé 67
Conducteurs et gros véhicules commerciaux 69
Conducteurs et autobus scolaires 70
Conducteurs et motocyclistes 71
Conducteurs et cyclistes 71
Partage de la route avec les cyclistes 72
Prévention des accidents 72
Collisions fréquentes entre un véhicule et une bicyclette 73
Stratégies de conduite à bicyclette 74
Équipement de sécurité 77

3 Panneaux, marques sur la chaussée et zones de travaux 79
Panneaux d'obligation 82
Panneau d'arrêt 82
Panneau de cession de passage 82
Zone scolaire 82
Passages à niveau 83
Autres panneaux d'obligation 85
Panneaux d'avertissement 85
Panneaux de direction 85
Marques sur la chaussée 86
Règles sur les lignes continues et discontinues 86
Autoroute à deux voies avec voie pour véhicules lents 88
Lignes d'accélération et de décélération 88
Voie pour virage à gauche dans les deux sens 89

Exemples de panneaux et leur signification 90
Panneaux de passage pour piétons 90
Panneaux d'obligation 90
Panneaux d'avertissement 93
Flèches sur la chaussée 95
Panneaux de direction 96
Zones de construction ou de travaux 96
Panneaux de zone de travaux 98
La forme des panneaux dit beaucoup 100

4 Sécurité 101
Sûreté du véhicule 103
Entretien de votre véhicule 103
Liste de vérification d'entretien régulier 104
Pneus 105
Pare-brise 106
Liquides 106
Feux 106
Amortisseurs 106
Rétroviseurs 106
Habitacle 107
Freins 107
Direction 107
Système d'échappement 108
Carrosserie 108
Dispositifs d'éclairage 108
Phares 108
Phares de jour 109
Feux de freinage rouges 109
Feu de plaque blanc 109
Clignotants 109
Feux de stationnement et réflecteurs 109
Feux de détresse 110
Phares spéciaux 110
Phare rouge clignotant 110
Phare jaune clignotant 110
Phare bleu clignotant 110
Équipement additionnel 110
Ornements 110
Klaxon 111
Siège avant ajustable 111
Entretien d'hiver 111

Sécurité des passagers 112
Raison d'être des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour les enfants 112
Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue pour enfants : la loi 113
Personnes exemptées du port de la ceinture de sécurité 114
Utilisation correcte de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants 115
Coussins de sécurité gonflables 116
Transport de passagers 116
Piétons le long d'une route 116
Autostop 116
Posture au volant 117
Direction 118
Conseils pour une conduite sécuritaire 120
Démarrage 120
Accélération 120
Arrêt et freinage 121
Comment prévenir les collisions 122
Conduite préventive 123
Hypnose de la route 124
Partage de la route 125
Façons d'avertir les autres conducteurs de circonstances particulières 125
Véhicules lents 125
Hayons ouverts 125
Transport des charges 126
Remorques 126
Déplacement de véhicules en panne 127
Véhicules surdimensionnés 127

Visibilité réduite 129
Conduite de nuit 132
Éblouissement du soleil 132
Pluie, neige et brouillard 133
Angles morts des camionneurs 134
Changements des conditions de la chaussée 134
Pluie 135
Neige, gel et glace 135
Routes en gravier ou en terre 136
Véhicules à quatre roues motrices 137
Conseils pour la conduite sur une chaussée glissante 137
Arrêt sur une chaussée glacée 137
Règles pour la conduite en hiver 138
Urgences 138
Problèmes routiers généraux 139
Défaillance des freins 139
Éclatement d'un pneu 140
Panne d'électricité 140
Manquement des phares 140
Coincement de la pédale d'accélérateur 141
Incendie à bord d'un véhicule 141
Dérapages 141
Roulement sur l'accotement 142
Animaux sur la route 142
Véhicule submergé 143
Fils électriques sur la chaussée 143
Chasse-neige 144
Collisions 144
Procédures et responsabilité 145
Suspension de permis après une collision 145

6 Conduite avec facultés affaiblies 146
Alcool, drogues et médicaments 147
Alcool au volant 149
Si vous vous faites prendre 149
Facultés affaiblies par les drogues et les médicaments 150
Peines prévues pour conduite avec facultés affaiblies 151
Programme de suspension administrative du permis de conduire 152
Conseils pour être un hôte ou une hôtesse responsable 152
155

Être en état de conduire : physiquement et mentalement 155
Directives sur la délivrance d'un permis 155
Recommandations concernant la santé des conducteurs 156
Stress émotionnel et physique 157
Acuité visuelle 158
Acuité auditive 158
Fatigue des conducteurs 159

7 Immatriculation et assurances 161
Immatriculation des véhicules 164
Possession d'un véhicule 164
Visiteurs et nouveaux résidents 165
Transfert d'un véhicule immatriculé dans une autre administration 165
Vente d'un véhicule 166
Permis, plaques d'immatriculation et vignettes de validation 166
Conduite d'un véhicule 166
Renouvellement du permis de véhicule et de la plaque d'immatriculation 167
Permis de transit 168
Permis temporaire 168
Plaque et carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite 169
Inspection de sécurité annuelle 169
Assurance automobile et solvabilité 170
Collisions 170
Si vous êtes impliqué dans une collision 171
Conséquences pour les conducteurs sans assurance 171
Protection contre un conducteur sans assurance 172
Documents à conserver dans le compartiment à gants de votre véhicule 172

8 Motocyclettes 173
Personnes non titulaires d'un permis de conduire ordinaire 175
Première étape : Permis d'apprenti motocycliste (permis de classe LM) 176
Deuxième étape : Permis de nouveau motocycliste (permis de classe 6N) 177

Troisième étape : Permis de motocycliste (permis de classe 6) 177
Conducteurs titulaires d'un permis de conduire ordinaire 178
Mentions de permis de motocycliste 179
Renseignements sur la sécurité à motocyclette – Sécurité d'abord! 180
Toujours porter un casque de protection 182
Toujours se protéger les yeux 183
Toujours porter des vêtements de protection 184
Avant de démarrer votre motocyclette 185
Conseils de sécurité 187
Démarrage de la motocyclette 187
Freinage efficace 188
Vérifications par-dessus l'épaule 189
Zone de sécurité 190
Arrêts brusques 191
Chaussée glissante 192
Quelques facteurs de sécurité additionnels 193
Intersections 193
Passagers 194
Déplacement en groupe 195
Voies ferrées 196
Dérapages 196
Tremblement et oscillation 197
Éclatement d'un pneu 198
Papillon des gaz coincé 199
Contournement des obstacles 199
Roulement par-dessus des objets 200
Conseils 200

Index 201

Don d'organes et de tissus 207

Examen de conduite 209

Votre permis de conduire

1 Votre permis de conduire

Le chapitre 1 contient des renseignements sur l'obtention et la détention d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse. En vertu de la loi sur les véhicules automobiles, le Bureau des véhicules automobiles est autorisé à délivrer, à renouveler ou à suspendre les permis de conduire. La possession d'un permis de conduire et les droits de conducteur comportent d'importantes responsabilités.

Mécanisme de délivrance des permis de conduire de la Nouvelle-Écosse

Pour conduire un véhicule automobile sur les routes de la Nouvelle-Écosse, vous devez posséder un permis de conduire valide pour la classe de véhicule que vous souhaitez conduire (automobile, camion, motocyclette, etc.). En Nouvelle-Écosse, il existe différentes classes de permis de conduire qui correspondent à différents types de véhicules. Comme la plupart des gens conduisent seulement des véhicules de promenade, la première section porte surtout sur le permis de classe 5, qui correspond à ce type de véhicule.

Il existe également en Nouvelle-Écosse un programme pour l'obtention progressive du permis de conduire. Ce programme comprend trois étapes :

1. l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur;
2. l'obtention d'un permis de nouveau conducteur;
3. l'obtention d'un permis de conduire.

Tous les nouveaux conducteurs doivent franchir la première étape, puis la seconde avant de pouvoir obtenir un permis de conduire ordinaire. De cette façon, les nouveaux conducteurs acquièrent graduellement de l'expérience sur plusieurs années. Ils doivent passer une série de tests ainsi que respecter certaines restrictions pour avoir le privilège de conduire. Ces restrictions sont graduellement levées à mesure qu'ils franchissent les différentes étapes. Enfin, lorsqu'ils ont acquis suffisamment d'expérience, ils obtiennent un permis de conduire assorti de tous les privilèges.

Ce programme s'applique à tous les nouveaux conducteurs de véhicules de promenade de la Nouvelle-Écosse, peu importe leur âge. Un programme analogue s'applique à tous les nouveaux motocyclistes, y compris les conducteurs expérimentés titulaires d'un permis de conduire pour d'autres types de véhicules automobiles.

Visiteurs

Si vous êtes un nouveau résident de la Nouvelle-Écosse ou un visiteur dans la province, vous pouvez conduire sur les routes de la province pendant 90 jours sans être titulaire d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais à deux conditions : (1) vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide délivré par une autre administration (province, territoire, état, pays, etc.); (2) vous devez être âgé d'au moins 16 ans. Après 90 jours, vous devez obtenir un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse.

Attention : Il y a aussi la question du permis de véhicule et de l'immatriculation. Si vous êtes un visiteur, vous pouvez conduire un véhicule portant des plaques d'immatriculation de l'extérieur de la province pour une période de 90 jours. Après cette période, vous devez vous procurer des plaques d'immatriculation de la Nouvelle-Écosse. Si vous êtes un nouveau résident, vous pouvez conduire un véhicule immatriculé à l'extérieur de la province pendant 30 jours seulement.

Obtention d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse

Les personnes qui font une demande de permis de conduire de la Nouvelle-Écosse se rangent dans un des trois groupes suivants :

1 nouveaux conducteurs;
2 conducteurs ayant déjà été titulaires d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais qui ne le sont plus;
3 visiteurs ou nouveaux résidents titulaires d'un permis de conduire de l'extérieur de la province.

Nouveaux conducteurs

(qui n'ont jamais été titulaires d'un permis de conduire)

En Nouvelle-Écosse, tous les nouveaux conducteurs, peu importe leur âge, doivent suivre le programme de permis de conduire progressif (PCP), en commençant par l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur. Le processus pour l'obtention d'un tel permis est expliqué plus loin dans la présente section.

Conducteurs ayant déjà été titulaires d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais qui ne le sont plus

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse périmé depuis moins de trois ans, vous pouvez le renouveler sans avoir à passer le test de connaissances ou l'examen de conduite.

Si votre permis de conduire de la Nouvelle-Écosse est périmé depuis plus de trois ans, la situation est différente. Les étapes à suivre pour l'obtention d'un permis varieront selon que vous avez déjà été titulaire ou non d'un permis de conduire valide pendant au moins deux années complètes. Dans la négative, vous êtes alors considéré comme un nouveau conducteur et vous devrez franchir toutes les étapes du programme de permis de conduire progressif comme tout autre nouveau conducteur. Si vous avez déjà été titulaire d'un permis de conduire valide pendant deux années complètes ou plus, vous devrez passer le test de connaissances et l'examen de conduite.

Examen de conduite : Vous devez prendre rendez-vous à l'avance dans un des centres d'examen où l'on vous demandera de payer les frais d'examen avant de vous assigner un rendez-vous. Pour de plus amples renseignements sur l'examen de conduite et ce qu'il faut faire pour s'y présenter, allez à la page 13 du guide, ou consultez le guide en ligne à la section sur les examens de conduite, qui se trouve sous la rubrique « Permis de conduire/Nouveaux conducteurs » du répertoire des permis de la Nouvelle-Écosse à l'adresse suivante : www.gov.ns.ca/snsmr/paal/.

Nouveaux résidents

Canada : Les personnes provenant d'une autre province ou d'un territoire canadien peuvent normalement échanger leur permis de conduire contre un permis de la Nouvelle-Écosse. Vous n'avez pas besoin de passer un test de connaissances ou un examen de conduite, si vous répondez à tous les énoncés suivants :

- Vous êtes âgé d'au moins 16 ans.
- Votre permis actuel est valide, c'est-à-dire qu'il n'est pas suspendu ou révoqué.
- Il s'agit d'un permis uniquement pour la conduite des véhicules de promenade. (S'il s'agit d'un permis pour la conduite de véhicules plus lourds, vous devrez également fournir un rapport médical acceptable. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités.)
- Si votre permis est périmé, il l'est depuis moins de trois ans.
- Si votre permis autorise la conduite d'un autobus scolaire, vous devrez alors passer un examen de conduite.

États-Unis : Si vous venez d'un état américain, vous êtes assujetti aux mêmes règles que les personnes qui viennent d'ailleurs au Canada (ci-dessus), à une différence près :

- Si votre permis est assorti de toute condition susceptible de compromettre l'utilisation sécuritaire d'un véhicule, vous devrez alors passer un examen de conduite.

Autres pays : Si vous détenez un permis de conduire d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis, vous ne pouvez pas en général l'échanger contre un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse. Dans ce cas, vous devrez passer un examen de la vue, des tests de connaissance des règles de conduite sécuritaire et de la signalisation routière en Nouvelle-Écosse, de même qu'un examen de conduite.

Obtention d'un permis d'apprenti conducteur (de classe 7)

La première étape du programme de permis de conduire progressif est l'obtention du permis d'apprenti conducteur. Ce permis est valide pour un an.

Qui est admissible?

Tout résident de la Nouvelle-Écosse âgé d'au moins 16 ans.

Si vous avez 16 ou 17 ans...

Si vous êtes âgé de moins de 18 ans, il vous faut un consentement écrit avant de demander un permis d'apprenti conducteur. Vous pouvez obtenir un formulaire de consentement auprès d'un des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou d'un centre Access Nova Scotia et le faire signer par :

- un de vos parents ou votre tuteur légal;
- votre employeur si vos deux parents sont décédés et que vous n'avez pas de tuteur légal;
- votre conjointe ou conjoint si vous êtes marié et que votre conjointe ou conjoint a plus de 18 ans.

Voici certaines questions que devrait se poser tout jeune adulte qui songe à demander un permis d'apprenti conducteur :

- Quand je suis en colère, suis-je vraiment capable de me maîtriser et de rester calme?
- Suis-je toujours disposé à suivre les règles fondamentales fixées par les personnes en situation d'autorité?
- Suis-je capable de fixer mon attention sur ce que je fais, ou bien ai-je tendance à être facilement distrait?
- Suis-je disposé à acquérir les connaissances, les compétences ainsi que l'attitude requises pour devenir un conducteur prudent?

Comment faire une demande de permis d'apprenti conducteur

1 Étudiez le contenu du présent guide. Au moment de faire votre demande de permis, on vous demandera de passer deux examens écrits (ou oraux, selon le cas), un sur la signalisation routière et l'autre sur le code de la route. Chaque examen comprend 20 questions à choix multiples. Pour réussir, vous devez répondre à 16 questions correctement. Vous trouverez dans le présent guide tous les renseignements nécessaires pour réussir ces examens.

2 Prenez rendez-vous à un des centres d'examen. Payez les frais exigés pour le test de connaissances et demandez un reçu. Le calendrier d'examen varie d'un centre à l'autre dans l'ensemble de la province. Téléphonez à l'avance pour vous renseigner sur le calendrier d'examen du bureau de l'examinateur de votre région. Dans la région métropolitaine de Halifax, composez le 424-5851; partout ailleurs en Nouvelle-Écosse composez le numéro sans frais 1-800-898-7668. En général, les tests de connaissances sont administrés selon le principe des premiers arrivés, premiers servis. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour vous servir le plus rapidement possible.

3 Présentez-vous au centre d'examen. Apportez les documents suivants avec vous :

- une preuve d'âge;
  Nous accepterons votre certificat de naissance, une carte d'identité de la Nouvelle-Écosse ou une carte de citoyenneté canadienne; des documents d'immigration (soit la fiche d'établissement ou la carte de résident permanent), des pièces d'identité militaires, ou votre certificat de statut d'Indien.
- deux autres pièces d'identité portant votre nom et votre signature;
  Nous acceptons les documents officiels tels que les cartes de crédit, les cartes bancaires ou la carte d'assurance maladie.
- un formulaire de consentement signé si vous avez 16 ou 17 ans;

Vous devez apporter le formulaire signé avec vous ou être accompagné d'un parent ou d'un autre signataire autorisé afin de le faire signer avant l'examen.

4 Remplissez un formulaire de demande. Il s'agit du Formulaire de demande de permis de conduire.

5 Passez l'examen de la vue. Ce test de dépistage permet de déterminer si vous répondez ou non aux normes visuelles minimales. Il comprend un test de perception des couleurs, un examen du champ de vision (minimum 120 degrés), un examen de l'acuité visuelle (a.v. min. 6/12 ou 20/40 à l'échelle de Snellen), et un test de perception des distances. Si votre vision n'est pas assez bonne pour conduire sans danger, vous ne pourrez pas obtenir de permis. Vous recevrez un formulaire à faire remplir par un ophtalmologiste ou un optométriste. Une fois le formulaire rempli, présentez-le à l'examinateur. Nous accepterons l'opinion professionnelle et les recommandations du spécialiste consulté. Si vous devez porter des verres correcteurs, aucun permis ne vous sera délivré tant que vous n'aurez pas satisfait à cette exigence. Si vous avez besoin de vos verres correcteurs pour passer l'examen de la vue, votre permis de conduire portera la mention « Valide uniquement si le titulaire porte des verres correcteurs ».

6 Passez le test de connaissances sur la signalisation routière. Cette épreuve vise à vérifier vos aptitudes à reconnaître et à comprendre les panneaux routiers. Pour réussir, vous devez répondre correctement à 16 questions sur 20.

7 Passez le test de connaissances sur le code de la route. Cette épreuve vise à vérifier votre connaissance du code de la route et des règles de conduite sécuritaire. Pour réussir, vous devez répondre correctement à 16 questions sur 20.

Exemple d'un permis d'apprenti conducteur

8 Payez les droits de permis. Une fois que vous avez réussi les trois épreuves (de vision, de signalisation et du code de la route), allez au comptoir des transactions et payez les droits de permis. Vous recevrez alors votre permis d'apprenti conducteur. Par souci de commodité, vous pouvez aussi régler les frais d'examen de conduite en même temps. Attention : Conservez votre reçu de caisse. Si vous perdez ce reçu ou que vous oubliez de l'apporter à l'examen de conduite, vous serez obligé de payer ces frais à nouveau.

9 Félicitations! Vous avez maintenant votre permis d'apprenti conducteur et vous êtes inscrit au programme de permis de conduire progressif. Familiarisez-vous avec les conditions qui s'appliquent à ce genre de permis puis conduisez le plus souvent possible pour acquérir l'habileté nécessaire pour la conduite sécuritaire. Ayez toujours votre permis de conduire sur vous lorsque vous conduisez un véhicule automobile.

Expiration

Votre permis d'apprenti conducteur est valide pour une période d'un an. Si vous n'avez pas obtenu votre permis de nouveau conducteur (de classe 5N) avant la fin du douzième mois, vous devrez alors renouveler votre permis d'apprenti conducteur. Cependant, vous n'aurez pas à attendre encore de trois à six mois avant de vous présenter à l'épreuve de conduite.

Restrictions

Lorsque vous conduisez avec un permis d'apprenti conducteur, vous devez respecter deux restrictions très importantes :

1 Vous devez être accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est assis sur le siège avant de la voiture, et vous ne pouvez pas transporter d'autres passagers. Un conducteur expérimenté est une personne titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP.

2 Vous devez maintenir un taux d'alcoolémie de zéro en tout temps. Cela signifie qu'il est absolument interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool.

Des points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite si vous ne respectez pas ces restrictions. Si vous accumulez 4 points d'inaptitude ou plus, votre permis sera suspendu pour 6 mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage car vous ne pourrez pas vous présenter à l'examen de conduite, ni obtenir un permis de nouveau conducteur. (Consultez les pages 30 et 31 pour obtenir plus d'information sur les points d'inaptitude.)

Symbole signifiant « Pas d'alcool au volant »

Devenir un bon conducteur

Pour devenir un bon conducteur, vous devez avoir une attitude prudente au volant et de l'expérience. Une attitude prudente au volant signifie penser à la sécurité, être prudent et ne pas prendre de risques inutiles. Vos compétences et votre coordination s'amélioreront avec le temps.

En bon conducteur :

- vous bouclerez toujours votre ceinture de sécurité et veillerez à ce que vos passagers en fassent autant;
- vous ne conduirez jamais lorsque vos facultés sont affaiblies par l'effet de l'alcool, de médicaments ou de drogues illicites;
- vous y réfléchirez à deux fois avant de conduire lorsque vous êtes fatigué ou en proie à de vives émotions;
- vous veillerez à ce que votre véhicule soit en bon état de marche et vous ne conduirez que si vous êtes en état de le faire (voir la section 4 sur la sécurité).

Si vous êtes pour conduire, aussi bien devenir un bon conducteur.

Soyez prêt

- Sachez reconnaître les situations qui requièrent une attention particulière et de bons réflexes.
- Prévoyez la réaction des autres conducteurs ou piétons.
- Soyez prudent.

En repérant rapidement les situations dangereuses, vous aurez de meilleures chances de prendre une décision prudente. Évitez les distractions. Effectuez un balayage visuel à tous moments. Soyez toujours vigilant. Une étude européenne a révélé que 80 p. 100 des collisions pourraient être évitées si les conducteurs avaient une seconde de plus pour réagir.

Les statistiques provinciales montrent que le nombre de collisions sur les routes de la Nouvelle-Écosse a diminué depuis le lancement du programme de permis de conduire progressif. (Selon les données fournies par le ministère des Transports et des Travaux publics – Division de la gestion de l'infrastructure, pour la période 1992-1996.)

Apprenez à maîtriser votre véhicule

Les conducteurs de voiture de course professionnels manient leur voiture avec précision. Dans leur cas, même une légère erreur risque de provoquer une collision donnant lieu à des blessures graves ou fatales. À l'instar de ces conducteurs, vous devez aussi apprendre à manier votre véhicule avec précision. Il est très important de recevoir une bonne formation initiale. Dans la vie, nous apprenons souvent de nos erreurs. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la conduite d'un véhicule, toute erreur peut être fatale.

Cours de conduite automobile

À un moment donné dans le cadre du programme de PCP, vous devrez réussir un cours de conduite automobile approuvé par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités. C'est une des exigences pour l'obtention d'un permis assorti de tous les privilèges. Vous pouvez choisir un cours complet ou un cours accéléré. Le cours complet comprend 25 heures d'enseignement théorique et au moins 8 heures de conduite, tandis que le cours accéléré ne comprend que 6 heures d'enseignement théorique.

Toutefois, sachez que si vous suivez le cours complet, vous pouvez vous présenter à l'examen de conduite après seulement trois mois d'entraînement (au lieu de six). Il existe aussi d'autres avantages :

- La possibilité d'obtenir une réduction de votre prime d'assurance.
- Vous apprenez à conduire avec un instructeur qualifié.
- Vous remplirez par le fait même une des exigences requises pour compléter le programme de PCP et obtenir votre permis de conduire assorti de tous les privilèges.

Examen de conduite

En règle générale, les apprentis conducteurs doivent attendre au moins six mois avant de se présenter à l'examen de conduite. (Toutefois, si vous avez réussi le cours complet de conduite automobile, la période d'attente est seulement de 3 mois.)

Démarches

1 Payez les frais d'examen de conduite et demandez un reçu.

2 Prenez un rendez-vous pour l'examen de conduite en appelant le centre de renseignements téléphoniques au 424-5851 pour la région métropolitaine ou au numéro sans frais 1-800-898-7668 partout ailleurs en Nouvelle-Écosse. Vous aurez besoin du numéro de votre reçu pour prendre rendez-vous. Attention : L'examen de conduite sera annulé si les conditions routières ou météorologiques présentent un danger pour la conduite au moment convenu.

3 À ce rendez-vous, ayez :
- le reçu pour les frais d'examen de conduite – si vous vous présentez à l'examen sans votre reçu, vous serez obligé de payer les frais d'examen à nouveau;
- un véhicule pour l'examen de conduite, de préférence un véhicule que vous avez déjà conduit, dans lequel vous vous sentez à l'aise et que vous connaissez bien. Votre véhicule doit être en bon état et muni d'une vignette d'inspection valide;
- votre permis actuel;
- le permis du véhicule que vous conduirez à l'examen;
- une carte d'assurance valide au nom du propriétaire du véhicule en question.

4 Lisez attentivement la feuille d'instruction fournie par l'examinateur avant le début de l'examen.

5 L'examinateur commencera par vous demander votre permis d'apprenti conducteur, le permis du véhicule et la carte d'assurance automobile. Il vous demandera ensuite de faire une démonstration de l'éclairage clignotant, du klaxon, des feux de freinage, des phares, des essuie-glaces, et des signaux manuels.

6 L'examinateur vous expliquera le déroulement de l'examen. Écoutez attentivement et suivez ses directives. Durant l'examen de conduite, ne parlez pas inutilement à l'examinateur parce qu'il doit vous donner des directives, observer votre conduite et inscrire votre pointage.

7 Faites l'examen. Pendant que vous conduisez, l'examinateur observera :
- votre habileté à manœuvrer le véhicule au départ et à l'arrêt, lors des virages, et en le stationnant;
- vos qualités d'observation, par exemple, à quel moment et à quelle fréquence vous utilisez vos rétroviseurs et regardez par-dessus votre épaule, et ce que vous surveillez;
- comment vous réagissez à la circulation, aux marques

sur la chaussée, aux panneaux, et au danger potentiel;

- votre habileté à porter attention à tout ce qui vous entoure;
- votre habileté à changer de voie de façon sécuritaire;
- à quelle distance vous conduisez et vous vous arrêtez derrière les véhicules qui vous précèdent;
- votre habileté à communiquer vos intentions aux autres usagers de la route, par exemple, en utilisant vos clignotants et les feux de freinage, des signaux manuels, un contact visuel avec les autres conducteurs et les piétons;
- votre aptitude à prendre les bonnes décisions en matière de conduite automobile, par exemple, quand céder le passage;
- à quelle vitesse vous circulez.

8 À la fin de l'examen, l'examinateur passera en revue vos compétences de conduite automobile et il vous expliquera les erreurs que vous avez commises, le cas échéant. Il vous dira également si vous avez réussi ou non.

Si vous échouez à l'examen, l'examinateur vous indiquera les aspects à améliorer et comment y arriver. Vous devrez alors poursuivre votre apprentissage pratique et théorique. Vous devrez attendre au moins une semaine avant de pouvoir reprendre l'examen. Vous devrez payer à nouveau les frais d'examen et prendre un autre rendez-vous.

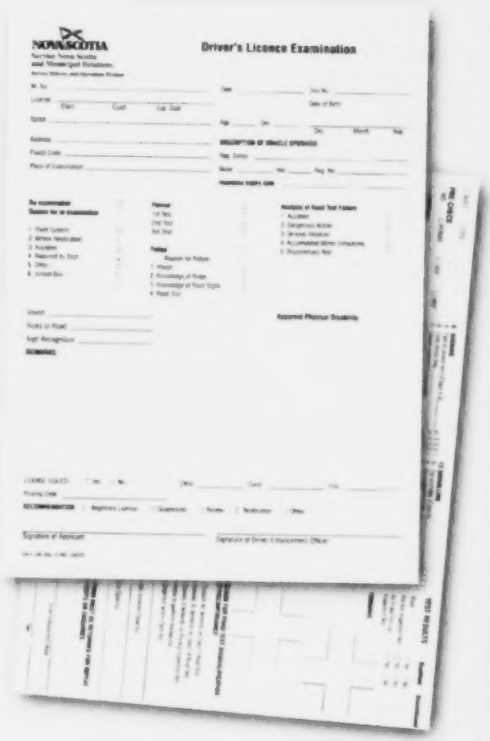
NOVA SCOTIA

Driver's Licence Examination

Exemple d'une feuille de pointage pour l'examen de la route

9 Si vous avez réussi l'examen de conduite, l'examinateur vous expliquera la procédure à suivre pour échanger votre permis d'apprenti conducteur contre un permis de nouveau conducteur. Sachez toutefois que vous devez le faire dans le délai prévu.

Vous devez demander votre nouveau permis dans les six mois qui suivent l'examen de conduite. Sinon, vous devrez refaire l'examen.

Vous trouverez dans la section « Examen de conduite » à la fin du présent guide, un exemplaire d'une feuille de pointage.

Conducteurs titulaires d'un nouveau permis (de classe 5N)

Lorsque vous avez réussi l'examen de conduite, vous passez de l'étape d'apprenti à celui de nouveau conducteur. Cette étape intermédiaire dure au moins deux années complètes.

Restrictions

Lorsque vous être titulaire d'un permis de nouveau conducteur, vous devez respecter trois restrictions très importantes :

1 Vous devez maintenir un taux d'alcoolémie de zéro.
2 Passagers : Vous ne pouvez transporter qu'un seul passager sur le siège avant et le nombre de passagers à l'arrière est limité au nombre de ceintures de sécurité.
3 Couvre-feu : Vous ne pouvez pas conduire entre minuit et 5 h sauf si vous répondez à une des conditions suivantes :
   - Vous êtes accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP. Cette personne doit être assise sur le siège avant.
   - Vous bénéficiez d'une exemption accordée par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités ou le Bureau des véhicules automobiles.

Exemption de la restriction de conduite de nuit

Si vous devez conduire en direction et en provenance de votre lieu de travail entre minuit et 5 h, vous devez demander une exemption à la restriction de conduite de nuit. Des frais sont exigés pour la demande d'exemption. Des formulaires de demande sont disponibles auprès des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou à tout centre Access Nova Scotia.

Impossibilité de reclassement d'un permis de conduire progressif

Vous ne pouvez pas demander le reclassement de votre permis à un niveau supérieur (1 à 4) tant que vous êtes à l'étape intermédiaire de nouveau conducteur.

Points d'inaptitude et suspension

Le système de points d'inaptitude demeure en vigueur pour la durée de cette étape. Si vous accumulez 6 points d'inaptitude, votre permis de conduire sera suspendu pour 6 mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage, car vous devrez attendre au moins deux ans à partir de la date de restitution du permis avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent. Vous ne pourrez pas non plus demander le reclassement de votre permis à un niveau supérieur. Pour de plus amples renseignements sur les points d'inaptitude, consultez les pages 30 et 31.

Fin du programme de PCP

Pour compléter le programme de permis de conduire progressif et obtenir votre permis de conduire permanent (classe 5), vous devez satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis de nouveau conducteur depuis au moins deux ans;
- avoir suivi avec succès un cours de conduite automobile approuvé;
  Attention : Tous les cours approuvés qui ont été achevés après le 1er octobre 1994 seront acceptés.
- présenter une copie de votre certificat de fin de cours en personne ou par la poste à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou à tout centre Access Nova Scotia, pour qu'elle soit versée à votre dossier;
- échanger votre permis de classe 5N contre un permis de conduire ordinaire (classe 5). (Ce service est gratuit.)

**Si vous envoyez votre permis de classe 5N par la poste, vous ne pouvez pas conduire tant que vous n'avez pas reçu votre permis de classe 5.*

Exemple d'un permis de conduire de classe 5

Félicitations! Vous êtes maintenant libre de toutes les restrictions auxquelles vous étiez assujetti dans le cadre du programme de PCP.

Si vous ne suivez pas la procédure susmentionnée, vous ne pourrez pas terminer le programme de PCP. Cela signifie que vous devrez continuer de vous soumettre aux restrictions imposées dans le cadre du programme.

Réponses aux questions le plus souvent posées sur le programme de PCP

En tant qu'apprenti conducteur, suis-je obligé de suivre un cours de conduite pour obtenir mon permis de classe 5N?

Non.

Qui doit participer au programme de PCP?

Toute personne, peu importe son âge, qui désire obtenir un permis d'apprenti conducteur afin d'apprendre à conduire. Cela comprend toute personne désirant obtenir un permis pour conduire une motocyclette, y compris les conducteurs expérimentés (deux ans).

Pour combien de temps un permis d'apprenti conducteur est-il valide?

Pour une durée maximale d'un an. Vous devez vous présenter à l'examen de conduite dans le délai indiqué ou bien refaire le test de connaissances. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire d'attendre encore de trois à six mois avant de passer l'examen de conduite.

Quelles sont les étapes du programme de PCP pour les personnes désirant conduire un véhicule de promenade?

Tous les nouveaux conducteurs obtiennent d'abord un permis d'apprenti conducteur (classe 7), puis un permis de nouveau conducteur (classe 5N). Un permis de conduire assorti de tous les privilèges (classe 5) leur est accordé à la fin du programme.

Des données statistiques montrent que la sensibilisation du public durant la phase initiale du programme de PCP a entraîné une diminution importante du nombre de blessures et de décès chez les nouveaux conducteurs de 16 à 21 ans. (Selon les données fournies par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse – Division de l'information sur la santé et l'éducation, pour l'année 1995.)

Classe	Marche à suivre	Durée de l'étape d'apprentissage
Apprenti conducteur (classe 7)	Passer le test de connaissances et l'examen de la vue	Au moins trois mois; six mois pour les apprentis conducteurs qui n'ont pas suivi un cours de conduite. Délai maximal de 12 mois, après quoi le candidat doit repasser les tests écrits.
Nouveau conducteur (classe 5N)	Réussir un examen de conduite	Au moins deux ans. Aucun délai maximal.
Conducteur expérimenté (classe 5)	Satisfaire à toutes les exigences du programme de PCP : être inscrit au programme pendant 24 mois consécutifs sans aucune suspension; réussir avec succès un cours de conduite et remettre une copie du certificat de fin de cours au Bureau des véhicules automobiles; remettre le permis de classe 5N.	

Je suis titulaire d'un permis d'apprenti conducteur. Qui peut m'apprendre à conduire et quelles sont les restrictions?

Vous pouvez apprendre à conduire avec un conducteur expérimenté titulaire d'un permis de conduire depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP. Le conducteur expérimenté doit être assis sur le siège avant et vous n'avez pas le droit de transporter d'autres passagers.

Il existe des exemptions à ces restrictions :

1. Un deuxième examinateur peut prendre place à bord d'un véhicule conduit par un apprenti conducteur.
2. Lorsqu'un apprenti conducteur conduit un véhicule muni d'un système de freinage à double commande et qu'il est accompagné d'un instructeur approuvé par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, on pourra avoir jusqu'à trois élèves sur le siège arrière.

Il est contraire à la loi pour un apprenti conducteur de conduire une motocyclette ou un tracteur agricole sur une voie publique, sauf durant un examen de conduite.

Quand puis-je me présenter à l'examen de conduite pour obtenir un permis de nouveau conducteur (de classe 5N)?

Vous devez attendre six mois. Vous pouvez réduire la période d'attente à trois mois en suivant avec succès un cours de conduite approuvé qui comprend au moins 25 heures d'enseignement théorique et huit heures de conduite.

En tant que titulaire d'un permis de nouveau conducteur en vertu du programme de PCP, combien de passagers ai-je le droit de transporter dans mon véhicule?

Vous ne pouvez transporter qu'un seul passager sur le siège avant et le nombre de passagers à l'arrière est limité au nombre de ceintures de sécurité. Dans le cas d'un camion, vous ne pouvez transporter qu'un seul passager assis sur le siège avant.

En tant que titulaire d'un permis de nouveau conducteur inscrit au programme de PCP, ai-je le droit de conduire sur les autoroutes de la série 100?

Oui. Il n'y a aucune restriction imposée sur le type de routes sur lesquelles vous pouvez conduire.

Combien de temps dois-je demeurer dans la catégorie de nouveau conducteur ou de classe 5N?

Au moins deux ans.

Que dois-je faire pour franchir l'étape de nouveau conducteur à la fin de la période probatoire de deux ans?

Vous devez faire deux choses : déposer (en personne ou par la poste) auprès du Bureau des véhicules automobiles ou d'un centre Access Nova Scotia une preuve que vous avez suivi avec succès un cours de conduite approuvé, et échanger votre permis de classe 5N contre un permis ordinaire de classe 5. Vous pouvez envoyer votre permis de classe 5N accompagné d'une lettre explicative par la poste. Toutefois, si vous choisissez cette méthode, vous n'avez pas le droit de conduire tant que vous n'avez pas reçu votre permis de classe 5. Conduire sans possession d'un permis de conduire constitue une infraction à la loi sur les véhicules automobiles.

Y a-t-il des frais de service?

Aucuns frais de service ne sont exigés lorsque vous échangez votre permis de classe 5N contre un permis de classe 5, à condition que votre permis de conduire soit valide au moment de l'échange. Si votre permis est périmé, des frais de renouvellement seront exigibles.

Qu'est-ce qui arrive si je décide de ne pas terminer le programme?

Vous conserverez votre permis de classe 5N et serez assujetti à toutes les restrictions applicables à cette catégorie de conducteurs pour une période indéfinie.

Quelles sont les principales conditions d'utilisation que doivent respecter les nouveaux conducteurs qui sont inscrits au programme de PCP?

- Maintenir un taux d'alcoolémie de zéro.
- Conduire seulement entre 5 h et minuit.
- Ne transporter qu'un seul passager assis sur le siège avant.
- Limiter le nombre de passagers à l'arrière au nombre de ceintures de sécurité.
- Le permis ne peut être reclassé à un niveau supérieur.

Y a-t-il des pénalités quand on contrevient au programme de PCP en vertu de la loi sur les véhicules automobiles?

Oui. Des amendes seront imposées et des points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite.

Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction pour excès de vitesse, en plus de toute autre peine pouvant vous être infligée, votre permis de conduire sera suspendu pour une semaine et quatre points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite. Vous continuerez à faire partie du programme de PCP. Toutefois, vous recevrez une lettre vous demandant de prendre rendez-vous avec un examinateur. Vous devez vous présenter à cette entrevue. Si vous ne prenez pas rendez-vous ou ne vous présentez pas à l'entrevue, vos droits de conducteur pourraient être suspendus indéfiniment.

Si vous êtes reconnu coupable de conduite dangereuse avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0 milligramme (0,00), vous accumulerez six points d'inaptitude et votre permis de conduire sera suspendu pour une période de six mois.

L'accumulation de six points d'inaptitude (peu importe la raison) entraînera automatiquement la suspension de votre permis de conduire pour une période de six mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage car vous devrez attendre au moins deux ans à partir de la date de restitution du permis avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent. Cela signifie que si vous êtes titulaire d'un permis de classe 5N depuis un an et 11 mois au moment où votre permis est suspendu, vous devrez recommencer la période d'attente de deux ans avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent.

Est-il possible dans certaines circonstances de conduire la nuit malgré le couvre-feu entre minuit et 5 h?

Oui. Vous pouvez conduire la nuit si vous êtes accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est assis sur le siège avant du véhicule, ou si vous avez obtenu une exemption du Bureau des véhicules automobiles.

Les personnes ayant obtenu un permis pour la conduite d'un tracteur agricole (permis de classe 8) avant octobre 1994 sont-elles soumises aux exigences du programme de PCP?

Oui. Lorsque le titulaire d'un permis de classe 8 atteint l'âge de 16 ans, ce permis sert aussi de permis d'apprenti conducteur (de classe 7). Le titulaire est alors assujetti aux restrictions imposées par le programme de PCP.

Que dois-je faire si je perds mon certificat du cours de conduite?

Vous devez communiquer avec l'école de conduite pour obtenir un certificat de remplacement. Il est possible que des frais soient associés à ce service.

Renouvellement de votre permis

Vous devez renouveler votre permis de conduire tous les cinq ans et c'est à vous d'y veiller. Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités vous enverra un avis de renouvellement deux mois avant votre anniversaire de naissance, à l'adresse enregistrée auprès du Bureau des véhicules automobiles. Il est donc important de tenir le Bureau au courant de tout changement d'adresse. Apportez l'avis de renouvellement à tout centre Acces Nova Scotia ou à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles afin de renouveler votre permis. Si vous n'avez pas reçu d'avis de renouvellement, vous devez remplir un formulaire de renouvellement à un des centres Acces Nova Scotia ou à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles. Les titulaires d'un permis de classe 1, 2, 3 ou 4 doivent produire un rapport médical satisfaisant lors du renouvellement.

Lorsque vous renouvelez votre permis de conduire, vous devez informer le préposé du service à la clientèle de :

- tout changement, par rapport à votre état physique ou mental, susceptible de limiter ou de modifier votre aptitude à conduire un véhicule. Voici quelques exemples de changements devant être rapportés : maladie cardiaque, troubles mentaux, maladie des yeux, diabète, accident vasculaire cérébral, consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, ou autres troubles pouvant entraîner une perte de conscience ou la diminution de la mobilité d'un membre;
- toute révocation ou suspension de votre permis.

Si vous omettez de fournir ces renseignements, le renouvellement de votre permis de conduire pourrait être refusé. Lisez attentivement le formulaire de renouvellement avant de le signer.

Si vous n'avez pas payé tous les frais ou acquitté toutes les amendes, le Bureau des véhicules automobiles refusera de renouveler votre permis jusqu'au paiement intégral du montant dû. Le Bureau exigera des frais de service de 30 $ pour rouvrir votre dossier.

Perte de votre permis de conduire

La possession d'un permis de conduire est un privilège qui peut être enlevé à tout moment pour tout motif valable.

Révocation obligatoire

Votre permis de conduire ou votre droit d'obtenir un permis sera révoqué automatiquement si vous êtes reconnu coupable de l'une ou l'autre de ces infractions :

- omission de s'arrêter lors d'une collision conformément au *Code criminel*;
- négligence dans la conduite d'un véhicule entraînant des lésions corporelles ou la mort;
- homicide par négligence à l'occasion de la conduite d'un véhicule;
- négligence criminelle n'ayant pas entraîné des lésions corporelles ou la mort;
- vol d'un véhicule automobile ou utilisation d'un véhicule automobile sans le consentement du propriétaire;
- conduite avec capacités affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue;
- défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine;
- conduite avec un taux d'alcoolémie de 80 mg par 100 ml de sang ou plus;
- délit de conduite dangereuse conformément au *Code criminel*;
- refus de s'arrêter à la demande d'un agent de la paix;
- conduite sans autorisation due à la révocation ou la suspension de votre permis;
- fausse déclaration ou faux affidavit fait sciemment;
- refus de fournir un échantillon de sang;
- conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles ou la mort.

Si vous êtes reconnu coupable de l'une ou l'autre de ces infractions, votre permis sera révoqué, que vous ayez ou non reçu un avis de révocation du Bureau des véhicules automobiles.

La révocation du permis de conduire à la suite d'une déclaration de culpabilité demeura en vigueur jusqu'à ce que vous ayez présenté une demande de rétablissement des droits de conducteur. Cette demande peut être présentée dans les 30 jours précédant la date de recevabilité. La demande doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat au montant de 80 $ (100 $ si votre permis a été révoqué à la suite d'une infraction liée à l'alcool).

Si votre permis a été suspendu ou révoqué à la suite d'une infraction liée à l'alcool, vous devrez suivre un programme de prévention de la toxicomanie avant de pouvoir obtenir à nouveau un permis de conduire. Le programme de prévention de la toxicomanie est offert sous l'égide des services de toxicomanie de l'autorité régionale de la santé.

Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction en vertu du *Code criminel*, le tribunal délivrera une ordonnance d'interdiction de conduire un véhicule automobile partout au Canada. La période d'interdiction peut être différente de la période de révocation imposée en vertu de la loi sur les véhicules automobiles.

Suspension sans déclaration de culpabilité

Le Bureau des véhicules automobiles peut suspendre votre permis ou vos droits d'obtenir un permis sans qu'il y ait déclaration de culpabilité, s'il y a lieu de croire que :

- vous avez commis une infraction qui pourrait entraîner la révocation obligatoire;
- vous avez causé ou contribué à causer une collision ayant entraîné des lésions corporelles ou la mort, ou occasionné de sérieux dommages matériels alors que vous conduisiez de façon négligente ou illicite;
- vous êtes inapte à conduire ou atteint de problèmes mentaux ou physiques qui pourraient vous empêcher de conduire en toute sécurité;
- vous avez l'habitude de conduire de façon négligente ou en faisant preuve d'imprudence;

- vous avez commis une infraction grave à la loi sur les véhicules automobiles ou aux dispositions du *Code criminel* portant sur les véhicules automobiles;
- vous avez conduit un véhicule alors qu'il était utilisé à des fins illicites;
- vous êtes un transgresseur invétéré de la loi sur les véhicules automobiles.

Votre permis pourrait également être suspendu si vous

- prêtez votre permis;
- utilisez le permis d'un autre conducteur;
- ne respectez pas les restrictions imposées en vertu de votre classe de permis;
- passez un examen de conduite à la place d'une autre personne.

Le Bureau des véhicules automobiles pourrait suspendre ou révoquer votre permis de conduire si

- une cour de justice, un juge ou un juge de paix recommande cette mesure;
- vous échouez ou refusez de passer un examen quand il le faut;
- vous omettez de fournir des renseignements sur demande;
- vous omettez de suivre un cours de conduite quand il le faut;
- vous ne réussissez pas un cours de conduite dans le délai indiqué;
- vous omettez de présenter un rapport médical préparé par un médecin qualifié.

Par ailleurs, le Bureau pourrait également suspendre ou annuler l'immatriculation d'un véhicule ou bien suspendre ou révoquer tout permis quand :

- le Ministère juge que le véhicule est en mauvais état de marche ou inutilisable, ou bien qu'il n'est pas équipé comme l'exige la loi;
- le véhicule est utilisé à des fins illicites;
- le propriétaire autorise l'utilisation du véhicule par une personne qui n'a pas le droit de le conduire;
- le permis de conduire du propriétaire est suspendu ou révoqué.

Suspension imposée par les tribunaux

Votre permis pourrait être suspendu par le tribunal ou le juge de paix si vous êtes reconnu coupable d'une infraction en vertu de la loi sur les véhicules automobiles. Cette suspension est en sus de toute autre amende pouvant être imposée. La période de suspension variera selon le type d'infraction et s'il s'agit d'une première, deuxième, troisième infraction ou d'une infraction subséquente. Consultez la loi sur les véhicules automobiles ou le *Code criminel* pour de plus amples renseignements sur les périodes de suspension.

Accumulation d'un trop grand nombre de points d'inaptitude

Des points d'inaptitude sont inscrits à votre dossier de conduite lorsque vous êtes reconnu coupable de certaines infractions à la loi sur les véhicules automobiles. Ces points restent inscrits à votre dossier de conduite pendant les deux années qui suivent la date de déclaration de culpabilité. Même si vous n'aviez pas de permis au moment de l'infraction, ou que vous étiez titulaire d'un permis de conduire de l'extérieur de la province, des points seront quand même inscrits à votre dossier. Le Bureau des véhicules automobiles ouvrira un dossier et enverra un avis de la déclaration de culpabilité à l'administration provinciale compétente. Lorsque ces infractions sont commises dans une autre province ou un territoire canadien, le Bureau des véhicules automobiles en est informé et ces renseignements sont versés dans votre dossier de conduite. Des points d'inaptitude sont inscrits à votre dossier comme si ces infractions avaient été commises en Nouvelle-Écosse.

Points d'inaptitude

Le tableau qui suit montre le nombre de points d'inaptitude attribués selon le type d'infraction en vertu de la loi sur les véhicules automobiles.

Infraction	Articles	Nombre de points
Conduite imprudente	100	6
Excès de vitesse ou conduite dangereuse	101	6
Omission de s'arrêter sur le lieu d'un accident ou manquement au devoir imposé par l'article 97	97	6
Conduite pour une course	163	6
Taux d'alcoolémie supérieur à 0,00 (zéro)	100A(1)	6
Omission de se conformer à des ordres	100A(4)	6
Dépassement d'un autobus scolaire	103(3)	6
Omission de se conformer aux ordres d'un brigadier scolaire	125A	6
Dépassement imprudent	114, 115(1)(a)	4
Vitesse supérieure à la limite prescrite	102	4
Vitesse supérieure à la limite indiquée dans une zone scolaire	103(1)	4

Infraction	Articles	Nombre de points
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 1 à 15 km/h	106A(a)	2
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 16 à 30 km/h	106A(b)	3
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 31 km/h ou plus	106A(c)	4
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons	125(1), 125(2)	4
Omission de se conformer aux ordres d'un agent de contrôle de la circulation	107B	4
Omission de se conformer aux panneaux de signalisation, à des signaux, ou de céder le passage	83(2), 93(2), 122, 132, 133, 134	2
Conduite à gauche de la ligne médiane	110, 115(1)(b), 115(1)(c), 115(2)	2
Conduite d'un véhicule dont le système de freinage est inadéquat	181	2
Infractions aux règles de la circulation en vertu des articles suivants	70, 70A, 70B, 75(5), 107, 111, 112, 117, 118, 119, 120, 123, 164, 165, 169(2),175(2), 175(3), 175(4), 178, 185	2

Ce tableau montre les mesures liées à l'attribution de points d'inaptitude selon le type de permis.

	Lettre d'avertissement	Entrevue+	Suspension de 6 mois
Apprenti conducteur		2 points	4 points
Permis de nouveau conducteur	2	4	6
Tous les autres	4	6	10

+Si vous êtes convoqué à une entrevue avec un examinateur, vous aurez à repasser tous les tests et examens, y compris un examen de conduite.

Permis probatoire

Si votre permis de conduire a été suspendu parce que vous avez accumulé un trop grand nombre de points d'inaptitude, vous recevrez un permis probatoire à la fin de la période de sanction. Ce nouveau permis est valide pour une période d'un an à compter de la date à laquelle vous avez fait la demande de restitution. Si vous accumulez trois nouveaux points d'inaptitude durant la période probatoire, votre permis sera à nouveau suspendu pour une période supplémentaire de six mois.

Suppression de points d'inaptitude de votre dossier de conduite

Si vous êtes un conducteur expérimenté (de classe 1 à 5), il est possible de supprimer des points d'inaptitude de votre dossier à condition de terminer avec succès un cours de conduite préventive. Vous devez avoir suivi cette formation au cours de la dernière année. Le Bureau des véhicules automobiles pourra réduire jusqu'à quatre points d'inaptitude sur une période de cinq ans, selon vos circonstances. Seuls les points qui sont encore inscrits à votre dossier au moment de la décision du registraire peuvent être supprimés. On ne peut pas supprimer de points si votre permis est suspendu, vous êtes titulaire d'un permis probatoire, ou vous avez des amendes en souffrance. Dans le cas des titulaires d'un nouveau permis de conduire (classe 5N) et des titulaires d'un permis de classe 7 ou 8, les points d'inaptitude ne peuvent pas être supprimés.

Demande de permis de conduire restreint

Si votre permis a été suspendu après une accumulation de points d'inaptitude, vous pouvez présenter une requête auprès du Bureau des véhicules automobiles en vue d'obtenir un permis restreint. Toutefois, vous ne pouvez pas le demander si vous avez un permis d'apprenti conducteur ou un permis probatoire. Le permis restreint vous autorise à conduire un véhicule à certaines heures ou pour certains trajets prédéterminés. Si vous accumulez un ou plusieurs points d'inaptitude pendant que vous êtes titulaire d'un permis restreint, ou si vous ne respectez pas les conditions de conduite, ce permis sera invalidé. Aucun permis ne vous sera délivré avant la fin de la période de suspension initiale.

Pour obtenir un permis restreint, vous devez payer des frais de service non remboursables de 26,60 $ et des frais de restitution de 80,00 $, pour un montant total de 106,60 $.

Demande de restitution de votre permis de conduire

Pour obtenir un nouveau permis à la fin de la période de suspension, vous devez présenter un avis de demande de restitution et payer les frais exigibles. Vous pouvez présenter votre requête dans les 30 jours précédant la date à laquelle la période de suspension prend fin. Vous serez avisé par écrit si un suivi s'avère nécessaire.

Nouvel examen de conduite

Le Bureau des véhicules automobiles peut, à n'importe quel moment, exiger un nouvel examen médical ou un nouvel examen de conduite. Cela arrive en général aux conducteurs dont le dossier de conduite est très chargé en raison de plusieurs collisions ou déclarations de culpabilité. Si vos problèmes de conduite semblent associés à un état pathologique, on pourra exiger un examen médical. Ce rapport médical est examiné par le comité médical consultatif sur les permis de conduire dont les recommandations sont présentées au Bureau des véhicules automobiles.

Classes de permis de conduire

Type de permis	Le titulaire est autorisé à conduire	Âge minimum
Classe 1	• tout camion-tracteur avec semi-remorque • tout véhicule automobile de classe 2, 3, 4, 5, et 8, à l'exception des autobus scolaires	19 ans
Classe 2	• tout véhicule pouvant transporter plus de 24 passagers assis • tout véhicule de classe 3, 4, 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires	19 ans
Classe 3	• tout véhicule dont le poids brut (P.N.B.) excède 14 000 kg (30 864 lb) • toute combinaison de véhicules (autre qu'un camion-tracteur avec remorque de P.N.B. supérieur à 14 000 kg) si le P.N.B. du véhicule remorqué n'excède pas 4 500 kg (10 000 lb) • tout véhicule de classe 4, 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires	18 ans

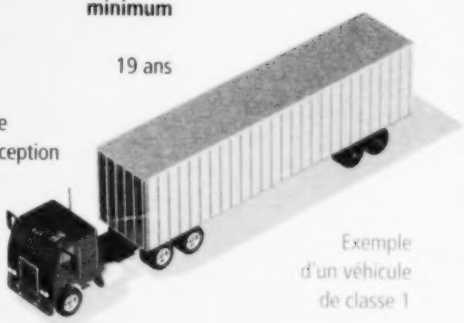

Exemple d'un véhicule de classe 1

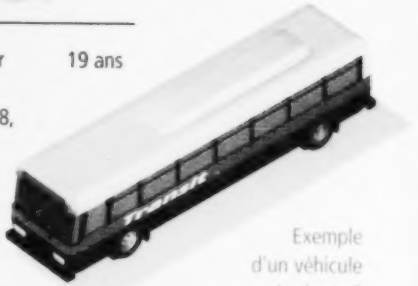

Exemple d'un véhicule de classe 2

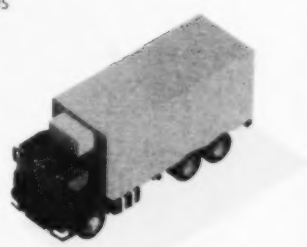

Exemple d'un véhicule de classe 3

Type de permis	Le titulaire est autorisé à conduire	Âge minimum
Classe 4	• tout autobus de moins de 24 passagers (exception faite des autobus scolaires), tout taxi ou toute ambulance • toute fourgonnette utilitaire telle que définie en vertu de la loi sur les transports routiers (*Motor Carrier Act and Regulations*) • tout véhicule de classe 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires • le titulaire doit être âgé d'au moins 19 ans pour conduire un véhicule de promenade public	18 ans
Classe 5 et 5N	• tout véhicule dont le P.N.B. n'excède pas 14 000 kg (30 864 lb), ce qui comprend les fourgonnettes pouvant transporter plus de 10 passagers assis jusqu'à un nombre maximum de 23 passagers • toute combinaison de véhicules (autre qu'un camion-tracteur avec remorque) si le P.N.B. combiné des véhicules n'excède pas 14 000 kg (30 864 lb), et le véhicule remorqué n'excède pas un P.N.B. de 4 500 kg (10 000 lb) • tout véhicule de classe 8	16 ans, avec le consentement des parents ou tuteurs

Exemples de véhicules de classe 4

Exemples de véhicules de classe 5 et 5N

Type de permis	Le titulaire est autorisé à conduire	Âge minimum
Classe 6	• toute motocyclette, tout cyclomoteur et tout véhicule de classe 8	16 ans, avec le consentement des parents ou tuteurs
Classe 7	• Un permis d'apprenti conducteur n'est valide que si le débutant est accompagné d'un conducteur expérimenté (2 années d'expérience et qui n'est plus dans le programme de PCP) titulaire d'un permis de conduire de classe 1, 2, 3, 4, ou 5 valide pour le type de véhicule utilisé.	16 ans avec le consentement des parents ou tuteurs
Classe 8	• tout tracteur agricole • à partir de l'âge de 16 ans, ce permis peut également servir de permis d'apprenti conducteur de classe 7	14 ans, avec le consentement des parents ou tuteurs

Exemple d'un véhicule de classe 6

Exemple d'un véhicule de classe 7

Exemple d'un véhicule de classe 8

Tous les conducteurs du secteur commercial doivent présenter un rapport médical en même temps que leur demande de permis initiale, puis au moment du renouvellement de leur permis, tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 64 ans, puis une fois par année par la suite.

Les candidats doivent réussir l'examen de conduite avec un véhicule de la classe pertinente.

Mentions permettant de conduire d'autres types de véhicules

Lorsque vous êtes autorisé à conduire divers types de véhicules, des mentions sont ajoutées à votre permis de conduire pour indiquer ce fait. Une lettre est ajoutée à côté de la mention de la classe de votre permis de conduire. Cette lettre indique le ou les types de véhicules que vous êtes autorisé à conduire. Les différents types de véhicules sont représentés par des lettres de A à E :

Mention (A)	Valide pour toutes les motocyclettes
Mention (B)	Valide pour les autobus scolaires
Mention (C)	Valide pour un autobus scolaire et une motocyclette
Mention (D)	Valide pour les motocyclettes d'une cylindrée maximale de 100 cm3
Mention (E)	Combinaison de B et de D

Si vous souhaitez obtenir l'une ou l'autre de ces mentions, vous devez : prendre rendez-vous avec un examinateur du Bureau des véhicules automobiles; fournir votre propre véhicule; fournir tout rapport d'examen médical ou de la vue, au besoin; réussir le test de connaissances. Vous devez également passer l'examen de conduite avec un véhicule pertinent.

Conditions ou restrictions liées au permis de conduire

Toute restriction ou condition de conduite est indiquée par des codes figurant sur le permis de conduire. Voici quelques exemples :

(01) Le titulaire doit porter des verres correcteurs (lunettes ou verres de contact) pour conduire.
(02) Également valide comme permis d'apprenti conducteur.
(03) Valide pour les véhicules munis de freins à air comprimé.

Code de la route

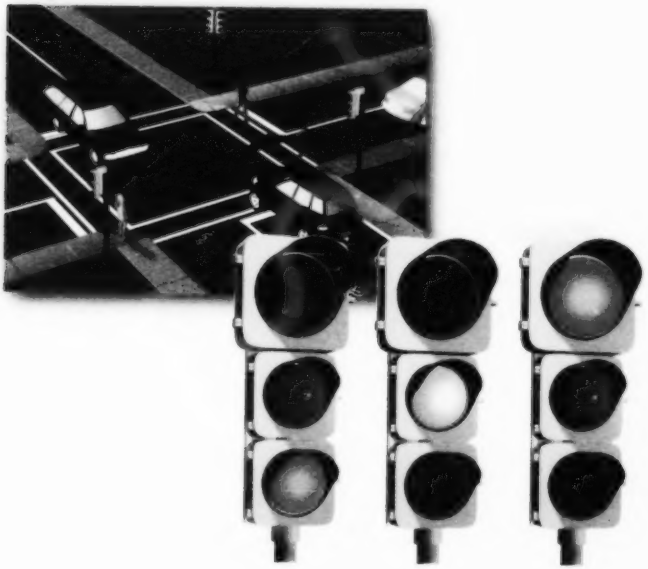

2 Code de la route

Le chapitre 2 porte sur le code de la route et offre des renseignements sur :

- la signalisation,
- les règles de base de la conduite automobile,
- l'art de stationner et d'arrêter,
- la marche arrière,
- le partage de la route.

Signalisation

Le contrôle de la circulation automobile et piétonnière est assuré par une série de feux de circulation, de panneaux et de marques sur la chaussée. Dans les villes et les municipalités, la responsabilité de la circulation revient à l'instance locale chargée de la circulation, tandis que sur toutes les autres routes de la province, elle revient à l'instance provinciale chargée de la circulation.

Feux de circulation

Les feux de circulation contrôlent la circulation automobile et piétonnière à certaines intersections.

- Le feu vert signifie que vous pouvez passer quand vous pouvez le faire sans danger, à moins d'indication contraire d'un agent de la paix ou sur un panneau de circulation. Vous devez céder le passage aux piétons, y compris aux personnes en fauteuils roulants, qui sont dans le passage pour piétons. Vous devez aussi céder le passage aux conducteurs déjà présents dans l'intersection ou à ceux qui sont tellement proches qu'ils constituent un danger immédiat. Si vous tournez à gauche à un feu vert, vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent en sens inverse et à tout piéton qui pourrait se trouver dans votre chemin.
- Le feu jaune ou ambre signifie que vous devez arrêter avant de vous engager dans l'intersection si vous pouvez le faire sans danger.
- Le feu rouge signifie que tous les conducteurs qui font face à ce signal doivent arrêter à l'endroit indiqué ou à la marque du passage pour piétons la plus près.

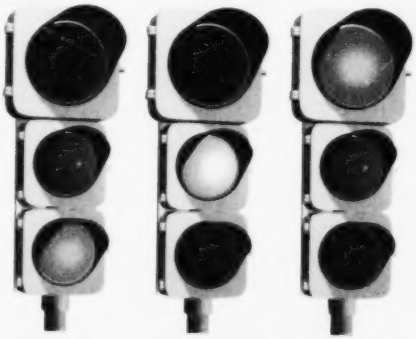

Feux de circulation : vert, jaune et rouge

Si les feux de circulation ne fonctionnent pas, il faut faire comme s'il s'agissait d'une intersection à arrêts multiples. Faites un arrêt complet, puis avancez quand vous avez la priorité et que vous pouvez le faire sans danger. Vous trouverez les règles sur la priorité à une intersection à la page 46.

Conseils :

- Arrêtez au feu jaune à moins d'être trop près de l'intersection pour arrêter sans danger. Dans ce cas, avancez prudemment pour traverser l'intersection.
- N'accélérez jamais pour passer au feu jaune et éviter ainsi de devoir attendre au feu rouge.
- À moins qu'il y ait un panneau indiquant le contraire, vous pouvez tourner à droite au feu rouge après vous être d'abord arrêté et assuré que vous pouvez tourner sans danger.
- Il est illégal de tourner à gauche sur un feu rouge, sauf dans le cas où vous êtes dans une rue à sens unique et que vous tournez dans une autre rue à sens unique.

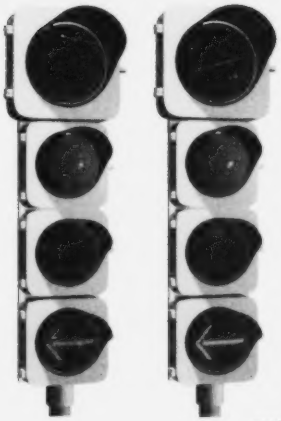

Feux de circulation avec flèches verte et jaune

Signaux lumineux avec flèche

Les signaux lumineux avec flèche contrôlent les virages à certaines intersections. Face à un feu vert et à une flèche verte, les conducteurs qui tournent doivent obéir à la flèche verte et les conducteurs qui vont tout droit doivent obéir au feu vert.

- Une flèche verte signifie que vous pouvez tourner dans la direction de la flèche et vous engager dans l'intersection.
- Une flèche jaune signifie que vous devriez arrêter à moins d'être trop près de l'intersection pour le faire sans danger. Dans ce cas, faites preuve de prudence quand vous traversez l'intersection.

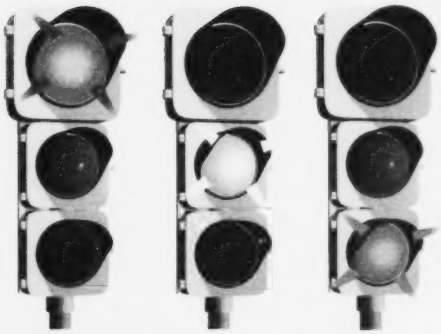

Feux rouge, jaune et vert clignotants

Feux de circulation clignotants

- Un feu de circulation rouge qui clignote signifie la même chose que le panneau STOP (arrêt). Arrêtez-vous et n'avancez pas dans l'intersection tant que vous ne pouvez pas le faire sans interférer avec les véhicules qui approchent.

- Un feu de circulation jaune ou ambre qui clignote signifie la même chose qu'un signal d'avertissement : ralentissez et avancez prudemment.
- Un feu de circulation vert qui clignote signifie que les conducteurs qui font face au feu vert peuvent tourner à gauche, aller tout droit ou tourner à droite.

Signaux d'inversion de voie

Il existe sur certaines voies de circulation des signaux spéciaux pour diriger la circulation. Appelés « signaux d'inversion de voie », on les trouve sur des autoroutes utilisées par des banlieusards quand la circulation la plus intense se fait dans un sens à un moment de la journée et dans le sens inverse à un autre moment de la journée. Les signaux sont montés directement au-dessus des voies de circulation qu'ils contrôlent. Ne conduisez jamais dans une voie surmontée d'un X lumineux rouge, peu importe la présence d'autres panneaux ou signaux. Vous pouvez conduire dans les voies surmontées d'un signal lumineux vert, mais vous devez aussi obéir à tous les autres panneaux et signaux.

Signaux d'inversion de voie

Signalisation routière

Les panneaux de signalisation et les marques sur la chaussée servent à diriger la circulation, à vous avertir des conditions de la route et à vous renseigner sur les routes et les distances. Il est important de reconnaître la forme des panneaux et de comprendre leur signification. Le chapitre 3 porte sur les panneaux et les marques sur la chaussée.

Brigadiers scolaires

Les brigadiers scolaires dirigent les enfants le long de la route et leur font traverser la rue quand ils se rendent à l'école et en reviennent. Ils signalent aux conducteurs d'arrêter au moyen d'un signal d'arrêt (palette) tenu face aux véhicules. Les conducteurs doivent obéir aux brigadiers scolaires nommés et engagés pour ce travail. Ignorer les signaux des brigadiers pourrait vous valoir des points d'inaptitude à votre dossier de conduite.

Priorité

On appelle « intersection » tout endroit où deux routes ou plus se rencontrent ou se croisent, qu'elles soient marquées ou non. Les conducteurs et les piétons doivent s'entendre pour traverser ces points de rencontre communs. Étant donné que plus de la moitié de toutes les collisions se produisent aux intersections, il est important de connaître et de comprendre le code de la route. Les règles du code de la route sont édictées dans la loi sur les véhicules automobiles et les règlements connexes. Ces règles sont conçues pour assurer la sécurité des conducteurs et des piétons. Conduisez de façon préventive et soyez prêt à laisser la priorité à d'autres conducteurs ou à des piétons.

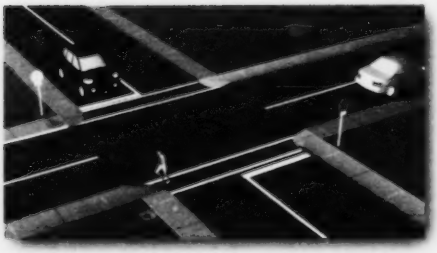

Piéton à une intersection avec un passage marqué

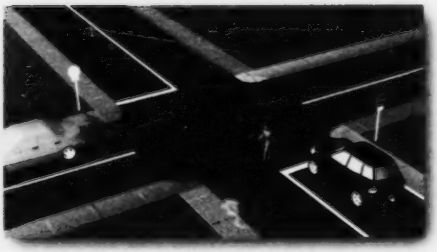

Piéton à une intersection avec un passage non marqué

Situations parmi les plus courantes :

- À une intersection sans feux de circulation, les piétons ont la priorité qu'ils soient dans un passage marqué ou un passage non marqué formé par des lignes imaginaires s'étendant en travers de la rue.
- À une intersection contrôlée par des feux de circulation, les piétons doivent obéir aux mêmes signaux que les conducteurs roulant dans la même direction. Les piétons ne devraient pas commencer à traverser la rue quand le feu est rouge ou jaune.
- Quand le feu est vert, les piétons ont la priorité sur tous les véhicules qui tournent dans la voie que traversent les piétons.
- Si vous avancez dans une intersection au feu vert, assurez-vous de regarder dans toutes les directions pour être certain que tous les piétons ont fini de traverser.
- Si le feu de circulation passe au jaune ou au rouge pendant qu'un piéton est en train de traverser, vous devez laisser le piéton finir de traverser la rue en toute sécurité.
- À quelques intersections, des signaux lumineux spéciaux indiquent aux piétons de traverser (Walk) ou d'attendre (Don't walk). Quand ces signaux fonctionnent, les piétons doivent leur obéir plutôt qu'aux feux de circulation ordinaires. Les piétons qui traversent quand le signal l'indique ont la priorité comme lorsqu'ils traversent au feu vert.

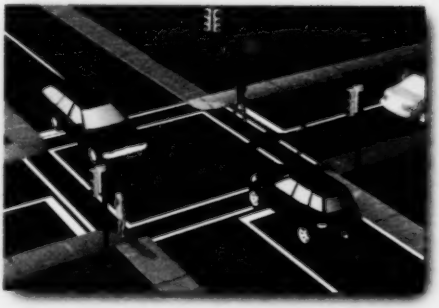

Intersection, feu vert, virage à droite

Feux pour piétons

- Le conducteur qui est déjà engagé dans l'intersection a la priorité sur tout autre véhicule qui n'est pas déjà engagé dans l'intersection.

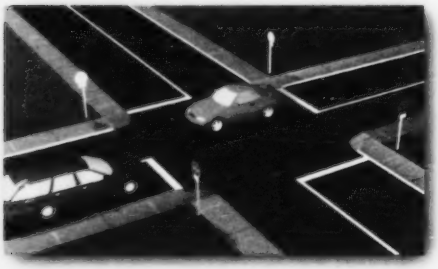

Priorité à une intersection : au véhicule déjà engagé dans l'intersection.

- Quand deux véhicules approchent d'une intersection en même temps et en venant de directions opposées, chaque conducteur peut aller tout droit ou tourner à droite. Si un des conducteurs va tout droit alors que l'autre veut tourner à gauche, celui qui veut tourner à gauche doit céder le passage et attendre de pouvoir tourner sans danger.
- Quand deux véhicules ou plus arrivent à une intersection en même temps, le conducteur du véhicule qui est à gauche doit céder le passage.
- Peu importe que vous pensiez avoir la priorité, quand vous arrivez à une intersection, soyez toujours prêt à 100 pour 100 à céder le passage à tout véhicule si cela permet d'éviter une collision.
- Ne dépassez pas un véhicule qui est arrêté à un passage pour piétons afin de laisser traverser un piéton.

Conseils

- Changez de voie complètement avant de vous engager dans une intersection. Ne changez jamais de voie pendant que vous traversez une intersection.
- Quand vous voulez tourner à gauche, ne tournez pas vos roues avant d'être certain que vous pouvez réellement tourner. Une collision pourrait pousser votre véhicule dans la voie des véhicules qui approchent. Gardez les roues droites.

- Avant d'avancer, d'arrêter ou de tourner, vérifiez pour vous assurer que vous pouvez le faire sans danger.
- Quand vous quittez une entrée privée, arrêtez et cédez le passage à tous les autres véhicules et piétons.

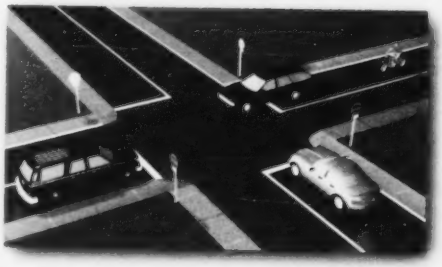

Priorité à une intersection quand des véhicules y arrivent en même temps

Véhicules d'urgence

Les conducteurs de véhicules d'urgence et les conducteurs d'autres véhicules ont tous la responsabilité d'aider à répondre aux situations d'urgence. Les voitures de police, les ambulances et les véhicules d'incendie dont les feux clignotent et la sirène sonne ont la priorité.

Quand vous approchez d'un véhicule d'urgence dont les feux clignotent et la sirène sonne ou à l'approche d'un tel véhicule, observez les directives suivantes :

- Quand un véhicule d'urgence approche d'en avant ou de derrière, rangez-vous à droite le plus possible et arrêtez complètement.
- Restez arrêté jusqu'à ce que le véhicule d'urgence soit passé ou jusqu'à ce qu'un agent de la paix vous indique d'avancer.
- Ne suivez jamais un véhicule d'incendie à moins de 150 mètres.
- Ne conduisez ou ne stationnez jamais à moins de 150 mètres d'un véhicule d'urgence qui est arrêté au lieu d'une collision pour enquêter ou prêter assistance.
- Ne roulez jamais sur un boyau d'incendie à moins d'indication contraire d'un agent de police ou d'un pompier.

Véhicules d'urgence

Règles de base

Conduite à droite

Les conducteurs doivent conduire sur le côté droit de la chaussée sauf pour dépasser, tourner à gauche ou éviter un obstacle. Les véhicules lents doivent circuler le plus près possible du bord de la route ou du trottoir à moins qu'il soit difficile de le faire.

Évitez de rouler « collé » à la ligne médiane étant donné que cela présente un plus grand danger de collision frontale. Conduisez uniquement dans une seule voie ou encore le plus possible dans une seule voie. Ne changez pas de voie tant que vous ne pouvez pas le faire sans danger.

Sur une autoroute à voies multiples, les véhicules lents devraient circuler dans la voie de droite. Le fait de conduire à la vitesse affichée sur les panneaux ne vous autorise pas à rester indéfiniment dans la voie de gauche. La voie de gauche est une voie de transition conçue pour permettre de dépasser. Si vous restez dans la voie de gauche, d'autres conducteurs pourraient tenter de vous dépasser à droite. Dépasser à droite n'est pas aussi sécuritaire que de dépasser à gauche parce qu'il est beaucoup plus difficile de prédire les intentions de chacun.

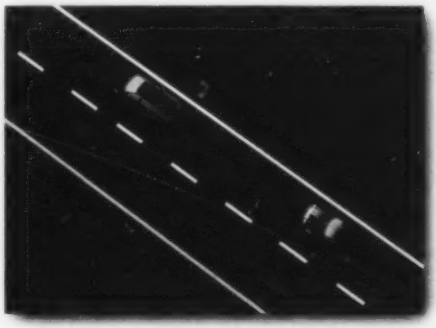

Conduite à droite

Distances d'arrêt

La vitesse à laquelle vous roulez détermine la distance qu'il vous faut pour arrêter votre véhicule. Cette distance dépend aussi du temps que vous mettez à réagir. Plus la vitesse est élevée, plus la distance d'arrêt est grande parce que votre véhicule parcourt une plus grande distance durant votre temps de réaction et qu'il faut plus de distance de freinage pour arriver à un arrêt complet. Si vous roulez à 90km/h, il vous faudra plus de 75 mètres (240 pieds) pour arrêter complètement, même dans des conditions idéales.

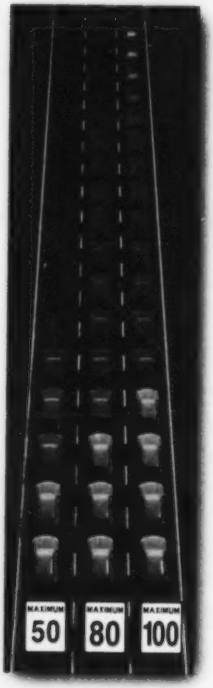

En jaune, la distance de réaction. En rouge, la distance de freinage.

À 50 km/h
Réaction
Distance – 10 m
Freinage
Distance – 16 m
Arrêt total
Distance – 26 m

À 80 km/h
Réaction
Distance – 17 m
Freinage
Distance – 42 m
Arrêt total
Distance – 59 m

À 100 km/h
Réaction
Distance – 21 m
Freinage
Distance – 63 m
Arrêt total
Distance – 84 m

Il est plus dangereux de conduire vite. Pour chaque kilomètre/heure additionnel, vous diminuez votre capacité de contrôler votre véhicule. La vitesse augmente aussi la possibilité qu'une collision cause des blessures graves, même la mort.

Conduire trop lentement

Il peut aussi être dangereux de conduire au-dessous de la vitesse permise affichée quand les conditions sont idéales pour la conduite. Des études révèlent qu'un conducteur qui roule à une vitesse très au-dessous de la vitesse affichée risque davantage de causer un accident ou d'être impliqué dans un accident qu'un conducteur qui roule à la vitesse normale.

Le fait de conduire lentement est particulièrement dangereux juste après le sommet d'une côte ou au détour d'une courbe. La côte ou la courbe cache souvent le véhicule lent à la vue des conducteurs qui le suivent. Les conducteurs qui roulent plus rapidement peuvent emboutir les véhicules plus lents avant même de pouvoir ralentir.

Vous ne devriez pas conduire à une vitesse tellement lente que vous nuisez au débit normal et raisonnable de la circulation. Un conducteur lent doit arrêter où il peut le faire sans danger et permettre aux conducteurs qui le suivent de le dépasser. Une fois que les conducteurs qui le suivaient sont passés, le conducteur qui roule plus lentement peut reprendre la route jusqu'à la formation d'un nouveau bouchon derrière lui.

Balayage visuel

Le balayage visuel est votre meilleure défense pour éviter les situations à risque et d'autres dangers. Il s'agit de tourner fréquemment la tête et les yeux pour vérifier ce qui se passe autour de votre véhicule. Jetez fréquemment un coup d'œil dans les rétroviseurs et assurez-vous de regarder par-dessus votre épaule dans les angles morts surtout avant de tourner ou de changer de voie.

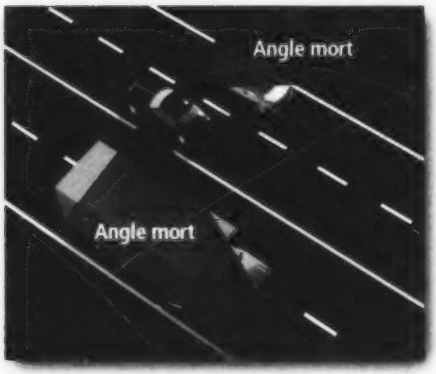

Angles morts

Angles morts

Les rétroviseurs vous aident à voir ce qui est derrière votre véhicule. Cependant, il existe une zone de chaque côté que vous ne pouvez pas voir dans aucun des rétroviseurs. Ce sont les angles morts et ils sont habituellement situés sur les côtés gauche et droit arrière de votre véhicule. Vous pourriez ne pas voir les gens, les véhicules ou tout autre objet quand ils sont dans ces zones. Adoptez l'habitude de tourner la tête pour regarder par-dessus votre épaule dans les angles morts. C'est particulièrement important de le faire avant de changer de voie ou de tourner.

Règle des deux secondes

Quand vous suivez un autre véhicule dans la circulation, vous devriez allouer assez d'espace entre les deux véhicules pour arrêter en toute sécurité si le conducteur devant vous arrêtait soudainement. La règle des deux secondes est une façon d'évaluer à quelle distance suivre le véhicule qui vous précède.

1 Choisissez un repère en avant sur le côté de la route, tel un panneau routier ou un poteau d'électricité.
2 Quand le véhicule que vous suivez passe le repère, comptez un mille et un, un mille et deux, et ainsi de suite.
3 Quand votre véhicule arrive au repère, arrêtez de compter. Si vous êtes arrivé au repère avant de compter un mille et deux, vous suivez de trop près le véhicule devant vous.

Même si la règle des deux secondes suffit dans la plupart des cas, il est important d'allouer plus de distance quand la chaussée est glissante ou la visibilité réduite à cause du brouillard, de la pluie, de la neige ou du reflet du soleil, ou encore quand vous suivez de gros véhicules commerciaux qui vous empêchent de voir la route devant.

Vous devriez aussi augmenter la distance entre votre véhicule et celui qui vous précède si vous transportez une charge lourde. Une charge lourde augmente la distance dont vous avez besoin pour arrêter. Vous devriez aussi augmenter la distance entre votre véhicule et un véhicule plus petit qui peut arrêter plus rapidement que vous, telle une motocyclette.

Règle des deux secondes

Choix d'une vitesse sécuritaire

Malgré les indications de vitesse permise qui sont affichées le long des routes, vous devez conduire à une vitesse et d'une manière qui ne mettront pas en danger la vie, les membres ou la propriété d'autrui. Vous devez prendre en considération toutes les circonstances, y compris la visibilité générale, les conditions météorologiques, la circulation dense, et le fait que la chaussée est mouillée ou glissante.

- Ne conduisez jamais à une vitesse supérieure à la vitesse affichée ou à une vitesse qui n'est pas raisonnable dans les conditions existantes.
- Allouez une distance sécuritaire entre vous et le véhicule qui vous précède. Appliquez la règle des deux secondes.
- Plus vous roulez vite, plus vous devez voir loin en avant pour avoir la distance nécessaire pour arrêter.

Les conditions changent souvent pendant que vous conduisez. Vous allez traverser des secteurs différents comme la pleine campagne, des secteurs résidentiels et des zones scolaires. Soyez attentif aux changements et ajustez votre vitesse en conséquence. Soyez extrêmement prudent quand vous conduisez dans des zones de construction sur l'autoroute. Réduisez la vitesse quand il y a des travailleurs sur la route.

À moins d'indication contraire sur des panneaux, la vitesse maximale permise sur toute route en Nouvelle-Écosse est de 80/h. Dans les secteurs commerciaux et résidentiels, la vitesse est de 50 km/h. Peu importe la limitation de vitesse affichée, vous devez conduire à une vitesse raisonnable et prudente, et tenir compte de la circulation, de la chaussée, de la largeur de la route et de toutes les conditions de conduite existantes au moment précis.

Ce qui suit est une liste des situations où la vitesse maximale permise est fixée à 50 km/h.

- Quand vous passez devant une école ou le terrain d'une école durant la récréation, quand les enfants arrivent à l'école aux heures d'ouverture ou en partent aux heures de fermeture, ou à tout autre moment quand des enfants sont présents.
- Quand vous passez devant une église, au moment où les fidèles entrent à l'église ou en sortent.
- À 15 mètres ou moins d'une intersection où votre vue est réduite à moins de 60 mètres dans l'une ou l'autre direction le long de toute route qui croise la vôtre. L'exception serait quand vous roulez sur une rue ou une route qui va tout droit ou à des intersections contrôlées par des feux de circulation.
- Dans les parcs publics d'une ville ou d'une municipalité à moins qu'un panneau affiche une autre limitation de vitesse.
- Quand vous êtes à moins de 30 mètres d'un passage à niveau.
- Dans un secteur résidentiel.
- Dans une zone commerciale.
- Dans une zone de danger.

Zone scolaire

Quand il y a des enfants présents dans une zone scolaire, peu importe l'heure ou le jour, le fait de conduire à une vitesse supérieure à 50 km/h constitue une infraction.

Courbes ou virages serrés

Quand vous roulez, votre véhicule acquiert une force d'impulsion. Plus vous roulez vite, plus cette force est grande. Quand vous abordez une courbe, cette force se transforme en force centrifuge. Cela signifie que la force éloigne votre véhicule du centre de la courbe. Une vitesse excessive, une mauvaise traction ou de mauvaises conditions au moment où vous abordez une courbe pourraient causer un dérapage et vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.

Quand vous abordez une courbe, la vitesse à laquelle vous devez rouler dépend de la courbe elle-même, du revêtement de la route, des conditions de conduite au moment précis, et de la condition de votre véhicule et de vos pneus. Beaucoup de courbes pour lesquelles vous devriez ralentir sont annoncées par des panneaux d'avertissement. Bien qu'il soit probablement sans danger d'aborder la plupart des courbes qui ne sont pas précédées d'un signal d'avertissement à la vitesse affichée, ce n'est pas toujours le cas. Quand vous approchez d'une courbe que vous n'avez jamais empruntée, évaluez la situation. Observez l'angle de la courbe et regardez si vous pouvez voir toute la courbe.

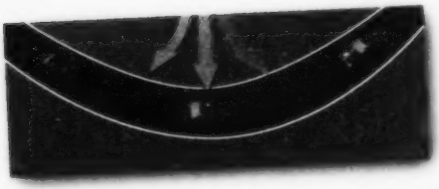

Comment rouler dans une courbe :

1. Ralentissez ou rétrogradez quand vous abordez la courbe.
2. Roulez plus lentement.
3. Accélérez en douceur.

Quand vous approchez d'une courbe,

- ralentissez pour aborder la courbe à une vitesse qui ne vous obligera pas à freiner davantage;
- au milieu de la courbe, accélérez graduellement pour créer une force positive qui va vous tirer en douceur dans la courbe;
- restez de votre côté de la route et conduisez le plus à droite possible dans une courbe à droite et au milieu de votre voie dans une courbe à gauche.

Des collisions peuvent survenir quand vous abordez la courbe trop vite et que vous êtes obligé de freiner dans la courbe. Si la chaussée était glissante, une légère force d'impulsion pourrait suffire à causer un dérapage et à vous faire quitter la route. Il ne faut jamais arrêter, stationner ou faire demi-tour dans une courbe. Étant donné que les courbes (et les côtes) cachent la route devant, ne dépassez pas et ne faites pas marche arrière dans une courbe.

Utilisation des clignotants et du klaxon

Votre véhicule doit être équipé de clignotants et d'un klaxon qui fonctionnent bien. Avant d'avancer, d'arrêter ou de tourner, vérifiez que vous pouvez le faire sans danger. Utilisez vos clignotants pour indiquer vos intentions aux autres véhicules. Vous devez klaxonner quand une manœuvre peut interférer avec un piéton ou un autre véhicule. Le son doit être entendu clairement par les piétons et les autres conducteurs.

Vous pouvez utiliser des signaux manuels, mais faites-le avec prudence. Les signaux manuels pourraient ne pas être aussi visibles que les clignotants.

Si le modèle de votre véhicule ou la charge que vous transportez empêche de bien voir les signaux manuels, vous devez alors utiliser les clignotants. De fait, selon la loi sur les véhicules automobiles, vous devez utiliser des clignotants si toute portion du véhicule ou de la charge est à plus de 60 cm à gauche à partir du centre du volant.

Le fait de signaler la manœuvre que vous voulez faire ne vous donne pas la priorité. Vous devriez vous assurer que la voie est libre et que vous pouvez procéder en toute sécurité.

Virage à gauche

Virage à droite

Ralentissement et arrêt

Signalisation manuelle et avec les clignotants

Virages

Ralentissez avant de faire un virage, regardez par-dessus votre épaule, cédez le passage, puis accélérez légèrement. Pour un virage à droite, vous devez attendre que les piétons traversent s'ils sont dans votre chemin. Restez près de la bordure droite de la route pour qu'un autre véhicule ne puisse pas se glisser entre votre véhicule et le trottoir.

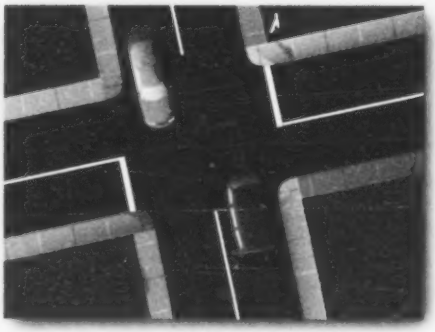

Position des roues pour un virage à gauche

Si vous désirez tourner à gauche, vous devez d'abord céder le passage aux véhicules qui approchent, puis effectuer le virage quand la voie est libre. Vous devez attendre que les piétons traversent s'ils sont dans votre chemin.

Si vous êtes arrêté en position pour faire un virage à gauche et que vous attendez que les véhicules en sens inverse passent, ne tournez pas le volant à gauche tant que vous n'êtes pas certain que vous pourrez compléter le virage. Si on frappait votre véhicule par l'arrière pendant que vous êtes arrêté, votre véhicule pourrait être poussé dans la circulation venant en sens inverse et provoquer une autre collision.

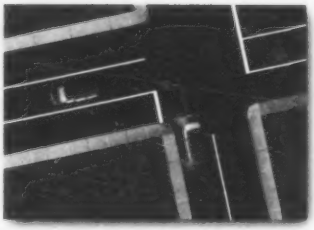

Virage à partir d'une route à sens unique dans une route à deux voies. Tournez de la voie de gauche dans la première voie immédiatement à droite de la ligne médiane, puis quand vous le pouvez, passez dans la voie de droite.

N'effectuez pas de virage à moins qu'il soit permis d'en faire un et que vous puissiez le faire sans danger.

Il est particulièrement difficile de voir les motocyclettes et les bicyclettes pendant un virage. Signalez toujours correctement votre intention de tourner. Faites un balayage visuel. Effectuez le virage seulement quand vous pouvez le faire sans danger.

Voici quelques conseils pour effectuer un virage légalement et en toute sécurité.

- Préparez-vous à tourner avant d'arriver à l'intersection. Décidez à l'avance où vous voulez tourner. Si vous n'êtes pas certain, conduisez lentement jusqu'à ce que vous puissiez lire le nom des rues ou les panneaux, ou jusqu'à ce que vous décidiez dans quelle direction vous désirez tourner. Évitez d'effectuer un virage à la dernière minute. C'est une pratique dangereuse.
- Signalez votre intention de changer de voie et de tourner.
- Placez-vous dans la bonne voie quand la circulation le permet, surtout quand elle est dense et rapide.
- Regardez derrière vous et de chaque côté pour voir où se trouvent les autres véhicules de façon à pouvoir changer de voie et effectuer le virage sans danger.
- Pour effectuer un virage en toute sécurité, ralentissez avant d'arriver au passage pour piétons et maintenez une vitesse sécuritaire quand vous complétez le virage. Ne freinez pas pendant le virage et n'utilisez pas la pédale de débrayage. Ne changez pas de vitesse quand vous êtes engagé dans l'intersection.
- Faites le virage correctement. Ce sera facile si vous êtes dans la bonne voie et que vous roulez assez lentement quand vous amorcez le virage.
- Finissez votre virage dans la bonne voie. S'il y a deux voies pour tourner, restez dans la même voie du début jusqu'à la fin du virage. Par exemple, si vous amorcez le virage dans la voie de droite en bordure de la route, tournez dans la voie de droite en bordure de la route de l'autre route (regardez les illustrations).
- Il existe des exceptions. Les conducteurs de gros véhicules commerciaux ont besoin de beaucoup d'espace pour effectuer leurs virages sans danger. Soyez conscient que les gros véhicules commerciaux doivent parfois sortir de leur voie pour faire un virage à droite.

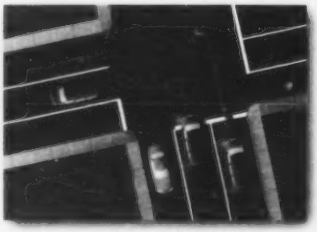

Virage à partir d'une route à deux voies dans une autre route à deux voies. Tournez de la voie la plus proche de la ligne médiane dans la voie à droite de la ligne médiane. Puis, quand vous le pouvez, passez dans la voie de droite en bordure de la route.

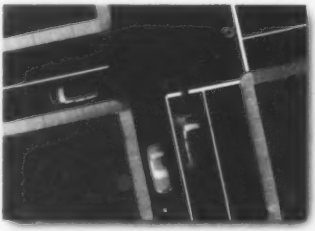

Virage à partir d'une route à deux voies dans une route à sens unique. Tournez de la voie la plus proche de la ligne médiane dans la voie de gauche en bordure de la route.

Suivre un autre véhicule

Le fait de suivre de trop près un autre véhicule est la principale cause de collision. Gardez une bonne distance entre votre véhicule et celui qui vous précède. Si le conducteur qui vous précède arrête soudainement, vous aurez besoin de temps pour réagir. Sur une route à circulation libre, gardez assez de distance entre vous et le véhicule qui vous précède pour qu'un conducteur qui vous dépasse puisse s'intercaler sans danger dans l'espace libre. Rappelez-vous d'utiliser la règle des deux secondes.

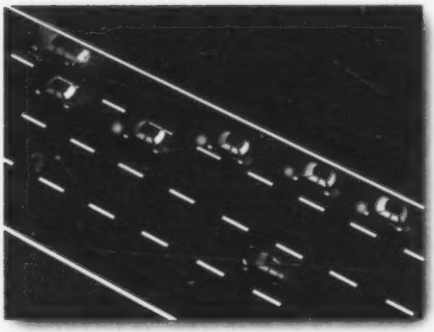

Changer de voie

Sur une autoroute à voies multiples, faites un balayage visuel des angles morts. Vérifiez la voie dans laquelle vous voulez rouler et la voie à gauche de celle-ci pour être certain qu'un autre conducteur ne prévoit pas se placer dans la même voie.

Étapes pour effectuer un changement de voie

1. En regardant dans vos rétroviseurs, trouvez un espace sécuritaire dans la circulation où vous pouvez vous glisser.
2. Vérifiez les angles morts en regardant par-dessus votre épaule dans la direction du changement de voie. Utilisez le clignotant approprié pour indiquer dans quelle direction vous allez vous déplacer.
3. Vérifiez à nouveau pour être certain qu'aucun véhicule n'approche trop vite de derrière.
4. Dirigez-vous graduellement dans la nouvelle voie. Ne ralentissez pas; maintenez la même vitesse ou accélérez en douceur.

Dépasser

Vous devez signaler votre intention de dépasser et klaxonner avant de dépasser un autre conducteur. Le fait de klaxonner place ce conducteur dans l'obligation légale de vous aider à le dépasser. Le conducteur qui se fait dépasser doit céder le passage au conducteur qui le dépasse. Il ne doit pas accélérer tant que le conducteur qui le dépasse n'aura pas complété le dépassement.

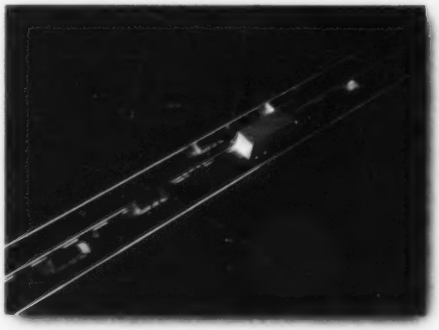

Dépassement : Signalez votre intention et klaxonnez

Sur des routes à deux voies, vous devez prendre des précautions afin de dépasser en toute sécurité. Prenez le temps de déterminer s'il y a assez de distance en avant pour dépasser sans interférer avec les conducteurs qui approchent. Le côté gauche de la route doit être clairement visible et libre de véhicules qui approchent. Vous devez passer à gauche du véhicule que vous dépassez et regagnez la voie de droite quand la voie est libre et que vous pouvez le faire sans danger. Quand il n'y a que deux voies, ne suivez jamais un véhicule qui a déjà commencé à dépasser un véhicule plus lent. Attendez que le premier véhicule ait terminé de dépasser en toute sécurité, puis dépassez à votre tour.

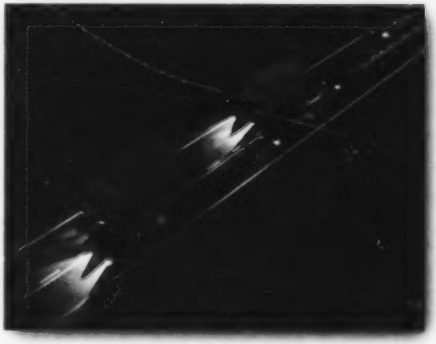

Dépassement la nuit

Quand vous dépassez la nuit, utilisez les feux de croisement tant que vous n'avez pas fini de dépasser.

Beaucoup de collisions graves surviennent lors de mauvais dépassements. Prenez toutes les précautions nécessaires; assurez-vous d'être dans une zone de dépassement et que vous pouvez dépasser sans danger. Voici quelques conseils :

- Demandez-vous s'il est nécessaire de dépasser. Souvent, on gagne très peu à dépasser un autre véhicule. Les conducteurs chevronnés vous diront que sur une distance de 100 km sur l'autoroute, une conduite offensive ne vous gagnera que deux minutes tout en augmentant de façon substantielle le risque d'une collision.
- Restez à une bonne distance du véhicule qui vous précède. Suivre de près le véhicule qui vous précède réduit la distance d'arrêt et peut nuire à la visibilité rendant ainsi le dépassement dangereux.
- Conduisez de façon préventive; regardez s'il y a d'autres véhicules qui pourraient dépasser.
- Faites un balayage visuel en regardant loin devant et derrière pour déterminer quand vous pouvez dépasser sans danger.
- Si vous pouvez dépasser sans danger, signalez votre intention de dépasser avec le clignotant pour alerter le conducteur qui vous précède et ceux qui vous suivent et leur permettre de planifier leurs manœuvres en fonction de votre intention de dépasser.
- En regardant par-dessus votre épaule gauche (menton à épaule), jetez un coup d'œil dans les angles morts.
- Placez-vous à gauche graduellement.
- Accélérez mais sans dépasser la limite de vitesse affichée.
- Conformément à la loi, klaxonnez quand vous arrivez à la hauteur de l'arrière du véhicule que vous dépassez.
- Après avoir dépassé, signalez à droite avec le clignotant. Regardez par-dessus votre épaule droite (menton à épaule).
- Regagnez la voie de droite quand vous pouvez voir les phares du véhicule que vous avez dépassé dans votre rétroviseur.
- Reprenez votre vitesse normale. Arrêtez votre clignotant.

Si le véhicule que vous avez dépassé doit ralentir pour vous permettre de réintégrer la bonne voie, vous n'avez pas dépassé en toute sécurité.

Endroits où dépasser est toujours dangereux et habituellement illégal :

- aux intersections dans les villes et les municipalités et aux passages à niveau;
- aux intersections indiquées dans les zones rurales;
- dans toute courbe ou côte où vous ne pouvez pas voir au moins 150 mètres devant;
- partout où il y a une ligne jaune continue dans la voie du conducteur combinée à une ligne discontinue dans la voie en sens inverse;
- partout où il y a une ligne jaune double et continue;
- aux intersections ou aux passages pour piétons où un conducteur s'est arrêté pour laisser le passage aux piétons;
- partout où vous ne pouvez pas voir assez loin pour dépasser sans danger.

Dépassement à droite

Sur une autoroute à voies multiples, le fait de rouler à la vitesse maximale permise ne vous donne pas le droit de rester dans la voie de gauche indéfiniment. Vous devriez normalement rouler dans la voie de droite. Sur les routes à deux voies ou plus, vous pouvez dépasser un véhicule à droite ou à gauche. Dans ce cas-là, vous pouvez dépasser à droite si le véhicule effectue un virage à gauche. Le fait de dépasser à droite place votre véhicule sur le côté mort du véhicule que vous dépassez. Le conducteur que vous dépassez pourrait sans préavis effectuer un virage à droite ou se ranger sur le côté droit de la route.

Quand un conducteur vous dépasse

Quand quelqu'un vous dépasse, vous devez l'aider à le faire. Si le conducteur du véhicule qui dépasse klaxonne, placez-vous plus à droite, près de la bordure de la route. N'accélérez jamais.

Marche arrière

Ne reculez jamais à moins de pouvoir le faire en toute sécurité. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'enfants ou d'objets que vous pourriez ne pas voir une fois que vous êtes assis derrière le volant.

Balayage visuel

Passez en marche arrière avec le pied sur la pédale de frein. Tenez le volant fermement d'une main posée à midi. De cette façon, vous pourrez faire un balayage visuel par-dessus l'épaule droite et l'épaule gauche. Que vous reculiez tout droit, à droite ou à gauche, tournez le corps et la tête à droite et regardez par-dessus votre épaule droite. Avec la main gauche posée sur le volant à midi, commencez à reculer lentement. Après avoir reculé d'environ 1,5 m, vérifiez pour voir si l'avant de votre véhicule ne risque pas de frapper quelque chose. Faites quelques ajustements avec le volant au besoin. Continuez à regarder dans toutes les directions.

Vous pouvez détacher votre ceinture de sécurité pour tourner le corps afin de bien voir quand vous faites marche arrière. Mais n'oubliez pas de la boucler à nouveau avant d'avancer.

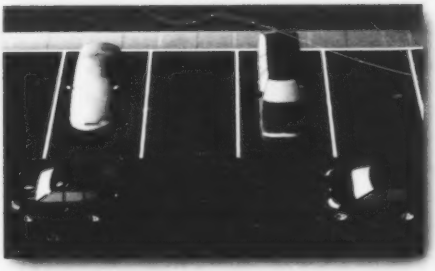

Marche arrière

Stationnement et arrêt

De nombreuses règles s'appliquent au stationnement. Obéissez aux panneaux qui interdisent d'arrêter, de s'immobiliser ou de stationner, mais soyez conscient que tous les règlements municipaux sur le stationnement ne sont pas indiqués sur des panneaux.

S'il faut vous arrêter, assurez-vous que votre véhicule n'empiète pas sur la chaussée. Vous ne pouvez pas laisser un véhicule stationné sur une rue ou une route pour une période supérieure à 24 heures. Chaque fois que votre véhicule est laissé sans surveillance, mettez le frein de secours et coupez le moteur. Les roues du côté du trottoir doivent être à 15 cm au plus de la chaîne de trottoir ou du bord de la route.

On considère que votre véhicule est arrêté ou stationne s'il ne bouge pas, qu'il soit occupé ou non. Il est interdit d'arrêter ou de stationner un véhicule aux endroits suivants :

- au sommet d'une côte ou dans une courbe où la vue d'un conducteur qui approche est bloquée;
- où vous bloquez un véhicule déjà stationné ou encore un trottoir, un passage pour piétons, l'entrée d'une rue ou une entrée privée;
- à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons;
- à moins de 5 mètres d'une borne-fontaine ou de l'entrée d'une caserne de pompiers;
- à moins de 7,5 mètres d'une intersection;
- à moins de 10 mètres d'un phare à feu clignotant, d'un panneau d'arrêt, d'un panneau de cession de passage ou de feux de circulation installés sur le bord de la route;
- à moins de 15 mètres du rail le plus poche de tout passage à niveau;
- le long ou à l'opposé de toute excavation ou de tout obstacle sur une rue ou une route quand le fait d'arrêter, de s'immobiliser ou de stationner pourrait nuire à la circulation;
- du côté de la route de tout véhicule arrêté, ce qu'on appelle « le stationnement en double »;
- dans un espace réservé pour les personnes à mobilité réduite à moins d'avoir un permis ou une plaque spéciale.

Stationnement parallèle

Quand vous stationnez, signalez votre intention avec le clignotant approprié et ralentissez. Vous devrez peut-être faire un arrêt complet pour forcer les véhicules derrière vous à arrêter assez loin derrière pour vous laisser stationner sans danger.

1. Avancez lentement parallèlement au véhicule déjà stationné et à environ un mètre de celui-ci jusqu'à ce que les pare-chocs arrière soient au même niveau.
2. Faites un balayage visuel. Quand vous pouvez le faire sans danger, reculez lentement en tournant rapidement le volant à droite jusqu'à ce que votre véhicule soit à un angle de 40° ou jusqu'à ce que le centre de la glace arrière soit en ligne avec le point entre la bordure du trottoir et le véhicule stationné derrière.
3. Redressez vos roues et reculez lentement jusqu'à ce que votre pare-chocs avant soit dégagé.
4. Tournez le volant dans le sens inverse et amenez lentement le véhicule parallèle à la bordure du trottoir ou de la route.
5. Redressez les roues et avancez ou reculez jusqu'à ce que votre véhicule soit au milieu de l'espace de stationnement. Les roues du côté du trottoir ou de la bordure de la route doivent être à 15 centimètres au plus de la bordure du trottoir ou de la route.

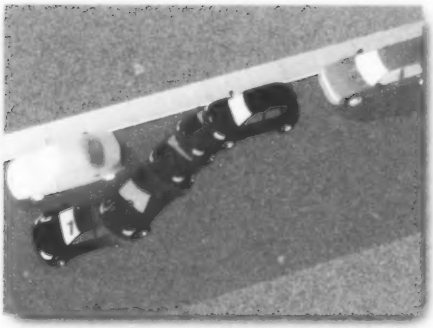

Stationnement parallèle

Quand le véhicule est bien stationné, appliquez le frein à main, mettez le levier de vitesse à la position P et coupez le moteur. Si votre véhicule est à transmission manuelle, mettez le levier de vitesse en position de marche en arrière si vous stationnez en faisant face au bas d'une côte, et en première si vous stationnez en faisant face au sommet d'une côte. Rappelez-vous de retirer la clé de contact. Avant d'ouvrir la portière, vérifiez s'il y a des véhicules qui approchent. Verrouillez votre véhicule.

Si vous roulez et voyez qu'un véhicule devant vous s'apprête à quitter un espace de stationnement parallèle, ralentissez et soyez prêt à arrêter.

Stationnement en épi

Le stationnement en épi est souvent utilisé dans les terrains de stationnement, les centres commerciaux et les rues très larges. Voici comment procéder.

1. Signalez votre intention de stationner et ralentissez.
2. Restez parallèle à la bordure du trottoir à au moins 1,5 mètre de distance des autres véhicules stationnés.
3. Quand l'avant de votre véhicule est à la hauteur de la partie inférieure de l'espace de stationnement, avancez lentement en tournant le volant à droite.
4. Redressez vos roues en essayant de placer le véhicule au milieu de l'espace de stationnement.
5. Continuez à avancer jusqu'à ce que l'avant de votre véhicule soit à la hauteur des autres véhicules stationnés ou jusqu'à ce que les roues frôlent la bordure du trottoir.

Quand vous quittez un espace de stationnement en épi, faites un balayage visuel et rappelez-vous de faire plusieurs vérifications par-dessus l'épaule pendant que vous reculez. Surveillez l'avant de votre véhicule pour éviter de frapper quoi que ce soit. Reculez tout droit jusqu'à ce que l'avant de votre véhicule soit complètement dégagé d'entre les véhicules stationnés de chaque côté de vous.

Stationnement dans une côte

Quand vous stationnez dans une côte ou une pente, tournez les roues avant de façon que votre véhicule roule en direction de la bordure du trottoir et s'arrête s'il se met à rouler. Appliquez le frein à main et placez le levier de vitesse à la position P. Quand il n'y a pas de bordure de trottoir, tournez vos roues de façon que le véhicule roule dans la direction opposée à la route et non dans la circulation.

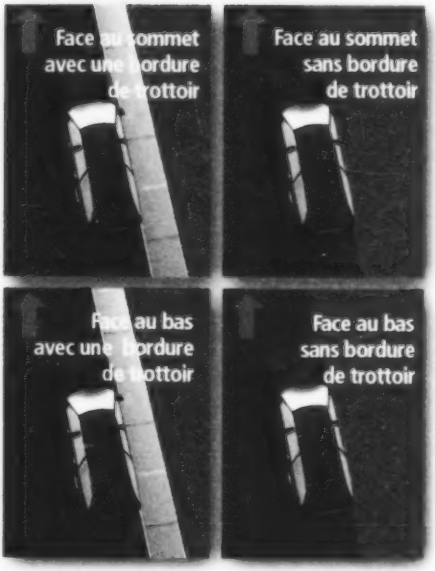

Stationnement dans une côte

Quand le véhicule fait face au bas d'une côte, qu'il y ait ou non une bordure de trottoir, tournez vos roues à droite. Quand le véhicule fait face au sommet d'une côte et qu'il y a une bordure de trottoir, tournez vos roues à gauche; quand il n'y a pas de bordure de trottoir, tournez vos roues à droite. Les roues du côté de la bordure du trottoir doivent être à 15 cm au plus de la bordure du trottoir ou de la route.

Carrefour giratoire

Un carrefour giratoire est une intersection d'une conception particulière. Tous les véhicules y roulent à droite et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Quand vous arrivez à la route ou à la rue où vous voulez tourner, vous quittez l'anneau de circulation en faisant un virage à droite. Si le carrefour comporte plusieurs voies, placez-vous dans la bonne voie avant d'arriver à l'endroit où vous voulez quitter le carrefour. Regardez et signalez avant de changer de voie ou d'effectuer un virage pour quitter. Ne faites jamais votre virage à partir d'une voie intérieure de l'anneau.

Le conducteur qui approche d'un carrefour giratoire et le conducteur qui roule dans l'anneau doivent tous les deux se laisser suffisamment de place pour que les véhicules qui approchent puissent s'intégrer en alternant dans le cercle.

Cette règle s'applique à moins que la circulation dans le carrefour ou l'anneau ne soit contrôlée par des panneaux ou des feux de circulation.

Entrées privées

Quand vous tournez dans une entrée privée ou en sortez, vous devez céder le passage aux piétons qui traversent devant vous et à tous les véhicules qui approchent sur la route.

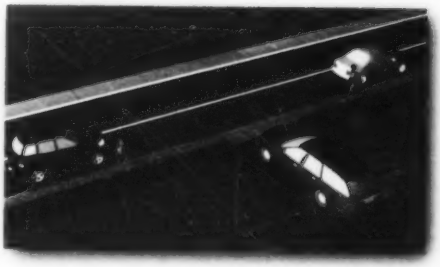

Entrée privée : comment entrer et sortir

Avant de sortir d'une allée, d'une entrée privée ou d'un garage souterrain dans un secteur commercial ou résidentiel, vous devez arrêter votre véhicule immédiatement avant de traverser le trottoir ou la zone du trottoir en travers d'une entrée.

Utilisation des autoroutes à accès contrôlé

Les routes provinciales de la série 100 sont des autoroutes conçues pour une conduite plus pratique et plus sécuritaire. On procède à l'amélioration de ces autoroutes pour en faire des autoroutes à voies multiples séparées avec accès restreint ou limité. On permet un accès contrôlé à des intersections conçues spécialement appelées « échangeurs ».

Les échangeurs exigent toute l'attention des conducteurs parce que des conducteurs vont ralentir pour quitter l'autoroute à accès contrôlé pendant que d'autres conducteurs vont accélérer pour entrer sur la même autoroute. Soyez extrêmement prudent dans ces zones pour que tous les conducteurs puissent exécuter la manœuvre correctement. Des panneaux vous indiquent si vous devez vous glisser dans la circulation, céder le passage ou arrêter. Dans tous ces cas, vous devrez céder le passage aux véhicules qui continuent sur l'autoroute jusqu'à ce qu'il y ait un espace pour vous permettre d'entrer sur l'autoroute sans danger.

Au moment où vous approchez d'un échangeur, observez attentivement les directions sur les panneaux de l'autoroute qui donnent accès à l'échangeur.

Conseils

Quand vous conduisez sur une autoroute à accès contrôlé, suivez les règles qui suivent.

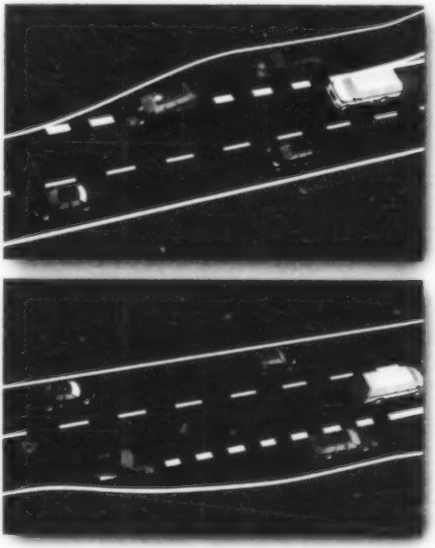

Bretelle d'accès et de sortie

- Planifiez votre voyage à l'avance.
- N'oubliez pas de vérifier le niveau des liquides, l'huile, les pneus et le niveau d'essence avant de partir.
- Déterminez à l'avance à quel endroit vous devez entrer sur l'autoroute et la quitter.
- Quand vous entrez sur l'autoroute, utilisez la voie d'accélération jusqu'à ce que vous rouliez à la même vitesse que les autres véhicules, puis, joignez la circulation.
- Gardez la droite et utilisez la voie de gauche pour dépasser seulement.
- Restez à une distance de deux secondes minimales du véhicule qui vous précède. Ne talonnez pas. La collision par l'arrière est un des types de collision les plus fréquents sur les autoroutes principales.
- Rappelez-vous qu'il faut plus de temps et une plus grande distance pour arrêter quand on roule à une vitesse plus élevée.
- Arrêtez fréquemment aux aires de repos indiquées, préférablement au moins une fois tous les 150 ou 200 km.
- N'arrêtez jamais sur la chaussée.

- Si une panne vous oblige à arrêter, rangez-vous loin de la route. Attachez un morceau de tissu blanc à l'antenne de la radio ou à la poignée de la portière gauche. Si vous tombez en panne la nuit, actionnez les feux de détresse ou allumez les feux de stationnement. (Si vous voyez un véhicule en panne, appelez le service de police.)
- Quand vous quittez l'autoroute, signalez votre intention bien à l'avance et, sans ralentir, passez dans la voie de décélération. Ralentissez jusqu'à la limite affichée pour la bretelle de sortie. La plupart des bretelles de sortie sont à droite. Les changements de direction se font à l'intersection de la bretelle de sortie et d'une autre route.
- Soyez conscient des véhicules dans les voies voisines.

Conducteurs et gros véhicules commerciaux

Il n'y a rien de plus imposant sur la route qu'un véhicule commercial transportant des tonnes de marchandise. Faites preuve de respect et soyez encore plus prudent quand vous conduisez près de tels véhicules. Allouez davantage d'espace quand vous dépassez. Maintenez une vitesse appropriée quand vous montez une côte et encore plus quand vous descendez une côte. Un véhicule commercial transportant une charge complète est comme un lourd balancier. Il faut un conducteur professionnel qui utilise ses connaissances et son habileté pour garder le contrôle du véhicule. Il est très important que vous mainteniez votre vitesse. Rappelez-vous que les gros véhicules commerciaux utilisent la descente et la force d'impulsion pour pouvoir monter la prochaine côte (à l'intérieur de la vitesse permise). Restez à bonne distance et maintenez une vitesse appropriée. Il est illégal pour les conducteurs d'un véhicule commercial de suivre un autre véhicule à moins de 60 mètres. Cette règle s'applique quand ils roulent sur une route à l'extérieur d'un secteur commercial ou résidentiel, mais ne s'applique pas quand ils doublent et dépassent un autre véhicule. Qu'ils soient dans un véhicule de promenade ou un véhicule commercial, tous les conducteurs sont tenus de conduire de façon préventive.

Conducteurs et autobus scolaires

Les conducteurs devraient être particulièrement prudents durant les heures où les autobus scolaires sont sur la route (habituellement entre 7 h et 9 h et 14 h et 16 h). Les enfants qui attendent l'autobus ou qui en descendent pourraient soudainement surgir dans la rue. Obéissez aux consignes des feux clignotants des autobus scolaires.

- Les feux jaunes clignotants vous signalent que l'autobus est sur le point d'arrêter. Il est permis de dépasser, mais redoublez de prudence et soyez attentif au clignotement des feux rouges.
- Quand l'autobus scolaire arrête pour faire monter ou descendre des enfants, le conducteur allume les feux rouges qui clignotent en alternance. Tous les conducteurs doivent arrêter derrière ou devant un autobus scolaire quand les feux rouges clignotent. Vous devez arrêter. Ne dépassez jamais un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent en alternance, peu importe où vous soyez et dans quelle direction, même dans une artère séparée.

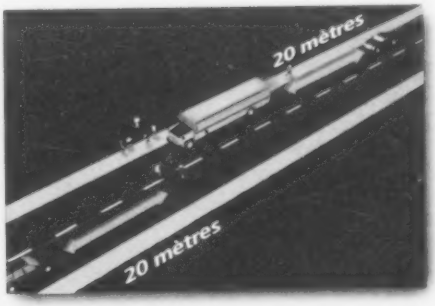

Autobus scolaires avec des feux clignotants rouges – bonne distance d'arrêt

Il est illégal de rouler à plus de 50 km/h dans une zone scolaire quand des enfants sont présents, peu importe l'heure ou le jour. Des enfants pourraient jouer sur le terrain de jeu de l'école après les heures d'école ou durant la fin de semaine. Aux passages pour écoliers, les conducteurs et les piétons doivent obéir aux instructions des brigadiers scolaires.

Soyez attentif à la présence d'enfants près des autobus scolaires et des arrêts d'autobus scolaires. Conduisez en observant les consignes.

Conducteurs et motocyclistes

Sur la route, le conducteur d'une motocyclette a droit à toute la largeur de sa voie. C'est non seulement un droit mais aussi une mesure de sécurité. Laissez plus d'espace entre votre véhicule et une motocyclette pour que le conducteur de la motocyclette et vous puissiez réagir à des arrêts rapides et à d'autres dangers potentiels en ayant plus d'espace pour manœuvrer. La plupart des accidents mortels impliquant des motocyclettes sont ceux qui résultent d'une collision avec un véhicule. Plus de la moitié de ces collisions se produisent quand les conditions de conduite sont bonnes.

Mesures de sécurité :

- Soyez conscient de tous les conducteurs autour de vous et de leur droit à une place sur la route.
- Soyez conscient de vos propres limitations et conduisez en conséquence.
- Les conducteurs de motocyclette devraient se rendre plus visibles en portant des vêtements appropriés sur lesquels ils posent du matériel réfléchissant pour la conduite la nuit. Mais comme ils ne le font pas nécessairement, soyez vigilant et conduisez toujours de façon préventive.

Conducteurs et cyclistes

Les cyclistes doivent obéir aux mêmes règles et règlements de la circulation que tous les usagers de la route. Malheureusement, ce ne sont pas tous les cyclistes qui le savent ou qui le comprennent, en particulier les jeunes enfants. Par conséquent, vous devez redoubler de prudence en présence de cyclistes, et surtout d'enfants à bicyclette. Vous devez aussi respecter le droit des cyclistes d'être sur la route.

Partage de la route avec les cyclistes

L'automobiliste : Selon la loi sur les véhicules automobiles de la Nouvelle-Écosse, les cyclistes ont les mêmes droits et responsabilités que les automobilistes. Respecter les droits de tous les usagers de la route constitue la meilleure façon d'éviter les collisions.

Le cycliste : Selon la loi sur les véhicules automobiles de la Nouvelle-Écosse, les cyclistes ont les mêmes droits et responsabilités que les automobilistes. Quand les cyclistes et les automobilistes suivent les mêmes règles, les risques de collision sont grandement réduits.

Prévention des accidents

Soyez attentif à la présence des cyclistes : La plupart des collisions qui surviennent entre des cyclistes et des automobilistes surviennent aux intersections. Souvent, il s'agit de situations où un automobiliste avance après avoir fait un arrêt ou sort d'une entrée sans céder le passage, ou alors quand un automobiliste fait un virage devant un cycliste.

Collisions fréquentes entre un véhicule et une bicyclette

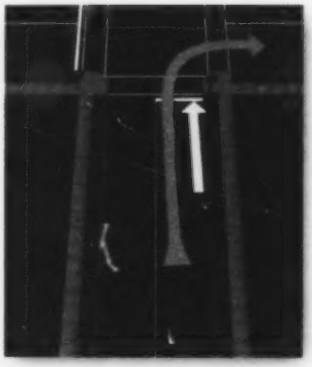

« Crochet droit » : Beaucoup d'automobilistes jugent mal la vitesse des cyclistes. Ces derniers peuvent roulez plus vite que vous ne le pensez! (Des cyclistes aguerris peuvent rouler entre 25 et 35 km/h sur un terrain plat et jusqu'à 50 km/h dans une descente.) Ce mauvais jugement amène les automobilistes à dépasser les cyclistes et à tourner ensuite directement devant eux pour effectuer un virage à droite. Faites un balayage visuel du bord de la route pour repérez les cyclistes et s'il n'est pas prudent de doubler avant de tourner, ralentissez et placez-vous derrière le cycliste avant de tourner. Ne coupez pas les cyclistes après les avoir dépassés.

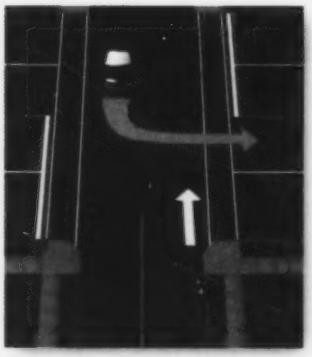

« Traverse à gauche » : Les automobilistes qui effectuent un virage devant les véhicules qui approchent en sens inverse doivent porter attention autant aux bicyclettes qu'aux véhicules. Trop souvent, les automobilistes jugent mal la vitesse des cyclistes qui approchent et effectuent leur virage devant eux. Les automobilistes devraient toujours arrêter et attendre que les véhicules en sens inverse, y compris les bicyclettes, passent avant de faire leur virage.

« Ouverture des portières » : Quand vous quittez votre véhicule, regardez derrière vous au cas où un cycliste approcherait. N'ouvrez pas la portière avant de pouvoir le faire sans danger.

Veuillez garder à l'esprit que les cyclistes sont beaucoup plus vulnérables en cas de collision. Les automobilistes doivent se rendre compte qu'ils conduisent un gros véhicule et que cela s'accompagne de la responsabilité d'en assurer la conduite en toute sécurité.

Stratégies de conduite à bicyclette : Soyez visible, soyez prévisible

Où circulez sur la route : Circulez sur le côté droit de la route dans le sens de la circulation. Utilisez tout l'espace dont vous avez besoin pour être à l'abri des dangers que présente le bord de la route.

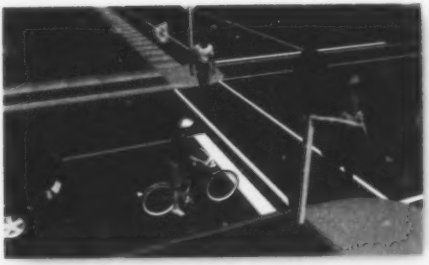

Signaux : Utilisez les signaux illustrés ci-dessous pour indiquer un virage ou un arrêt. Vous pouvez aussi faire un signal avec la main droite qui est reconnu par beaucoup de gens.

Signal de virage à gauche

Signal de virage à droite

Autre signal de virage à droite

Signal de ralentissement ou d'arrêt

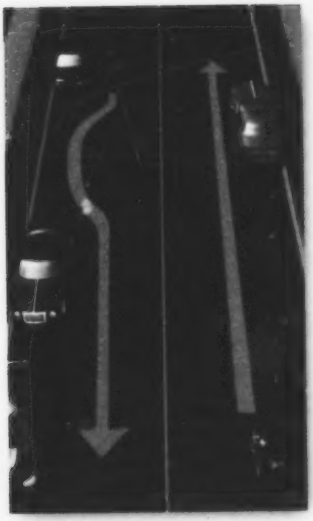

Conduisez en droite ligne : Évitez de serpenter entre les véhicules stationnés. Un conducteur pourrait vous perdre de vue et vous frapper si vous surgissez soudainement à nouveau dans la circulation. Demeurez à un mètre au moins des véhicules stationnés pour éviter les portières qui s'ouvrent.

Regardez derrière vous : Apprenez à jeter rapidement un coup d'œil à la circulation derrière vous sans faire d'embardée. Un rétroviseur aide à voir la circulation, mais un changement de voie exige que vous regardiez derrière vous, ce qui signale aussi votre intention aux automobilistes.

Soyez prudent aux intersections : Les intersections peuvent être dangereuses pour les cyclistes. À une intersection à arrêts multiples, il est important pour les cyclistes de rester en file dans la circulation et d'attendre leur tour. Les voies pour virage obligatoire à droite sont pour la circulation qui effectue un virage. N'utilisez pas cette voie si vous allez tout droit.

Virage à gauche selon le code de la route : Signalez votre intention et regardez derrière vous. Quand il y a une ouverture, placez-vous dans la voie de gauche, et tournez quand vous êtes près de la ligne médiane.

Virage à gauche comme un piéton : Quand la circulation est dense et qu'il vous semble dangereux de changer de voie, continuez tout droit à l'intersection, arrêtez au coin, descendez et marchez à côté de votre bicyclette pour traverser l'intersection dans le passage pour piétons.

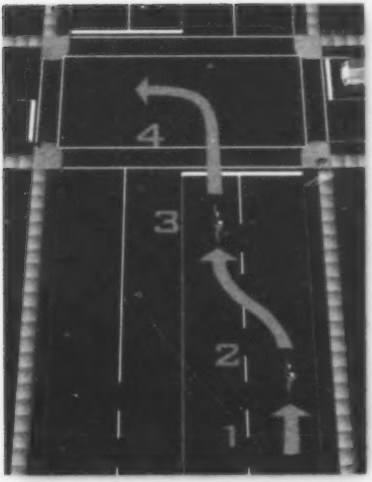

Virage à gauche dans une voie de circulation

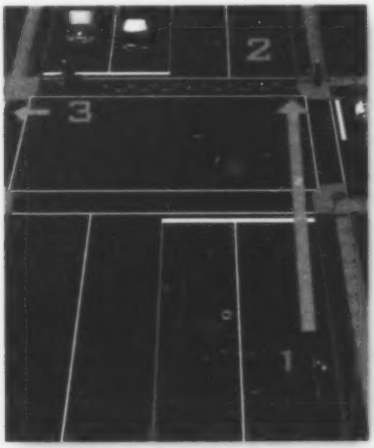

Virage à gauche dans un passage pour piétons

Équipement de sécurité :

Feux : Quand vous roulez la nuit, vous devez utiliser une lumière blanche à l'avant et un réflecteur rouge à l'arrière (ou encore un feu clignotant rouge qui fait face à l'arrière, du type diode électroluminescente (DEL) par exemple). De plus, des réflecteurs et un ruban réflecteur sur votre casque, vos vêtements ou votre bicyclette vous rendent aussi plus visible.

Avertisseur sonore : Fixez un avertisseur sonore ou une clochette à votre guidon et servez-vous en pour avertir les piétons et les autres véhicules que vous êtes proche d'eux.

Casque de sécurité : Conformément à la loi, vous devez porter un casque de cycliste quand vous roulez à bicyclette. Un casque de la bonne taille réduit grandement le risque de blessures au cerveau, la principale cause de mortalité ou d'invalidité chez les cyclistes.

Comment porter un casque correctement : Lisez les instructions du fabricant et consultez le personnel du magasin où vous achetez votre casque. Le personnel veillera à ce que vous achetiez un casque de la bonne taille. Grosso modo, portez le casque bas sur le front, à environ deux doigts au-dessus de vos sourcils.

Mettez le casque sur la tête et essayez de le bouger doucement d'un côté à l'autre et d'en avant à en arrière avec les mains. Le casque devrait être assez serré pour bouger la peau. Dans le cas contraire, ajoutez un morceau de mousse synthétique plus épais fourni avec le casque. Serrez la mentonnière en laissant assez de place pour un doigt entre la courroie et le menton.

Rouler à bicyclette en toute sécurité nécessite des connaissances, des habiletés et de la maturité de la part du cycliste et des habiletés et de l'attention de la part des automobilistes.

Panneaux, marques sur la chaussée et zones de travaux

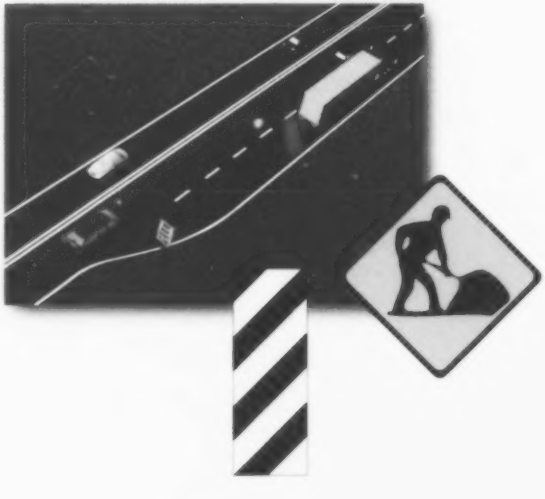

3 Panneaux, marques sur la chaussée et zones de travaux

Le chapitre 3 porte sur la signalisation routière qui sert à vous guider et à vous renseigner quand vous êtes sur la route. La signalisation routière comprend :

- les panneaux d'obligation,
- les panneaux d'avertissement,
- les panneaux de direction,
- les panneaux de zones de travaux,
- les marques sur la chaussée.

Chaque panneau de signalisation et chaque marque sur la chaussée a une signification précise. Comme les cartes éclairs, il faut les décoder et les comprendre instantanément. Les panneaux de signalisation et les marques sur la chaussée aident à contrôler le débit de la circulation et vous renseignent sur les conditions de la route devant vous. Ils vous indiquent aussi le numéro des routes, les distances et les services offerts aux voyageurs. Prenez le temps d'apprendre parfaitement la signification des nombreux panneaux et marques sur la chaussée pour vous en rappeler.

Il arrive que les panneaux et les marques sur la chaussée changent avec le temps. Soyez-en conscient. Le ministère du Transport et des Travaux publics examine constamment l'état des routes. Il évalue aussi les nouvelles pratiques et technologies, crée de nouveaux panneaux, modifie les panneaux existants et introduit de nouveaux dispositifs au besoin. Soyez toujours vigilant et prêt à voir ces changements.

Pour qu'on les reconnaisse à distance, les panneaux de signalisation sont de couleurs et de formes différentes et ils utilisent des symboles différents. En reconnaissant rapidement les panneaux, vous pouvez ajuster votre conduite en fonction de ce qu'ils indiquent. Les panneaux de signalisation sont classés selon leur fonction : obligation (code de la route), avertissement et direction (information et direction). Familiarisez-vous avec les divers panneaux pour bien les comprendre.

Les panneaux avec un cercle vert autorisent l'action représentée au centre.

Les panneaux avec un cercle rouge coupé d'une diagonale interdisent l'action représentée au centre.

Panneaux d'obligation

Les panneaux d'obligation reflètent les lois et les règlements qui s'appliquent à l'utilisation des routes. Vous devez respecter les directives qu'ils donnent à moins d'indication contraire d'un agent de la paix.

Panneau d'arrêt

Le panneau d'arrêt est un octogone (8 côtés) avec le mot STOP en blanc sur fond rouge. La forme octogonale est utilisée uniquement pour les panneaux d'arrêt. Un panneau d'arrêt signifie que vous devez amener votre véhicule à un arrêt complet et vous assurer que la voie est libre avant d'avancer. Vous devez arrêter à la ligne d'arrêt qui est clairement indiquée sur la chaussée ou à la ligne d'un passage pour piétons la plus près de vous. Si le passage pour piétons n'est pas indiqué par des lignes peintes sur la chaussée, vous devez arrêter assez loin de l'intersection pour permettre aux piétons de traverser en toute sécurité. C'est ce qu'on appelle un passage non marqué.

Panneau de cession de passage

Le panneau de cession de passage est un triangle rouge et blanc qui signifie que vous devez ralentir à l'approche d'une intersection. Vous devez céder le passage à tout autre véhicule engagé dans l'intersection ou près de celle-ci et même arrêter au besoin.

Zone scolaire

Le panneau de zone scolaire est un pentagone (5 côtés) représentant en noir deux écoliers sur un fond vert-jaune fluorescent. Depuis le 1er juin 2001, c'est le panneau standard partout en Nouvelle-Écosse. Quand il y a des enfants dans la zone scolaire, la vitesse maximale permise est de 50 km/h. Vous devez ralentir, être à l'affût de la présence d'enfants et faire preuve d'une extrême prudence, comme à tout autre moment quand vous êtes au volant. Vous devez rouler à une vitesse raisonnable et prudente en fonction des conditions existantes.

Passages à niveau

Les passages à niveau sont indiqués par un panneau en croix avec une bordure réfléchissante rouge sur fond blanc. Ce panneau a remplacé le panneau avec les mots « Railway Crossing » en lettres noires sur la croix.

Un panneau d'avertissement jaune et noir indique que vous approchez d'un passage à niveau. Il indique aussi la direction ou l'angle des rails en travers de la route. L'exemple donné indique que les rails sont perpendiculaires à la route.

Panneau en croix

Quand vous approchez de la voie ferrée, regardez des deux côtés et écoutez parce que vous pourriez devoir arrêter. Les trains peuvent arriver à un passage à niveau à n'importe quel moment. S'il y a un panneau d'arrêt, vous devez faire un arrêt complet avant de traverser la voie ferrée. Le panneau en croix est installé à l'endroit même du passage à niveau. S'il y a plus d'une voie ferrée à traverser, un panonceau sous la croix en indique le nombre.

Panneau indicateur du nombre de voies ferrées à traverser

À beaucoup de passages à niveau, il y a des feux rouges clignotants parfois avec barrières. Si les feux se mettent à clignoter, vous devez arrêter avant que les barrières ne descendent en travers de la route de votre côté. Ne traversez pas un passage à niveau quand les barrières sont baissées.

Panneau d'avertissement habituellement installé avant d'arriver au panneau en croix

Rappelez-vous les règles suivantes sur la façon de traverser un passage à niveau :

- Quand des feux rouges clignotants sont utilisés de concert avec un signal en croix à un passage à niveau, vous devez vous arrêter, comme vous le feriez à n'importe quel feu de circulation rouge qui clignote, et poursuivre votre route seulement quand vous pouvez le faire en toute sécurité.
- Si vous devez attendre qu'un train passe, soyez patient.
- N'avancez pas immédiatement après le passage du train. Vérifiez d'abord qu'il n'y a pas un autre train qui arrive.
- Soyez prêt à arrêter derrière des véhicules qui doivent obligatoirement arrêter aux passages à niveau tels les autobus scolaires, les véhicules qui offrent un service de transport de passagers ou des véhicules qui transportent des explosifs ou des matières dangereuses (une plaque-étiquette de danger identifie ces véhicules).

- Si les feux clignotants se mettent à clignoter ou que les barrières commencent à descendre pendant que vous traversez la voie ferrée, n'arrêtez pas, continuez à avancer. Les signaux d'avertissement allouent assez de temps pour que vous puissiez finir de traverser avant que le train n'arrive. La barrière de l'autre côté du passage à niveau ne va pas vous bloquer le passage. Si vous arrêtez et tentez de reculer, le moteur pourrait caler.
- Les barrières du passage à niveau ne vont pas vous retenir dans le passage à niveau, mais des véhicules arrêtés pourraient le faire. Avant d'avancer, assurez-vous de pouvoir traverser sans problème.
- Quand vous approchez d'un passage à niveau, ralentissez, soyez vigilant et observez les signaux au passage à niveau.

Quoi faire si votre véhicule est bloqué sur la voie ferrée ou si le moteur cale :

- Faites immédiatement sortir tous vos passagers et éloignez-les de la voie ferrée et du véhicule.
- Postez une sentinelle dans chaque direction de la voie pour voir si un train approche.
- Si aucun train n'est en vue, essayez de pousser le véhicule hors de la voie ferrée ou si le moteur a calé, essayez de redémarrer.

Certains trains ont besoin d'une distance supérieure à un kilomètre pour arrêter. Rappelez-vous que les trains ne peuvent pas arrêter rapidement, mais que votre véhicule peut le faire.

Autre panneaux d'obligation

Les panneaux d'obligation les plus communs sont des rectangles ou des carrés avec un lettrage noir ou rouge sur fond blanc.

Beaucoup de ces panneaux combinent des graphiques et des symboles. Par exemple, un panneau avec deux automobiles dans un cercle vert signifie qu'il est permis de dépasser, alors qu'un panneau avec deux automobiles dans un cercle rouge coupé d'une diagonale signifie qu'il est interdit de dépasser.

Le panneau de stationnement pour personnes à mobilité réduite signifie que l'espace de stationnement est réservé aux personnes à mobilité réduite à qui on a délivré une plaque d'immatriculation ou un permis spécial. Ce permis doit être suspendu au rétroviseur.

Panneaux d'avertissement

La plupart des panneaux d'avertissement sont des losanges avec un lettrage ou un symbole noir sur fond jaune.

Les panneaux d'avertissement vous annoncent un changement des conditions plus loin sur la route. Par exemple, le panneau de convergence de voies indique la présence prochaine d'une intersection où deux voies de circulation séparées convergent pour devenir une seule voie. Les conducteurs, dans une voie comme dans l'autre, doivent conduire de façon responsable pour que la circulation se fonde en douceur et en toute sécurité. Vous devriez être prêt à céder le passage au besoin.

Panneaux de direction

Les panneaux de direction sont des rectangles avec habituellement un lettrage blanc sur fond vert. Ils renseignent et dirigent les conducteurs en leur indiquant le numéro des routes et les distances. D'autres panneaux de différentes couleurs vous dirigent vers des installations, des services et des attractions touristiques.

Exemples de panneaux d'avertissement

Chaussée glissante quand elle est mouillée

Signal avancé de feux de circulation

Signal avancé d'arrêt

Entrée de camions sur la route

Marques sur la chaussée

En plus des panneaux de signalisation et des feux de circulation, les marques sur la chaussée vous donnent des renseignements importants sur le sens de la circulation. Elles vous indiquent où vous pouvez ou ne pouvez pas rouler. Les marques sur la chaussée divisent les voies de circulation, indiquent les voies pour tourner, les passages pour piétons, les obstacles et les endroits où il n'est pas prudent de doubler.

Règles sur les lignes continues et discontinues

Les lignes jaunes séparent les voies de circulation quand les véhicules circulent dans les deux sens. Les lignes blanches séparent les voies de circulation quand les véhicules roulent dans le même sens. Une ligne jaune pointillée ou discontinue sert de ligne médiane sur une route à deux voies où il est permis de doubler avec prudence dans les deux sens. Quand deux lignes jaunes continues servent de ligne médiane, il est interdit de les traverser pour doubler, ni dans un sens ni dans l'autre. Sur une route à deux voies, il est permis de doubler avec prudence si la ligne jaune discontinue est de votre côté de la ligne médiane.

Ligne médiane discontinue

Ligne double continue

La ligne blanche continue le long de la route à droite sert de bordure et guide les conducteurs qui roulent dans la même direction. Sur une autoroute à voies séparées, la ligne jaune continue à gauche de la chaussée sert de bordure gauche. Si vous voyez l'inverse, vous roulez dans le mauvais sens.

Quand il n'y a qu'une seule ligne jaune continue au milieu de la route, il est permis de doubler dans un sens comme dans l'autre quand la circulation et la distance à vue le permettent et que d'autres conditions sont idéales.

Les règles dictées par les lignes continues et discontinues ne s'appliquent pas quand :

- un véhicule entre sur l'autoroute ou en sort à un endroit autre qu'à une intersection;
- un véhicule complète une manœuvre de dépassement commencée conformément aux règles précitées;
- les lignes ne sont pas clairement visibles;
- les conditions météorologiques ou d'autres conditions font qu'il est raisonnable ou prudent de conduire à gauche des lignes.

Ligne médiane discontinue avec ligne continue

Ligne jaune continue à gauche en bordure d'une voie de circulation sur une autoroute à voies séparées

Autoroute à deux voies avec voie pour véhicules lents

Les voies pour véhicules lents sont conçues pour permettre aux véhicules qui circulent plus rapidement de doubler les véhicules plus lents. Tous les véhicules doivent circuler dans la voie de droite à moins de doubler. Les conducteurs qui roulent à moins de 70 km/h doivent utiliser leurs feux de détresse quand un panneau à droite de la route l'indique. Les véhicules qui désirent dépasser doivent le faire dans la voie de gauche, puis ils doivent se rabattre dans la voie de droite quand ils ont fini de dépasser. N'essayez pas de dépasser quand vous arrivez à la ligne continue à la fin de la voie pour véhicules lents. Le conducteur à droite a la priorité.

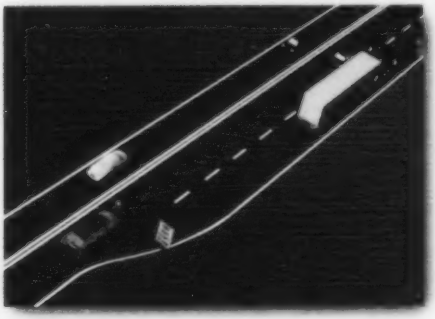

Voie pour véhicules lents

Lignes d'accélération et de décélération

Les lignes d'accélération et de décélération sont peintes sur la chaussée aux bretelles d'entrée et de sortie des autoroutes. Plus larges que les lignes de démarcation ordinaires, elles démarquent la voie de circulation des bretelles.

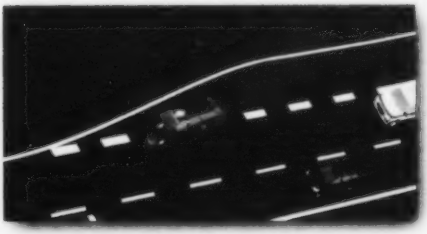

Lignes d'accélération

Voie pour virage à gauche dans les deux sens

Sur certaines routes à voies multiples, la voie du milieu est affectée exclusivement aux virages à gauche dans les deux sens. Cela signifie que les conducteurs qui roulent dans un sens comme dans l'autre partagent cette voie pour effectuer un virage à gauche. N'utilisez jamais cette voie pour doubler un véhicule.

Quand une route est divisée en trois voies ou plus et qu'un panneau ou les marques sur la chaussée indiquent que la voie du milieu est une voie pour virage à gauche dans les deux sens, tous les conducteurs doivent conduire à droite des lignes doubles, sauf pour se préparer à effectuer un virage à gauche.

Soyez prudent quand vous utilisez cette voie. Rappelez-vous que d'autres véhicules venant en sens inverse pourraient aussi utiliser la même voie.

Procédez comme suit pour effectuer un virage à gauche dans une voie à deux sens :

- Avec le clignotant, signalez votre intention de tourner à gauche, vérifiez la circulation en avant et en arrière et vérifiez à gauche en regardant par-dessus votre épaule.
- Quand vous pouvez le faire sans danger, ralentissez et passez graduellement dans la voie pour virage à gauche dans les deux sens le plus près possible de l'endroit où vous allez quitter la voie. Ne conduisez pas sur une longue distance dans la voie pour virage à gauche dans les deux sens.
- Ralentissez et arrêtez le plus près possible de l'endroit où vous tournerez à gauche.
- Cédez le passage aux véhicules qui approchent. Quand la voie est libre, complétez le virage. Les véhicules qui approchent de la direction opposée dans la voie pour virage à gauche doivent aussi céder le passage. Chaque conducteur doit laisser suffisamment de place à l'autre conducteur pour que les véhicules circulent facilement sans mettre en danger immédiat les autres conducteurs ou les piétons.

Exemples de panneaux et leur signification

Panneaux de passage pour piétons

Passage pour piétons
Indique la présence d'un passage pour piétons

Passage pour écoliers
Indique la présence d'un passage pour écoliers près d'une école

Terrain de jeu
Indique que vous approchez d'un terrain de jeu. Ralentissez et soyez vigilant au cas où il y aurait des enfants.

Panneaux d'obligation

Virage interdit

Défense de stationner à droite et à gauche de ce panneau

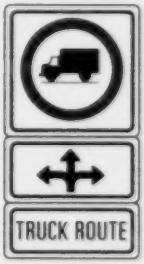

Route ouverte aux camions
Les camions peuvent rouler seulement dans le sens des flèches.

Interdiction de tourner à droite sur feu rouge. Attendez le feu vert avant d'effectuer un virage à droite.

Interdiction de tourner à gauche

Interdiction de jeter des ordures

Interdiction de faire demi-tour. Ne faites pas un virage serré pour repartir dans la direction opposée.

Arrêt interdit

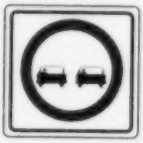

Autorisation de dépasser

Voie à sens unique. Panneau qui signale aux conducteurs une rue ou une route où la circulation se fait dans un seul sens.

Interdiction de dépasser

Entrée interdite

Aller tout droit ou tourner à droite seulement

Signal avancé de limitation de vitesse. Soyez prêt à ajuster votre vitesse selon le cas.

Vitesse maximale permise. Ce type de panneau indique la vitesse maximale permise dans des conditions idéales. Conduisez moins vite quand les conditions ne sont pas bonnes ou que la visibilité est réduite.

Roulez à droite de l'îlot de circulation ou de l'obstacle.

Panneau de danger
Conduisez à droite du panneau quand les lignes noires descendent vers la droite.

Panneau de danger
Conduisez à gauche du panneau quand les lignes noires descendent vers la gauche.

Panneaux d'avertissement

Signal avancé de rétrécissement de la chaussée. Très souvent, quand la chaussée rétrécit, il y a un panneau d'avertissement pour avertir les conducteurs de serrer soit à gauche soit à droite ou de rouler au milieu si le panneau indique un rétrécissement des deux côtés comme à l'approche d'un pont.

Signal avancé d'entrée de camions d'incendie. Annonce aux conducteurs qu'ils approchent d'une caserne de pompiers.

Signal avancé d'intersection masquée. Les conducteurs sur la route secondaire n'ont pas une bonne vue de la circulation qui approche. Soyez prudent et prêt à ralentir.

Signal avancé de descente dangereuse. Vous pourriez devoir rétrograder.

Signal avancé de chaussée cahoteuse. Ralentissez.

Panneau de fin de chaussées séparées. Circulation dans les deux sens après ce tronçon de route. Il y a souvent un panneau de circulation dans les deux sens un peu plus loin pour renforcer le message.

Signal avancé de chaussées séparées. Passage d'une chaussée à voies non séparées à des chaussées séparées.

Pont basculant. Annonce aux conducteurs qu'ils approchent d'un pont qui peut basculer pour permettre le passage des bateaux.

Signal avancé de courbe à droite. Un panonceau affiche la vitesse recommandée pour aborder la courbe sans danger.

Signal avancé de structure étroite. Annonce une structure telle une route, un pont, un ponceau, un passage inférieur ou supérieur, ou une structure similaire avec une chaussée libre d'une largeur inférieure à celle de la route sur laquelle vous roulez.

Fin de la voie de droite

Signal avancé de courbe ou de virage prononcé. Un panneau à damier avertit le conducteur qu'il faut ralentir; la flèche indique le sens de la route.

Les panneaux à chevron (flèche) sont installés en groupes pour diriger les conducteurs dans les courbes raides.

Limitation de hauteur. Signal avancé de passage inférieur. Indique la hauteur libre.

Signal avancé de convergence. Préparez-vous à intégrer la circulation.

Flèches sur la chaussée

Voie pour virage obligatoire à droite. Annonce aux conducteurs qui approchent d'une intersection dans la voie affectée qu'ils doivent obligatoirement tourner à droite à l'intersection. Si la flèche était inversée, la même chose s'appliquerait pour un virage obligatoire à gauche.

Tout droit ou virage à gauche seulement. Annonce aux conducteurs qui approchent d'une intersection dans la voie affectée qu'ils doivent soit aller tout droit soit tourner à gauche.

Voie pour virage à gauche dans les deux sens. Annonce aux conducteurs que la voie affectée est réservée uniquement aux conducteurs qui tournent à gauche.

Panneaux de direction

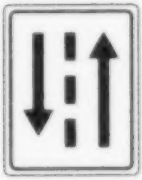

Circulation dans les deux sens. Annonce aux conducteurs que le tronçon de route sur lequel ils roulent est à deux voies et que les règles normales de conduite sur une route à deux voies s'appliquent.

Autoroute 102. Autoroute provinciale à accès contrôlé. Fait aussi référence à la série 100 des routes provinciales.

Zones de construction ou de travaux

Une zone de travaux est une zone où des activités de construction ou d'entretien de la route prennent place sur la route ou près de celle-ci. La zone de travaux peut nuire ou non à la circulation normale des véhicules, mais certaines activités pourraient distraire le conducteur. Qu'il y ait ou non des panneaux d'avertissement pour signaler la zone de travaux, il est très important que vous restiez vigilant et prêt à réagir en tout temps et prudemment à des conditions imprévues.

Conduire prudemment dans une zone de travaux accroit la sécurité à la fois des travailleurs et des conducteurs. Une zone de travaux sécuritaire signifie que les travailleurs peuvent poursuivre leurs travaux et les conducteurs traverser la zone de travaux avec le moins d'interruption possible dans le débit de circulation. On se sert de panneaux orange pour indiquer les zones de travaux. Les panneaux orange avec lettrage noir sont d'ailleurs réservés à la signalisation dans les zones de

travaux. Ils donnent aussi des renseignements et des directives aux conducteurs quand ils traversent une zone de travaux.

Dans les zones de travaux, on a recours à des dispositifs pour contrôler la circulation tels que des barricades, des cônes et des barils, de même qu'à des signaleurs pour guider et diriger les conducteurs en toute sécurité à travers la zone de travaux. Par exemple, le signaleur utilise une palette avec le mot STOP (arrêtez) d'un côté et SLOW (ralentissez) de l'autre pour contrôler la circulation. D'autres exemples de panneaux utilisés dans les zones de travaux sont illustrés à la page suivante. Quand vous voyez ces panneaux, ralentissez et soyez prêt à arrêter.

Les conducteurs doivent obéir aux signaleurs qui sont engagés pour diriger la circulation dans une zone de travaux temporaires. Le fait de ne pas s'y conformer pourrait vous valoir des points d'inaptitude dans votre dossier de conduite.

Quoi faire quand vous approchez un tronçon de route avec des panneaux de construction :

- Reconnaissez les panneaux de couleur orange avec lettrage noir quand vous entrez dans une zone de travaux et observez leurs directives.
- Soyez vigilant.
- Quand un panneau orange vous indique la direction à suivre, par exemple de changer de voie, n'attendez pas à la dernière minute pour réagir. Faites-le quand vous pouvez le faire sans danger et sans nuire à la circulation.

Conduire plus lentement que la circulation autour de vous est une cause majeure de collision par l'arrière dans une zone de travaux où l'espace pour circuler est souvent restreint. Si vous approchez soudainement d'un véhicule lent, vous pourriez ne pas avoir l'espace nécessaire pour effectuer une manœuvre évasive.

Panneaux de zone de travaux

Signal avancé de travaux

Signal avancé de signaleur

Signal avancé d'équipe d'arpentage

Signal avancé de travaux sur la chaussée

Signal avancé de déviation

Invitation aux cyclistes d'être prudents

Fin de voie

Signal avancé de fin de voie

Signal avancé de voies dénivelées. Annonce que les voies sur la chaussée ne sont pas au même niveau.

Signal avancé d'accotement surbaissé. Annonce un tronçon de la chaussée qui est à une hauteur différente à cause de travaux de construction.

Signal avancé d'accotement surélevé. Annonce un tronçon de la chaussée qui est à une hauteur différente à cause de travaux de construction.

Signal avancé de goudron sur la chaussée. Annonce des travaux d'imprégnation, de rechargement et de remise en état de la chaussée.

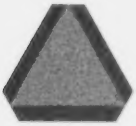

Véhicule lent

Rappel :
Barbouiller, détruire ou enlever des panneaux de signalisation ou autres signaux constitue une infraction.

La forme des panneaux dit beaucoup

Qu'est ce que les formes suivantes vous indiquent? Les bonnes réponses pour chacune des six formes de panneaux illustrées sont dans la liste ci-dessous. Faites le lien entre la forme et sa signification.

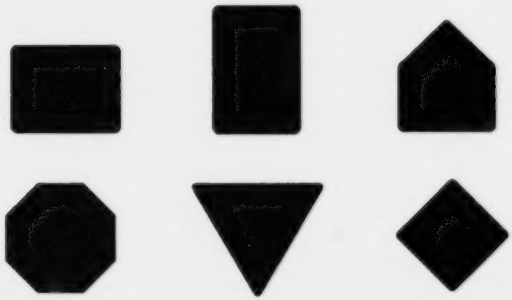

La bonne réponse se trouve dans la liste.

- Panneau de direction
- Arrêt
- Cession de passage
- Zone scolaire
- Panneau d'avertissement
- Panneau d'obligation

Sécurité

4 Sécurité

Le chapitre 4 présente toute une gamme de renseignements utiles pour rouler en sécurité. Il porte sur :

- la sûreté du véhicule,
- la sécurité des passagers,
- des conseils pour une conduite sécuritaire.

Sûreté du véhicule

Entretien de votre véhicule

Tous les véhicules automobiles immatriculés en Nouvelle-Écosse doivent faire l'objet d'une inspection une fois l'an pour vérifier qu'ils répondent aux normes de sûreté. La même chose est vraie pour toutes les remorques tirées sur les routes provinciales. Les normes sont décrites dans les règlements sur l'inspection des véhicules automobiles (*Motor Vehicle Inspection Regulations*). Les inspections doivent être faites dans un poste d'inspection officiel par un mécanicien autorisé à les faire.

L'inspection effectuée dans un poste d'inspection porte sur les éléments suivants :

- le klaxon
- les freins
- les essuie-glaces
- le système de direction
- la suspension
- le système d'échappement
- le système d'alimentation
- les feux
- les pneus et les roues
- les rétroviseurs
- les composantes de la carrosserie
- les dispositifs d'attelage et de remorquage
- les raccordements (s'il y en a)

Tout agent de police ou inspecteur nommé par le ministre peut procéder en tout temps à l'inspection de votre véhicule. Si on juge celui-ci peu sûr, on pourrait vous ordonner de le retirer de la route jusqu'à ce que vous ayez fait les réparations nécessaires. Dans des cas plus graves, vous pourriez être inculpé pour avoir failli aux exigences décrites dans la loi sur les véhicules automobiles.

Pour votre sécurité et celle de vos passagers, vous devriez effectuer régulièrement des vérifications tout au long de l'année pour détecter les problèmes et les régler le plus tôt possible. L'inspection annuelle ne garantit pas que le véhicule fonctionnera de façon satisfaisante durant toute l'année qui suit. Rappelez-vous qu'il est illégal de conduire un véhicule en mauvais état, voire dangereux.

Liste de vérification d'entretien régulier

Le manuel fourni avec votre véhicule vous indique ce qui doit être fait pour bien l'entretenir et comment le faire. Le calendrier d'entretien recommandé varie selon votre type de conduite. Le manuel contient des renseignements sur l'entretien régulier, par exemple à quel moment vérifier ou remplacer certaines pièces du véhicule. Si vous ne pouvez pas faire ces vérifications vous-même, faites-les faire par une personne qualifiée.

Pneus

Vérifiez la pression de chacun des pneus, y compris du pneu de secours (de préférence quand les pneus sont froids ou n'ont pas roulé depuis au moins quatre heures). Des pneus gonflés correctement durent plus longtemps et permettent une meilleure consommation d'essence, une meilleure traction et une conduite plus sécuritaire. Faites la permutation des pneus selon les recommandations du fabricant. Un conseil : faites vérifier les freins chaque fois qu'un pneu est enlevé et permuté. De plus, vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés, étant donné qu'une usure inhabituelle pourrait être le signe d'un problème plus grave. Par exemple, les pneus montrent une usure inhabituelle quand les roues ne sont pas parallèles. Un mauvais parallélisme pourrait causer un problème mécanique grave.

Demandez à une personne qualifiée, à un garage ou à un magasin qui vend des pneus, de vérifier si :

- la profondeur de la bande de roulement est d'au moins 1,5 mm;
- vos pneus présentent des bosses, des bourrelets, des nœuds, des coupures profondes dans la bande de roulement ou le flanc ou montrent le câble;
- des fragments de métal sortent du caoutchouc, dans le cas de pneus ceinturés d'acier.

Remplacez les pneus usés ou très endommagés le plus tôt possible. Consultez le manuel du propriétaire ou le guide du fabricant de pneus quand vous remplacez ou achetez des pneus.

Pour obtenir une bonne traction en hiver, installez des pneus à neige ou des pneus toutes saisons. Rappelez-vous que les pneus à neige s'useront très rapidement si vous les utilisez pendant l'été. Il est permis d'utiliser des pneus cloutés en Nouvelle-Écosse du 15 octobre au 30 avril seulement.

Pare-brise

Vérifiez la présence de fissures ou de marques sur le pare-brise qui pourraient nuire à la visibilité. Assurez-vous que les essuie-glaces fonctionnent correctement. Si les lames laissent des marques sur le pare-brise, remplacez-les.

Liquides

Quand le moteur est froid et arrêté, vérifiez si le niveau des liquides suivants est suffisant : l'huile, le liquide de refroidissement du radiateur, le liquide des freins et le lave-glace. Vérifiez aussi les durites au cas où il y aurait des fissures ou des fuites ainsi que la tension et l'usure de la courroie du ventilateur.

Feux

Vérifiez le bon fonctionnement de tous les feux et signaux.

Amortisseurs

Vérifiez l'état des amortisseurs. À tour de rôle, appuyez avec force sur chacune des extrémités de votre véhicule et relâchez brusquement la pression. Si le véhicule rebondit plus d'une fois avant de se stabiliser, l'amortisseur de ce côté-là a probablement besoin d'être remplacé.

Rétroviseurs

Vérifiez que les rétroviseurs sont fixés solidement. Vérifiez la présence de fissures ou d'éclats qui pourraient nuire à la visibilité. Ajustez les rétroviseurs à votre position de conduite pour avoir la meilleure visibilité possible. Quand vous faites des ajustements, prenez en considération les angles morts et votre capacité à effectuer un balayage visuel sécuritaire.

Habitacle

Vérifiez l'habitacle de votre véhicule. Vous devriez garder votre véhicule propre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Prenez les mesures nécessaires pour que les objets qui ne sont pas fixes ne se retrouvent pas accidentellement sous la pédale de frein ou d'accélérateur, nuisant ainsi à leur fonctionnement. Gardez les ceintures de sécurité propres pour éviter que l'humidité n'endommage le mécanisme. Vérifiez la présence de coupures ou de déchirures dans les fibres ou d'usure dans leurs points d'ancrage.

Freins

Vérifiez vos freins régulièrement en observant comment votre véhicule réagit quand vous appliquez les freins. Faites-les vérifiez le plus rapidement possible par un mécanicien si :

- la pédale de frein s'enfonce trop facilement;
- vous entendez le frottement des surfaces métalliques les unes contre les autres;
- le véhicule tire à gauche ou à droite;
- le freinage est lent.

Vérifiez aussi l'état du frein à main pour être certain que le véhicule ne bouge pas quand il est arrêté ou stationné dans une côte. Assurez-vous que le frein s'enlève complètement quand vous abaissez le levier du frein à main.

Direction

Vérifiez la direction pour voir s'il y a trop de jeu quand vous tournez le volant. La plupart des nouveaux véhicules sont équipés d'un système de prise directe. Cela signifie qu'il suffit de tourner le volant un tout petit peu pour que le véhicule amorce un changement de direction.

Système d'échappement — Vérifiez le système d'échappement en écoutant s'il y a des changements dans le bruit que vous entendez quand vous conduisez. Un trou dans le système d'échappement peut faire beaucoup de bruit ou changer le son du moteur. Le plus grave, c'est que les trous laissent échapper des gaz toxiques. Inspectez le plancher de votre véhicule et le coffre arrière pour voir s'il y a des trous qui laissent passer des émanations toxiques qui pourraient s'infiltrer dans l'habitacle. C'est très important en hiver quand on tient les glaces montées et les bouches d'air généralement fermées.

Carrosserie — Vérifiez l'état de la carrosserie au cas où il y aurait des bords tranchants et des parties qui présenteraient du jeu. Vérifiez aussi les portières et les glaces pour vous assurer qu'elles fonctionnent bien.

Dispositifs d'éclairage

Les normes régissant les dispositifs d'éclairage ont été établies pour chaque classe de véhicule. Vous devez allumer vos phares durant la période qui commence une demi-heure après le coucher du soleil et qui finit une demi-heure avant le lever du soleil. Vous devez aussi les utiliser en tout temps quand la visibilité est réduite à cause du brouillard, de la pluie, de la neige ou de tout autre condition atmosphérique et quand il n'y a pas assez de clarté sur la route pour voir une personne à 300 mètres en avant. Durant les périodes où on exige l'utilisation des phares, il est illégal d'utiliser les feux de stationnement ou de jour à la place.

Phares : Les phares doivent être ajustés pour être parallèles à la route. Aucune portion de la partie lumineuse principale ne doit s'élever à plus de 1 mètre à une distance de 20 mètres du véhicule. Un mécanicien devrait vérifier périodiquement la direction des phares.

Phares de jour : Les phares de jour permettent aux autres conducteurs, aux piétons et aux cyclistes de voir votre véhicule plus facilement et à une plus grande distance. On peut modifier les véhicules construits avant 1990 pour y installer des phares de jour. Si votre véhicule n'est pas équipé de phares de jour, vous pouvez accroître la visibilité de votre véhicule en allumant vos phares en tout temps.

Feux de freinage rouges : Les feux de freinage rouges sont obligatoires sur tous les véhicules automobiles immatriculés. Par une journée d'ensoleillement normal, les feux de freinage doivent être clairement visibles à une distance de 100 mètres. Les feux arrière et les feux de stationnement peuvent être séparés ou incorporés aux feux de freinage dans un bloc.

Feu de plaque blanc : Il faut aussi avoir un feu de plaque blanc pour éclairer le numéro de la plaque d'immatriculation. Le numéro doit être lisible à une distance de 15 mètres. Le feu blanc n'est pas obligatoire sur un cyclomoteur.

Clignotants : Il faut utiliser vos clignotants pour signaler votre intention de quitter une place de stationnement, de tourner à une intersection (que vous soyez ou non dans une voie affectée), d'arrêter ou de changer de voie. Les clignotants doivent donner une lumière clignotante blanche ou jaune à l'avant et une lumière clignotante jaune ou rouge à l'arrière. Sur les véhicules ayant une largeur totale de 2,05 mètres ou plus, les feux clignotants doivent être clairement visibles par une journée d'ensoleillement normal à une distance de 150 mètres. Sur les véhicules ayant une largeur inférieure à 2,05 mètres, les feux clignotants doivent être visibles à 100 mètres. Les feux clignotants ne doivent pas projeter une lumière réfléchissante ou éblouissante.

Feux de stationnement et réflecteurs : Tous les véhicules doivent être équipés de feux de stationnement ou de réflecteurs. Tous les véhicules stationnés doivent avoir un feu blanc ou jaune ou un réflecteur sur le devant du véhicule du côté de la route. Les véhicules stationnés doivent aussi avoir un feu rouge ou un réflecteur à l'arrière durant les périodes où il faut utiliser les phares.

Feux de détresse : On utilise les feux de détresse dans des situations d'urgence, par exemple quand un véhicule est en panne sur une route ou quand un véhicule qui monte une côte ne peut pas maintenir la vitesse minimale indiquée sur les panneaux qui enjoignent aux conducteurs d'utiliser les feux de détresse s'ils roulent à une vitesse inférieure à 70 km/h.

Phares spéciaux

Seuls les véhicules à vocation spéciale et les véhicules d'urgence peuvent utiliser des phares giratoires ou clignotants.

Phare rouge clignotant : Seuls les véhicules suivants peuvent avoir un phare rouge clignotant visible à l'avant :

- une ambulance,
- un véhicule de police ou d'incendie,
- un autobus scolaire qui fait monter ou descendre des passagers,
- un véhicule utilisé par le chef ou le chef adjoint d'un service d'incendie composé de volontaires.

Phare jaune clignotant : Les autobus scolaires doivent être équipés de phares jaunes clignotants. On peut aussi installer ces phares sur des véhicules qui transportent des explosifs, sur un véhicule automobile qui tire une large remorque ou sur un véhicule utilitaire. Par véhicule utilitaire, on entend entre autres les véhicules utilisés pour la construction ou l'entretien des routes et les véhicules des sociétés de téléphone et d'électricité.

Phare bleu clignotant : Seul un véhicule de police ou un véhicule utilisé par un agent de conservation peut être équipé d'un phare bleu clignotant.

Équipement additionnel

Ornements : Un véhicule automobile ne doit pas avoir d'ornements qui nuisent à la vue ou qui distraient le conducteur, ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Klaxon : Tous les véhicules automobiles doivent être équipés d'un klaxon en bon état de fonctionnement et pouvant être entendu à une distance de 60 mètres. Il faut utiliser le klaxon chaque fois que c'est nécessaire, comme pour avertir un autre conducteur de votre intention de le dépasser. Toutefois, vous ne devez pas klaxonner sans raison.

Siège avant ajustable : Dans la plupart des véhicules, on peut déplacer le siège avant vers l'avant ou vers l'arrière pour l'ajuster à la longueur de jambe de chaque conducteur. Ajustez votre siège pour que vous puissiez atteindre facilement toutes les commandes et toutes les pédales tout en restant assis confortablement.

Entretien d'hiver

Commencez par les vérifications énumérées à la page 105. Un véhicule bien entretenu va habituellement démarrer quelles que soient les conditions atmosphériques. Toutefois, il est préférable de mettre votre véhicule à l'abri des intempéries quand c'est possible. Le temps froid exige davantage de votre véhicule, surtout des systèmes électriques quand les phares, la radio, le chauffage et le dégivreur fonctionnent tous en même temps. Faites vérifier la batterie et les bornes au moins deux fois pendant l'hiver.

Soyez prêt à faire face aux urgences. Vous devriez transporter les articles suivants dans votre véhicule :

- une pelle,
- un sac de sable ou de litière pour chats,
- des câbles d'appoint,
- des chandelles et des allumettes,
- des fusées éclairantes et des feux témoins,
- des couvertures,
- des chaînes de remorquage,
- des contenants de lave-glace d'hiver (remplissez le contenant sous le capot régulièrement),
- des chaînes pour les pneus,
- un téléphone cellulaire ou de la monnaie pour utiliser un téléphone payant en cas d'urgence.

Sécurité des passagers

Les collisions entre véhicules peuvent être traumatisantes. En obéissant au code de la route, les personnes qui conduisent de façon responsable réduisent grandement les risques d'avoir une collision. Elles sont conscientes que c'est leur responsabilité de conduire prudemment de façon à ne pas se blesser, à ne pas blesser autrui ou à ne pas causer de dommages à la propriété.

Raison d'être des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour les enfants

Les collisions sont des choses qui arrivent, même au conducteur le plus prudent. La force d'une collision est tellement grande que les personnes qui n'ont pas bouclé leur ceinture de sécurité pourraient se heurter les unes les autres, heurter l'intérieur du véhicule ou même être éjectées du véhicule. Des blessures graves ou la mort sont souvent le résultat d'une collision. Les ceintures de sécurité et les systèmes de retenue pour enfants utilisés correctement maintiennent toutes les personnes en place dans le véhicule. Celles-ci ont alors une bien meilleure chance de ne pas être blessées gravement.

Les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants aident aussi à prévenir les blessures en tout temps. Un conducteur peut avoir à donner un coup de volant puis à arrêter, ou encore à arrêter soudainement pour éviter une collision. Les personnes qui n'ont pas bouclé leur ceinture de sécurité peuvent se heurter les unes les autres ou heurter l'intérieur du véhicule.

Moins de un pour cent de toutes les collisions causant des blessures sont dues au feu ou à la submersion. Dans ces situations, le fait d'avoir bouclé sa ceinture de sécurité augmente grandement les chances de rester conscient et de pouvoir sortir du véhicule.

Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue pour enfants : la loi

Conformément à la loi, tout conducteur et passager âgé de 16 ans et plus doit boucler sa ceinture de sécurité quand il prend place dans un véhicule automobile en Nouvelle-Écosse s'il y a une place assise dotée d'une ceinture de sécurité pour lui.

Le conducteur a la responsabilité de voir à ce que tous les passagers de moins de 16 ans bouclent leur ceinture de sécurité s'il y a une place assise avec une ceinture de sécurité disponible pour eux. Les jeunes enfants doivent être assis dans un siège de retenue approuvé et approprié à leur taille.

- Les bébés, de la naissance jusqu'à 9 kg (20 lb), doivent être assis dans un siège d'enfant faisant face à l'arrière qui répond à la norme canadienne de sécurité 213.1 pour les véhicules automobiles. On se sert de la ceinture de sécurité du véhicule pour retenir le siège.
- Les enfants qui pèsent entre 9 et 18 kg (20 et 40 lb) doivent être assis dans un siège d'enfant faisant face à l'avant qui répond aux exigences de la norme canadienne de sécurité 213 pour les véhicules automobiles. On se sert de la ceinture de sécurité et d'une sangle pour retenir le siège. La sangle attache le siège d'auto d'enfant à un ancrage installé dans le châssis du véhicule.
- On peut asseoir les enfants qui pèsent entre 18 et 27 kg (40 et 60 lb) dans un siège rehausseur qui répond aux exigences de la norme canadienne de sécurité 213.2 pour les véhicules automobiles. On recommande fortement l'usage d'un siège rehausseur pour pouvoir installer correctement la ceinture de sécurité en travers du corps de l'enfant.

Dispositif de retenue pour enfants

Personnes exemptées du port de la ceinture de sécurité

- Une personne qui est incapable de porter une ceinture de sécurité ou un enfant qui ne peut pas être installé dans un dispositif de retenue pour enfants à cause de sa taille, de sa conformation ou de tout autre caractéristique physique.
- Une personne ou un enfant qui, de l'opinion d'un médecin légalement qualifié, est incapable de porter une ceinture de sécurité ou d'être assis dans un dispositif de retenue pour enfants pour des raisons médicales.
- Un agent de la paix en service.
- Un pompier qui circule à l'intérieur ou à l'extérieur d'un véhicule d'incendie appartenant à un service d'incendie.
- Un chauffeur de taxi pendant son travail.
- Un chauffeur de véhicule de transport public urbain pendant son travail.
- Un travailleur paramédical dans une ambulance qui transporte un patient.
- Une personne dont le travail l'oblige à quitter son véhicule et le réintégrer à des intervalles fréquents.
- Le conducteur et les passagers d'un véhicule automobile transportant des prisonniers.

Utilisation correcte de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants

- On doit maintenir les ceintures de sécurité des véhicules en bon état de fonctionnement et ne pas les modifier de quelque façon que ce soit qui réduise leur efficacité.
- La ceinture abdominale devrait être portée le plus bas possible sur les hanches tandis que le baudrier ne devrait pas frotter contre la face ou le cou.
- Les femmes enceintes doivent aussi boucler leur ceinture de sécurité. La ceinture abdominale devrait être portée sous l'abdomen et le plus bas possible sur les hanches.
- Les parents devraient lire et comprendre les instructions du dispositif de retenue de leur enfant avant de l'installer dans le véhicule. Vous pouvez obtenir plus de renseignements auprès du fabricant, d'organisations de sécurité locales ou des ministères du transport fédéral et provincial.

Ceinture de sécurité

Coussins de sécurité gonflables

- Les coussins de sécurité gonflables ne remplacent pas les ceintures de sécurité. Ils offrent une protection additionnelle en cas de collision frontale grave. (Certains véhicules sont équipés de coussins de sécurité gonflables latéraux et arrière.)
- Un siège d'enfant qui fait face à l'arrière ne doit jamais être installé sur un siège où il y a un coussin de sécurité gonflable. Un coussin gonflable qui se déploierait exercerait une trop grande pression sur le siège d'enfant. Les enfants de moins de 12 ans ne devraient pas être assis où il y a un coussin de sécurité gonflable.

Transport de passagers

Vous devez faire monter ou descendre vos passagers ou prendre ou laisser des biens seulement près du trottoir ou en bordure de la route. Ne laissez jamais une personne descendre de votre véhicule ou y monter pendant que celui-ci est en marche.

Dans un camion, vous pouvez transporter des passagers dans l'espace prévu pour la cargaison seulement s'il y a des sièges fixés de façon sécuritaire au plancher ou au châssis du véhicule. Ne transportez jamais de passagers dans une roulotte ou dans une maison mobile qui est remorquée sur une route publique. Si vous roulez sur une route dans une camionnette surmontée d'une campeuse, transportez des passagers uniquement s'ils sont assis sur des sièges de passagers ordinaires ou des sièges fixés de façon permanente dans la partie inférieure du châssis de la campeuse.

Piétons le long d'une route

Si vous marchez le long d'une route où il n'y a pas de trottoirs, marchez en faisant face à la circulation. Posez du matériel réfléchissant sur vos vêtements pour vous rendre visible. Quand il fait noir, ayez une lampe de poche et portez des vêtements clairs ou réfléchissants. Quand il y a de la neige, portez quelques vêtements sombres.

Autostop

Il est illégal de faire de l'autostop.

Posture au volant

En étant assis correctement au volant, vous pouvez améliorer votre conduite et être plus confiant sur la route. Une bonne posture vous donne le maximum de contrôle sur le volant, de même que sur les pédales de frein et d'accélérateur.

1 Assoyez-vous droit, avec le creux des reins contre le dossier et le siège.

Assoyez-vous droit

2 Ajustez le siège en le déplaçant vers l'avant ou l'arrière jusqu'à ce que vous puissiez placer votre pied droit sur le plancher entre les pédales de frein et d'accélérateur tout en ayant la jambe légèrement pliée. Si votre véhicule est à transmission manuelle, faites l'ajustement du siège avec votre pied gauche sur la pédale de débrayage. Quand la pédale de débrayage est au fond, votre jambe devrait être légèrement pliée. Vous ne devriez pas avoir besoin d'utiliser une force excessive pour enfoncer au plancher l'une ou l'autre des pédales. Si vous êtes assis dans la bonne position, cet exercice devrait être facile.

3 Votre ligne de vision devrait être à mi-chemin entre le haut du volant et le haut du pare-brise. Ajustez l'angle du siège pour supporter vos cuisses. Si vous ne pouvez pas ajuster le siège, un coussin de siège peut vous rapprocher de quelques centimètres. Pour être à l'aise, laissez au moins l'espace d'un poing entre le haut de votre tête et le toit du véhicule.

4 Si le dossier du siège est ajustable, déplacez-le pour que vos bras soient légèrement pliés quand vous tenez le volant. Placez vos mains de façon que votre main gauche soit à la position de 10 h et votre main droite à celle de 14 h (ou encore à 9 h et à 15 h). Si vous trouvez que vous êtes trop loin, utilisez un coussin de dos de bonne qualité. Vous pouvez aussi demandez à votre mécanicien d'installer un coussin de caoutchouc plus épais sur la pédale de frein ou d'accélérateur.

5 Les appuie-tête sont conçus pour supporter le derrière de la tête et réduire le coup de fouet cervical. Beaucoup d'appuie-tête sont installés trop bas pour être efficaces. Ajustez le vôtre de façon que le bord supérieur dépasse de sept centimètres (de deux à trois pouces) la hauteur de vos yeux.

Direction

La taille et la largeur de vos épaules déterminent à quel endroit poser vos mains sur le volant. Pour avoir le meilleur contrôle possible, vos mains devraient être espacées et placées sur la partie supérieure du volant. Si vous tenez le volant trop serré, vous éprouverez de la tension dans les bras, les épaules et le cou, ce qui cause de la fatigue. Tenez le volant sans serrer mais fermement avec les mains à 10 h et à 14 h (ou à 9 h et à 15 h). Une fois que vos mains sont dans cette position, ne les glissez pas sur le volant. Gardez-les au même endroit et tourner simplement le volant pour diriger le véhicule.

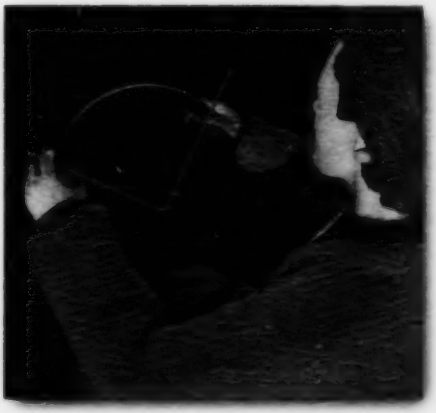

Position des mains

La clé de la conduite automobile est de savoir à quelle position du volant vos roues sont droites. Quand vous prenez la route, redressez vos roues et placez vos mains à la position 10-14 ou 9-15. Si vous gardez vos mains à la même position sur le volant, chaque fois que vos mains sont droites et à la même hauteur, vous savez que vos roues sont droites.

Utilisez la méthode main par-dessus main pour effectuer des virages serrés ou en cas d'urgence. Amorcez le virage en tournant le volant à gauche ou à droite, puis, retirez la main du bas. Tout en continuant à tourner le volant avec la main du haut, posez la main libre sur le haut du volant, main par-dessus main.

Continuer à tourner et à déplacer la main du bas vers le haut jusqu'à la fin du virage.

Quand vous ramenez le volant après un virage, utilisez la méthode main par-dessus main pour ramener les roues droites. Ne laissez pas le volant glisser entre vos mains parce que vous aurez très peu de contrôle sur la vitesse à laquelle il revient ni sur l'endroit où il s'arrêtera. On a remarqué que le volant des véhicules à roues motrices avant ne revient pas automatiquement à sa position originale.

Conseils pour une conduite sécuritaire

- Promenez constamment votre regard sur la route devant vous. Ne fixez pas un objet, quel qu'il soit, pendant plus de quelques secondes à la fois et ne fixez jamais l'horizon.
- Regardez fréquemment dans les rétroviseurs de façon à réduire le risque de collision par l'arrière.
- Ne bloquez pas la vue à travers le pare-brise ou les glaces. Seul l'autocollant d'inspection officielle est permis dans le coin inférieur du pare-brise du côté du conducteur.
- Chargez votre véhicule de façon à ne pas obstruer votre vue de la route.
- Ne vous laissez pas distraire pendant que vous conduisez. Manger, boire, fumer ou utiliser un téléphone cellulaire sont quelques-unes des causes d'inattention.
- N'accrochez pas à votre rétroviseur des objets qui pourraient nuire à votre vue de la route.

Soyez prudent :

- Ralentissez chaque fois que vous voyez une situation qui pourrait être dangereuse.
- Ne sortez jamais le bras, la tête ou le pied d'un véhicule en mouvement sauf pour faire un signal manuel, et ne permettez jamais à un passager de le faire.

Démarrage

Consultez le manuel du propriétaire pour les instructions concernant le démarrage. Appliquez le frein à main. Si votre véhicule est à transmission manuelle, mettez le levier de vitesse au point mort. Dans certains véhicules à transmission manuelle, il faut enfoncer la pédale de débrayage avant de démarrer. Pour les véhicules à transmission automatique, mettez le levier à la position « Park » (P). Tournez la clé de contact pour démarrer.

Accélération

Pour conduire en douceur, vous devez apprendre à varier légèrement la pression exercée sur la pédale d'accélérateur avec votre pied. Il est préférable d'accélérer un peu et d'attendre que le véhicule réponde et prenne de la vitesse.

En pressant trop fort sur la pédale d'accélérateur, les roues motrices pourraient tourner rapidement sur place et provoquer un dérapage, particulièrement quand la surface est glissante.

Dans les véhicules à transmission manuelle, vous devez relâcher la pédale de débrayage jusqu'au point de friction, puis augmenter graduellement la pression sur la pédale d'accélérateur en relâchant la pédale de débrayage complètement.

Arrêt et freinage

La meilleure méthode pour freiner est de commencer tôt en appliquant une pression légère sur le frein, puis en diminuant la pression quand le véhicule s'arrête. Pour ralentir plus rapidement, augmentez graduellement la pression sur la pédale de frein. Le freinage au seuil est une technique où on applique une pression ferme et continue sur la pédale de frein. Évitez de bloquer les roues. Si les roues bloquent, relâchez un peu la pression, puis appuyez à nouveau sur la pédale de frein.

Beaucoup de véhicules récents sont équipés d'un système de freinage antiblocage (le système ABS) qui empêche justement le blocage des roues. Si votre véhicule est équipé d'un système ABS, enfoncez la pédale de frein fermement et de façon continue. Ne freinez pas par à-coups. Ne relâchez pas la pédale de frein avant d'avoir le contrôle du véhicule ou que celui-ci soit arrêté. Il est normal de sentir une légère vibration et d'entendre un bruit comme une pulsation. Vous trouverez dans le manuel du propriétaire plus de renseignements sur la façon d'utiliser le système antiblocage correctement.

Chaque fois que vous avez le choix entre freiner ou diriger votre véhicule pour éviter une collision, il est généralement préférable d'utiliser une manœuvre d'évitement plutôt que de freiner. Ou encore, combinez le freinage au seuil avec une manœuvre d'évitement. Il est préférable de diriger le véhicule plutôt que de freiner quand vous roulez à une vitesse supérieure à 40 km/h, parce que vous aurez besoin d'une moins grande distance pour contourner un obstacle que pour arriver à un arrêt complet.

Comment prévenir les collisions

La plupart des collisions qui surviennent sur les routes sont causées par une erreur de la part d'un conducteur. Ce qui suit est une liste des causes de collision les plus communes sur les routes de la Nouvelle-Écosse en ordre de fréquence, et ce que vous pouvez faire pour empêcher, dans la mesure du possible, d'être impliqué dans une collision.

Causes de collision	**Mesure préventive**
Inattention du conducteur	Soyez très attentif à la conduite quand vous êtes au volant. Les collisions surviennent en quelques secondes. Soyez prêt à réagir immédiatement.
Défaut de céder le passage	Partagez la route. Soyez courtois envers les autres conducteurs.
Distraction de la part du conducteur	Résistez à la tentation de devenir un spectateur.
Inexpérience ou confusion du conducteur	Observez le code de la route. Signalez votre intention de changer de voie. Klaxonnez. Vérifiez les angles morts. Changez de voie graduellement et seulement quand vous pouvez le faire en toute sécurité.
Alcool au volant; le conducteur a consommé de l'alcool.	Ne conduisez pas si vous avez consommé de l'alcool. Soyez vigilant et surveillez les conducteurs dont la conduite au volant est déconcertante.
Vitesse excessive compte tenu des conditions	Ralentissez! Ajustez votre vitesse aux conditions de conduite.

Conduite préventive

Conduire de façon préventive signifie être en contrôle. Les conducteurs habiles reconnaissent les situations qui nécessitent une attention particulière, prévoient ce que les autres conducteurs pourraient faire, décident comment réagir et exécutent en toute sécurité une manœuvre appropriée.

Voici quelques exemples : Quand vous voyez des enfants jouer près de la rue, prévoyez que l'un deux pourrait courir soudainement dans la rue devant votre véhicule. Quand vous voyez s'allumer les feux de freinage d'un véhicule stationné, prévoyez que le conducteur du véhicule pourrait réintégrer la voie de circulation. Observez la vitesse d'un véhicule qui approche d'une intersection et soyez prêt à ce que le conducteur fasse ou non un arrêt.

Essentiellement, la conduite préventive vise à réduire les erreurs de conduite que vous pourriez faire et à prévoir les erreurs des autres conducteurs et des piétons, et de vous protéger contre ces erreurs.

Hypnose de la route

L'inattention tend à augmenter quand vous êtes au volant pour une longue période de temps. Sans le vouloir, vous balayez de moins en moins la route avec les yeux et vous commencez à fixer l'horizon. La chaussée qui défile, les lignes et les autres véhicules peuvent finir par vous hypnotiser. Vous pouvez avoir des pertes de mémoire momentanées. Avant que l'hypnose de la route ne provoque une collision, rangez-vous en bordure de la route et arrêtez.

Voici quelques conseils pour aider à prévenir l'hypnose de la route :

- Mangez modérément avant de faire une longue route. Vous aurez moins d'énergie après un gros repas.
- Portez des vêtements confortables. Avec le temps, des vêtements serrés ou volumineux causent une tension musculaire qui, à son tour, cause de la fatigue et réduit votre capacité à réagir rapidement.
- Parlez avec vos passagers, mais ne vous laissez pas distraire.
- Balayez constamment la route des yeux en regardant dans toutes les directions pour détecter des problèmes potentiels. Votre meilleure défense pour éviter les dangers et les risques est d'être à l'affût. Soyez bien conscient de ce qui se passe dans les angles morts et vérifiez si la voie est libre avant de changer de voie.
- Restez attentif à la conduite en vous intéressant aux panneaux de signalisation et à la circulation autour de vous.
- Faites de courtes pauses d'une ou deux minutes toutes les heures pour vous détendre en marchant.
- Essayez de ne pas couvrir de trop longues distances en une journée.
- Évitez de conduire durant vos heures de sommeil normales.
- Ne chauffez pas trop l'intérieur de votre véhicule. S'il fait trop chaud, vous pourriez vous endormir.

Partage de la route

Dans tous les chapitres du présent guide, vous allez trouver des références à des situations où la circulation automobile et les piétons doivent partager la route. La sécurité de chacun dépend de la courtoisie et de la considération de tous. Une bonne communication signifie que chacun comprend comment chaque personne ou conducteur va agir. La conduite préventive découle de l'apprentissage de bonnes habiletés de conduite et de la façon de partager la route avec les autres.

Façons d'avertir les autres conducteurs de circonstances particulières

Véhicules lents

Vous devez afficher un panneau de véhicule lent à l'arrière d'un tracteur de ferme ou de la charge tirée par le tracteur. La même règle s'applique à tout autre véhicule qui ne peut pas maintenir une vitesse supérieure à 40 km/h dans des conditions normales. Quand vous voyez ce panneau, ralentissez.

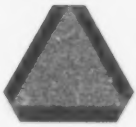

Panneau pour véhicule lent

Hayons ouverts

Il est illégal de conduire un véhicule commercial (camion) sur la route avec le hayon ouvert ou à l'horizontale à moins que ce dernier ne serve à supporter toute la charge transportée dans le camion ou une partie de celle-ci.

Transport des charges

Durant les heures de clarté, attachez un drapeau rouge à l'arrière d'une charge quand celle-ci dépasse de plus d'un mètre l'arrière du plateau ou de la carrosserie du véhicule. Le drapeau rouge doit être d'au moins 300 millimètres de longueur et de largeur et être clairement visible en tout temps.

Quand il fait noir, c'est-à-dire d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant le lever du soleil, installez un feu jaune ou rouge clairement visible à une distance de 60 mètres de l'arrière de la charge.

Remorques

Toutes les remorques doivent avoir une plaque d'immatriculation et faire l'objet d'une inspection si elles circulent sur la route. Tirer une remorque fait appel à des habiletés acquises habituellement par l'expérience. Conduisez prudemment, ayez la sécurité à l'esprit en tout temps. C'est une bonne idée de s'exercer à stationner et à reculer avant de s'aventurer sur la route. Assurez-vous que les deux véhicules sont rattachés correctement.

- Seuls les véhicules commerciaux peuvent tirer plus d'une remorque à la fois.
- La barre de traction ou le raccordement pour le remorquage ne devrait pas dépasser cinq mètres de long ou huit mètres si on transporte des poteaux.
- Si le raccordement est une chaîne, une corde ou un câble, vous devez y attacher un drapeau rouge ou un autre morceau de tissu (d'au moins 300 mm^2).
- Ne transportez jamais une personne dans une remorque, quel qu'en soit le type, même une roulotte, pendant un remorquage sur l'autoroute.
- Le conducteur doit s'assurer que personne à bicyclette, en patinette, en patins à roulettes, à skis, en luge, en traîneau ou dans une auto-jouet ne s'accroche au véhicule pendant qu'il conduit.

Déplacement de véhicules en panne

Nous recommandons fortement que vous fassiez appel à des services de remorquage professionnels pour déplacer un véhicule en panne. Si vous devez remorquer un véhicule avec le vôtre, utilisez des feux temporaires ou les feux de détresse et assurez-vous que le véhicule est attaché de façon sécuritaire. Quelqu'un doit être assis dans le véhicule en panne et utiliser les freins pour garder le câble de remorquage tendu. Ne remorquez pas des véhicules ayant un système de servodirection et de servofrein si le moteur ne démarre pas. Si le moteur est en panne, il sera difficile de freiner et de diriger le véhicule, et le remorquage pourrait causer une collision. Il est dangereux d'essayer de faire démarrer un véhicule en panne en le remorquant. De plus, cela pourrait endommager les deux véhicules.

Véhicules surdimensionnés

Vous devez détenir un permis pour conduire un véhicule surdimensionné. Un véhicule surdimensionné est un véhicule ou une combinaison de véhicules, y compris toute charge, qui dépasse n'importe laquelle des mesures suivantes ou qui est équipé d'un élément qui dépasse une mesure précise :

- 12,5 mètres de longueur pour un seul véhicule ou 25 mètres pour une combinaison de véhicules;
- 14,65 mètres de longueur totale pour une remorque;
- 2,6 mètres de largeur extérieure totale;
- 4,15 mètres de hauteur;
- un rétroviseur dépassant de plus de 20 centimètres de chaque côté le maximum permis pour la largeur extérieure du véhicule;
- un dispositif pour maintenir la charge dépassant de plus de 10 centimètres de chaque côté le maximum permis pour la largeur extérieure du véhicule.

Conditions de conduite dangereuses

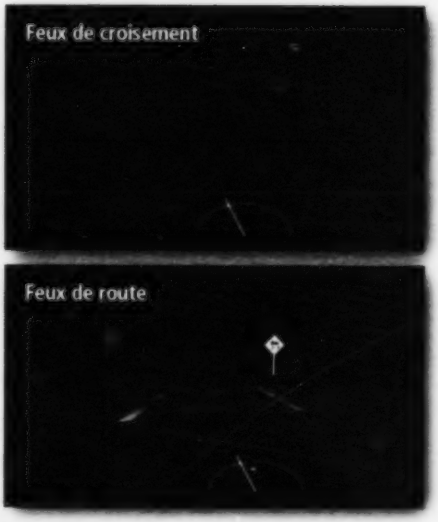

5 Conditions de conduite dangereuses

Le chapitre 5 contient des renseignements sur les conditions de conduite dangereuses. Vous y trouverez de l'information sur :

- la conduite de nuit,
- la conduite dans des conditions de pluie, de neige ou de brouillard,
- le revêtement de la chaussée,
- les urgences.

La région côtière de la Nouvelle-Écosse est connue pour ses conditions météorologiques difficiles et variables. Dans cette province maritime, le secret pour arriver sain et sauf à destination consiste à adapter sa conduite en fonction des conditions de la route. Certaines routes et conditions météorologiques justifient que l'on ralentisse ou conduise avec prudence. Il est beaucoup plus difficile de maîtriser son véhicule lorsque la chaussée est mouillée ou recouverte de neige ou de grésil, ou lorsque vous conduisez sur une route en gravier ou un chemin de terre, parce que ces conditions rendent la chaussée plus glissante. Le brouillard, la pluie, la neige et les inondations réduisent la visibilité. Ces conditions sont également propices à la formation d'une mince pellicule d'eau sur vos freins. Tous ces facteurs accroîtront votre distance d'arrêt. Ces conditions météorologiques et routières sont particulièrement dangereuses, même si vous avez des réflexes rapides et que vous conduisez avec précaution, parce que la réaction de votre véhicule peut être imprévisible.

Afin d'éviter de perdre le contrôle de votre véhicule en raison des conditions météorologiques, vous devez :

- anticiper les problèmes potentiels. Cela peut signifier conduire avec prudence ou ne pas prendre la route lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses. Demandez-vous : « Aie-je écouté les bulletins météo? Est-ce prudent de prendre la route? »;

- être prêt à affronter les conditions météorologiques et leurs effets sur vous et votre véhicule. Si vous savez reconnaître les conditions météorologiques dangereuses et ce qu'il faut faire lorsque vous commencez à perdre le contrôle de votre véhicule, vous serez mieux en mesure d'affronter les mauvaises conditions de conduite. Les provinces et l'industrie effectuent des recherches continues en vue d'améliorer les normes de conduite. Tenez-vous au courant des nouvelles techniques de conduite et des améliorations apportées aux véhicules – les systèmes de freinage antiblocage en sont un exemple – en lisant des articles et des rapports à ce sujet.

Visibilité réduite

Conduite de nuit

Il est beaucoup plus dangereux de conduire la nuit que le jour parce que :

- vous voyez moins bien la nuit;
- il y a plus de conducteurs en état d'ébriété sur la route le soir;
- vous êtes souvent plus fatigué et donc moins attentif le soir – l'inattention est l'une des principales causes de collision;
- l'éclairage des véhicules venant en sens inverse risque de vous éblouir.

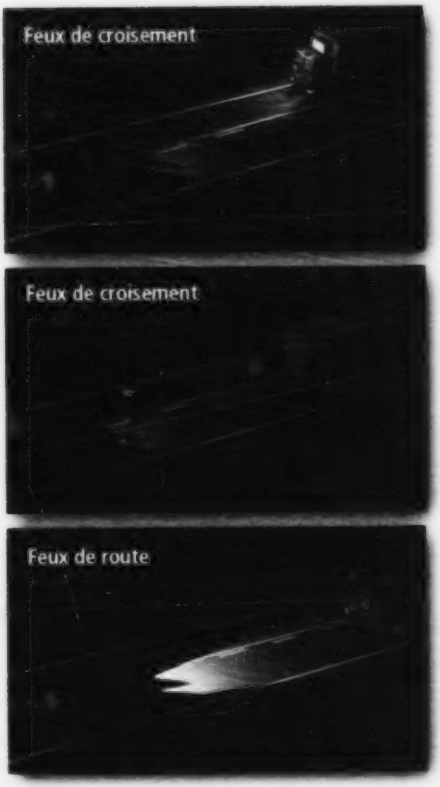

Eclairage des feux de croisement et de route vu de l'extérieur

Conseils pour la conduite de nuit :

- Conduisez toujours avec vos phares allumés la nuit (soit à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant le lever du soleil).
- Allumez vos phares quand la visibilité est de moins de 300 m.
- Utilisez vos feux de croisement lorsque vous conduisez en ville le soir. Sur l'autoroute, utilisez vos feux de route, sauf si vous approchez d'un véhicule ou suivez un véhicule.
- De par la loi, vous devez baisser vos feux de route lorsque vous vous trouvez à moins de 150 mètres d'un véhicule venant en sens inverse, et à moins de 60 mètres du véhicule qui vous précède sur la route.
- Conduisez à une vitesse raisonnable.

Attention :

- Même si le conducteur venant en sens inverse ne baisse pas ses feux, gardez les vôtres en position de croisement.
- Restez à droite et gardez un œil sur le bord de la chaussée pour vous guider.
- Ralentissez et fixez votre regard aussi loin que possible devant vous. Regardez légèrement vers la droite afin d'éviter de regarder directement dans les phares des véhicules venant en sens inverse.
- Exercez-vous à faire des balayages visuels afin d'être toujours conscient de ce qui se passe autour de vous.

Éblouissement du soleil

La lumière directe du soleil ou les reflets peuvent rendre la conduite dangereuse. Pour réduire les risques d'éblouissement, ajustez votre pare-soleil et portez des lunettes de soleil. Si le problème persiste, rangez-vous en bordure de la route, en vous éloignant le plus possible de la chaussée, puis attendez que les conditions de conduite s'améliorent.

Lorsque vous pénétrez dans un tunnel ou un parc de stationnement souterrain, rappelez-vous de ralentir, d'enlever vos lunettes de soleil et d'allumer vos phares.

Éclairage des feux de croisement et de route vu de l'intérieur

Pluie, neige et brouillard

La pluie, la neige et le brouillard réduisent la visibilité et rendent la conduite plus difficile. Dans ces conditions, ralentissez graduellement, évitez les arrêts brusques, augmentez la distance entre votre véhicule et celui qui vous précède et restez vigilant. Utilisez seulement les feux de croisement. Les gouttelettes et les flocons réfléchissent la lumière des feux de route, ce qui réduit encore davantage la visibilité. N'utilisez pas vos feux de stationnement ou de jour quand vous conduisez sur l'autoroute dans de telles conditions.

Si la visibilité est très mauvaise, il est préférable :

- de quitter la route en se rangeant le plus loin possible de la chaussée;
- d'arrêter, de couper le moteur et d'allumer les clignotants d'urgence;
- de sortir du véhicule, côté passager, et de s'éloigner de la route.

Angles morts des camionneurs

De nombreux automobilistes croient que les camionneurs peuvent voir plus loin et peuvent ainsi réagir plus rapidement aux situations à mesure qu'elles surviennent parce qu'ils sont assis à une hauteur plus élevée que la plupart des autres conducteurs. Il est vrai que la position plus élevée confère certains avantages. Toutefois, les camionneurs ont des angles morts importants, tout juste à l'avant de la cabine, des deux côtés et jusqu'à 61 mètres à l'arrière. Un camionneur ne peut pas voir en avant du camion qui le précède ou à travers celui-ci mieux que vous et il peut avoir une vision limitée de la partie de la route située juste à l'avant de sa cabine. Certains camionneurs ne peuvent pas voir les six premiers mètres de route en avant de leur pare-chocs. Cet espace est suffisant pour qu'une automobile se glisse inaperçue dans une position dangereuse. Même pour les camions mieux profilés avec des capots aérodynamiques ou sans capot, l'angle mort peut atteindre trois mètres.

Les angles morts des deux côtés et à l'arrière nuisent à la capacité d'un camionneur de faire les manœuvres qui lui permettraient d'éviter une collision. Vous devez donc veiller à ce que votre véhicule soit bien visible, en allumant vos phares, en utilisant vos feux clignotants lorsque vous changez de voie, en klaxonnant lorsque vous dépassez, et en augmentant la distance entre votre véhicule et celui qui vous précède. Et surtout, rappelez-vous que si vous ne pouvez pas voir le profil du conducteur dans son rétroviseur extérieur, le conducteur ne peut pas vous voir non plus.

Changements des conditions de la chaussée

Pluie

La pluie a pour effet de réduire la visibilité et de rendre la chaussée encore plus dangereuse. Lorsqu'il pleut, réduisez votre vitesse et utilisez vos feux de croisement et vos essuie-glaces. Augmentez la distance entre votre véhicule et celui en avant de vous et maintenez un intervalle d'au moins quatre secondes. La distance d'arrêt d'un véhicule est de deux à dix fois plus longue sur une chaussée glissante que sur une chaussée sèche.

Les routes sont plus dangereuses pendant les 15 premières minutes d'une averse, surtout s'il n'a pas plu depuis un certain temps. En effet, l'huile de l'asphalte et des résidus laissés par les véhicules se mêle à la terre, à la poussière, aux résidus de caoutchouc et à l'eau pour former une surface glissante.

Une chaussée mouillée, combinée avec d'autres facteurs tels qu'une vitesse excessive ou des pneus mal gonflés, peut entraîner la perte de contrôle due au phénomène de l'aquaplanage. Dans une voiture ordinaire, l'aquaplanage partiel commence à environ 55 km/h et augmente avec la vitesse. À environ 85 km/h, les pneus peuvent perdre tout contact avec la chaussée et rouler sur une mince pellicule d'eau. Il n'y a donc aucune friction pour freiner, accélérer ou prendre un virage. Une bourrasque ou même un léger virage

peut causer un dérapage imprévu et incontrôlable. Quand la chaussée est mouillée, réduisez votre vitesse pour éviter l'aquaplanage.

Le freinage est également plus difficile sous la pluie. En effet, les freins mouillés sont moins efficaces. Lorsque vous conduisez sous la pluie, vérifiez vos freins périodiquement. S'ils ne fonctionnent pas correctement, appuyez doucement sur la pédale de frein du pied gauche tout en appuyant légèrement sur l'accélérateur du pied droit. Répétez jusqu'à ce que les freins fonctionnent correctement.

Neige, givre et glace

La neige et la glace rendent les routes très glissantes, particulièrement lorsque la température est au point de congélation ou en dessous de celui-ci. Il est plus difficile de manœuvrer sur la neige fondante, le risque de dérapage est accru sur la neige tassée, et la glace noire rend la conduite extrêmement dangereuse. La glace noire est une couche de glace très mince qui se forme sur la chaussée. La distance de freinage d'un véhicule qui circule à une vitesse de 30 km/h est d'environ 6 mètres sur une chaussée sèche, de 22 mètres sur la neige tassée et de 52 mètres sur la glace noire.

Rappelez-vous que la condensation de la vapeur d'eau gèlera plus vite sur la chaussée aux endroits ombragés ainsi que sur le tablier des ponts et des passages supérieurs. Le contraire est aussi vrai. La glace mettra plus de temps à fondre à ces mêmes endroits.

Si vous devez conduire durant une tempête de neige, ralentissez, utilisez vos essuie-glaces et le dégivreur, et allumez vos feux de croisement. Sur la neige tassée, réduisez votre vitesse d'au moins de moitié et conduisez très lentement sur la glace. Pour une meilleure traction sur la neige et la glace, utilisez des chaînes d'adhérence ou des pneus cloutés.

Routes en gravier ou en terre

Soyez très prudent lorsque vous conduisez sur une chaussée sans revêtement. Même dans des conditions idéales et en roulant lentement, il peut être difficile de maîtriser son véhicule. Il faut une distance encore plus grande pour arrêter sur des routes en gravier ou en terre. Conduisez prudemment!

Véhicules à quatre roues motrices

Le degré de friction ou d'adhérence des pneus sur la chaussée déterminera votre capacité de contrôler votre véhicule. Chacun des éléments susmentionnés a pour effet de réduire l'adhérence des pneus en rendant la chaussée glissante. Que vous conduisiez ou non un véhicule à quatre roues motrices, la distance de freinage sera la même sur une chaussée glissante. Un véhicule à quatre roues motrices réagit différemment selon qu'il est en mode à deux roues motrices ou en mode à quatre roues motrices. Le fait de conduire un véhicule à quatre roues motrices peut créer un faux sentiment de sécurité. Conduisez prudemment!

Conseils pour la conduite sur une chaussée glissante :

- Conduisez doucement et prudemment. Freiner, accélérer soudainement ou donner un coup de volant risque de faire déraper le véhicule.
- Prévoyez plus de temps pour arriver à destination.
- La chaussée est le plus glissante pendant les 10 premières minutes d'une tempête. Adaptez votre vitesse aux conditions et conduisez avec prudence.
- Vérifiez si la chaussée est glissante en freinant légèrement. Si l'une des roues se bloque, relâchez la pédale de frein immédiatement. On appelle cela le freinage au seuil.
- Le risque de gel tôt le matin est particulièrement grand au printemps et à l'automne. Vérifiez les prévisions météorologiques et les bulletins météo. Près du point de congélation ou juste en dessous, une chaussée glacée est deux fois plus glissante qu'à 10 °C au dessous de zéro ou à 20 °C au dessous de zéro.
- Soyez toujours à l'affût des réactions des autres conducteurs.

Arrêt sur une chaussée glacée

Si vous appuyez brusquement sur la pédale de frein en circulant sur une chaussée glacée, votre véhicule dérapera. Si vous devez arrêter sur une surface glacée, il est préférable de ne pas débrayer et d'appuyer sur la pédale de frein progressivement pour ralentir graduellement le véhicule sans bloquer les roues. Les pneus cloutés permettent de diminuer la distance d'arrêt sur la glace.

Règles pour la conduite en hiver

Suivez ces règles simples pour la conduite en hiver :

- Soyez prêt à réagir à n'importe quelle situation.
- Adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques et routières.
- Suivez à une distance sécuritaire afin d'avoir suffisamment d'espace et de temps pour arrêter.
- Maintenez les glaces et le pare-brise dégagés.
- Assurez-vous que les phares, les essuie-glaces et les dégivreurs sont en parfait état de fonctionnement.
- Vérifiez si la chaussée est glissante en freinant à l'occasion quand vous pouvez le faire sans danger.
- Utilisez des pneus d'hiver, des chaînes d'adhérence ou des pneus cloutés sur la neige et la glace.

Urgences

Problèmes routiers généraux

Les situations d'urgence surviennent n'importe quand, n'importe où, et généralement au moment où l'on s'y attend le moins. Vous serez plus apte à faire face à une situation d'urgence si vous savez quoi faire.

Les vérifications régulières et l'entretien préventif vous permettront d'éviter bien des avaries mécaniques. Consultez le manuel du fabricant de votre véhicule pour prendre connaissance du programme d'entretien recommandé. Voici des suggestions pour vous aider à faire face aux problèmes potentiels :

- Dès la première indication d'un problème avec le véhicule, actionnez vos clignotants et adoptez une conduite défensive. Regardez dans vos rétroviseurs, allumez les feux de détresse, ralentissez, puis rangez-vous en vous éloignant le plus possible de la chaussée. N'arrêtez jamais dans une voie de circulation.
- Si vous avez un téléphone cellulaire, appelez pour obtenir du secours. Sinon, placez un carton avec les mots « Appelez la police » dans la glace ou à l'arrière, ou bien placez un morceau de tissu blanc sur l'antenne. Ne soulevez pas le capot. Demeurez dans votre véhicule, portières verrouillées. Demandez aux gens qui s'arrêtent d'appeler la police ou un club automobile.
- Lorsque vous avez le choix entre freiner ou dévier de votre chemin pour éviter une collision, en général, la manœuvre d'évitement est préférable au freinage. L'autre solution consiste à freiner au seuil en même temps que vous manœuvrez pour contourner l'obstacle. À une vitesse supérieure à 40 km/h, il est préférable de contourner l'obstacle plutôt que de freiner parce que la distance de freinage sera plus grande que la distance nécessaire pour faire une manœuvre d'évitement.

- Le freinage au seuil consiste à appuyer graduellement sur la pédale de frein jusqu'au point précédant le blocage des roues. Si les roues se bloquent, relâchez légèrement la pédale de frein, puis appuyez de nouveau. Bon nombre des véhicules plus récents sont équipés d'un système de freinage antiblocage (le système ABS). Ce dispositif permet d'éviter le blocage des roues. Cela signifie que vous pouvez freiner d'un coup tout en continuant de manœuvrer le véhicule. Prenez le temps de lire la section sur l'utilisation du système ABS dans votre manuel du propriétaire.

Défaillance des freins

En cas de défaillance des freins, actionnez plusieurs fois la pédale de frein jusqu'à ce que la pression hydraulique soit suffisante pour vous arrêter. Si cela ne fonctionne pas, actionnez le frein à main de manière ferme et uniforme tout en appuyant sur le bouton de déclenchement. Gardez le doigt sur le bouton de déclenchement pour pouvoir appliquer ou relâcher manuellement la pression de freinage. Une fois le véhicule arrêté, n'essayez pas de redémarrer. Demandez de l'aide.

Éclatement d'un pneu

L'éclatement d'un pneu peut engendrer de puissantes vibrations qui se font sentir au volant et du côté de la roue Cette vibration peut aussi être une indication que la pression d'air dans un pneu est très basse ou que vous avez une crevaison. Si cela se produit, ne freinez pas. Tenez le volant fermement et relâchez graduellement l'accélérateur. Essayez de quitter la chaussée et d'arrêter sans danger.

Panne d'électricité

En cas de perte de puissance, votre servodirection et vos servofreins cesseront de fonctionner. Cela signifie qu'il sera plus difficile, mais pas impossible, de tourner le volant et de freiner. Vous devrez utiliser plus de force pour tourner le volant et appuyer sur la pédale de frein. Quittez la route et immobilisez le véhicule dès qu'il est possible de le faire sans danger. Demandez de l'aide.

Manquement des phares

Si vos phares s'éteignent soudainement, actionnez l'interrupteur d'éclairage plusieurs fois. Essayez de passer des feux de route aux feux de croisement ou vice versa. Si le problème persiste, allumez les feux de détresse et tout autre éclairage encore fonctionnel, tels que les clignotants ou les projecteurs antibrouillard. Quittez la route dès qu'il est possible de le faire sans danger. Attention : Il est à la fois dangereux et contraire à la loi de rouler la nuit avec les phares éteints.

Coincement de la pédale d'accélérateur

Si la pédale d'accélérateur se coince, donnez un léger coup à la pédale, ou glissez votre pied sous la pédale pour la libérer. Ne quittez jamais la route des yeux. Ne vous penchez pas pour tenter de libérer la pédale avec la main. Allumez vos feux de détresse, débrayez, freinez de manière ferme et uniforme sans toutefois bloquer les roues, puis quittez la route dès qu'il est possible de le faire sans danger. Coupez le moteur. Demandez de l'aide

Incendie à bord d'un véhicule

Un incendie à bord d'un véhicule est un événement rare. Si votre véhicule prend feu ou si vous voyez ou sentez de la fumée, rangez-vous en bordure de la route et coupez le moteur immédiatement. Faites descendre les passagers et éloignez-vous du véhicule, à une distance d'au moins 30 mètres. Il faut agir immédiatement et efficacement pour éteindre un feu le plus rapidement possible et de manière sécuritaire. Soyez extrêmement prudent si vous tentez d'éteindre le feu vous-même.

- Fermez tous les interrupteurs, tels que l'allumage, l'éclairage et la radio.
- N'éteignez pas le feu avec de l'eau. Utilisez plutôt un extincteur d'incendie. L'eau a pour effet de propager les incendies d'huile ou d'essence. Vous pouvez également essayer d'étouffer les flammes, par exemple avec de la terre, du sable, une couverture ou de grands vêtements. Il est conseillé d'avoir un extincteur à bord de votre véhicule.
- Lorsque vous utilisez un extincteur, ne le videz pas complètement. Vous pourriez en avoir besoin pour éteindre des flambées.

- Dans la mesure du possible, placez-vous dos au vent lorsque vous luttez contre un incendie.
- Si vous devez absolument ouvrir le capot, faites-le lentement pour éviter de nouvelles flambées. En ouvrant le capot, vous risquez d'alimenter l'incendie en faisant entrer un apport d'air frais et d'oxygène, ce qui pourrait empirer la situation.
- Ne mettez pas votre vie en péril. Les incendies d'essence peuvent se propager rapidement et causer des explosions.

Dérapages

L'arrêt d'un véhicule sur une chaussée glacée est une manœuvre complexe qui requiert de la patience et une plus grande distance que sur une chaussée sèche. Si vous débrayez, freinez ou donnez un coup de volant, votre véhicule risque de déraper. Si cela se produit, relâchez l'accélérateur et laissez le véhicule ralentir sans freiner. Rectifiez la direction au besoin pour éviter une collision. Lorsque la vitesse du véhicule a suffisamment diminué, essayez de freiner au seuil.

Le risque de dérapage est beaucoup plus grand sur des routes mouillées, enneigées, glacées ou en gravier. Rappelez-vous que la surface mouillée ou enneigée des ponts et des passages supérieurs gèle avant la chaussée.

Roulement sur l'accotement

Si votre véhicule quitte la surface asphaltée, faites très attention! Revenir sur la chaussée est une manœuvre qui peut être extrêmement dangereuse. Résistez à la tentation de ramener immédiatement le véhicule sur la chaussée car vous pourriez en perdre le contrôle. Lorsque la voie est libre et que vous avez la maîtrise de votre véhicule, orientez doucement les roues vers la gauche et regagnez lentement la route en fixant votre regard en avant vers le milieu de votre voie. De cette façon, le bord du pneu avant pourra remonter sur la chaussée en douceur.

Animaux sur la route

Soyez toujours à l'affût des animaux sur la route. Les panneaux de passage d'animaux indiquent aux conducteurs qu'un gros animal comme un orignal, un cerf ou un bovin pourrait surgir sur la route. Toutefois, des animaux peuvent se trouver ou surgir sur la route n'importe où. Demeurez donc vigilant et surveillez bien la route devant vous. La nuit, utilisez vos feux de route dans la mesure du possible.

Véhicule submergé

Votre véhicule flottera pendant trois à dix minutes si les glaces sont remontées. Votre ceinture de sécurité vous aidera à rester conscient afin de pouvoir sortir de votre véhicule dans les précieuses premières minutes suivant l'accident. Les portières seront difficiles à ouvrir au début en raison de la pression exercée par l'eau ou des dommages subis par le véhicule. La pression à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitacle s'égalisera à mesure que celui-ci se remplira d'eau.

La meilleure voie de sortie est par les fenêtres. Si vous avez des glaces à commande électrique, baissez-les immédiatement car l'eau provoquera un court-circuit dans le système électrique. Si vous ne pouvez pas baisser les glaces, essayez de rester calme.

La plupart des véhicules s'enfonceront dans l'eau par l'avant, de sorte que la bulle d'air à l'intérieur de l'habitacle se déplacera vers l'arrière près du toit. Vous devrez peut-être respirer cet air en attendant que la pression à l'intérieur de l'habitacle soit la même qu'à l'extérieur. Il sera alors plus facile d'ouvrir une portière et de sortir.

Fils électriques sur la chaussée

Dans la mesure du possible, restez dans le véhicule. Ne touchez pas le sol ou quoi que ce soit à l'extérieur du véhicule. Il est toujours préférable de rester dans le véhicule, mais si vous devez sortir en raison d'un incendie ou pour tout autre raison, sautez d'un bond, à pieds joints, en évitant de faire contact avec le véhicule. Ensuite, en traînant les pieds, éloignez-vous à au moins 20 mètres (ou 65 pieds) de distance du lieu de l'accident. Les spectateurs doivent aussi être conscients du danger et éviter de s'approcher des lieux d'un accident s'il y a des fils sous tension.

Chasse-neige

Pendant les tempêtes d'hiver, soyez à l'affût des chasse-neige qui nettoient les routes. Le clignotement des feux indique la présence d'un véhicule large, à progression lente. Certains chasse-neige sont munis d'une aile latérale à droite dont la largeur peut atteindre jusqu'à 3 mètres. Sur les autoroutes, il arrive que plusieurs chasse-neige se déplacent en formation décalée afin de pouvoir nettoyer toutes les voies en même temps en se passant l'un à l'autre la neige laissée sur la chaussée. N'essayez de vous faufiler entre deux chasse-neige. C'est une manœuvre extrêmement dangereuse. Il n'y a pas assez d'espace pour dépasser en sécurité et la crête de neige mouillée sur la chaussée pourrait vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.

Collisions

Procédures et responsabilités

Un conducteur impliqué dans une collision doit arrêter son véhicule immédiatement. Le fait de quitter les lieux d'un accident dans lequel vous êtes impliqué constitue une infraction. Toute collision causant la mort, des dommages corporels, ou des dommages matériels de 1 000 $ ou plus doit être signalée à un membre de la police locale, au bureau de la GRC ou au Bureau des véhicules automobiles, dans les 24 heures suivant l'incident.

Si vous êtes impliqué dans une collision, vous devez donner votre nom, votre adresse et le numéro d'immatriculation du véhicule que vous conduisez à la personne heurtée, au conducteur ou aux occupants du véhicule avec lequel vous êtes entré en collision, ou à un témoin. Vous devez également fournir tout secours raisonnable à toute personne blessée.

Si vous êtes physiquement incapable de faire une déclaration d'accident, un autre occupant du véhicule, le cas échéant, doit le faire pour vous.

Si vous êtes responsable d'un garage ou d'un atelier de réparation, et qu'un véhicule qui vous a été confié pour réparation porte des traces de collision grave, vous devez signaler ce fait à la police dans les 24 heures suivant la réception du véhicule. Votre rapport doit inclure la marque, le numéro de série et le numéro d'immatriculation du véhicule, le nom et l'adresse du conducteur ou du propriétaire, et le nom de la personne qui vous a confié le véhicule.

Si vous êtes impliqué dans une collision ayant causé des dommages à un véhicule non occupé ou à la propriété, vous ou tout autre conducteur impliqué devez prendre des mesures raisonnables pour en aviser le propriétaire. Si vous êtes incapable de trouver et d'aviser le propriétaire, vous devez alors aviser la police dans les 24 heures suivant l'incident.

Suspension de permis après une collision

Si le Bureau des véhicules automobiles reçoit un rapport d'une collision ayant causé des dommages matériels de 50 $ ou plus, des dommages corporels ou la mort, et qui indique que vous n'étiez pas solvable au moment de l'accident, il suspendra vos droits de conducteur et annulera toutes les immatriculations en votre nom.

Conduite avec facultés affaiblies

6 Conduite avec facultés affaiblies

Le chapitre 6 contient des renseignements sur les différents facteurs pouvant nuire à votre aptitude à conduire un véhicule à moteur en toute sécurité.

La conduite d'un véhicule exige que vous soyez parfaitement alerte et en pleine possession de vos moyens. En tant que conducteur, vous devez être parfaitement conscient de ce qui se passe autour de vous, et être capable d'anticiper ce qui peut arriver, de prendre des décisions importantes et de réagir rapidement et en toute sécurité.

Alcool, drogues et médicaments

Votre réaction à l'alcool et aux drogues peut varier selon votre âge, votre sexe, votre état physique (taille, poids ou forme physique), votre état affectif (dépression, colère, bonne humeur, fatigue), le fait d'avoir mangé ou non, l'interaction avec d'autres drogues, et d'autres facteurs.

Alcool au volant

Prendre le volant après avoir consommé de l'alcool est une décision qui comporte des risques élevés et qui pourrait avoir de graves conséquences pour vous, vos passagers et d'autres automobilistes ou piétons. L'alcool est absorbé directement dans le sang. Cela signifie que vous êtes sous l'effet de l'alcool dès le premier verre. À partir d'un taux d'alcoolémie de 0,08 %, selon la loi, on considère que vous conduisez en état d'ébriété. Même si votre alcoolémie est inférieure à 0,08 %, vous pouvez être accusé et reconnu coupable d'une infraction si vous manifestez d'autres symptômes de facultés affaiblies.

Symbole signifiant « Pas d'alcool au volant »

Il n'y a qu'une chose qui puisse vous aider à éliminer l'alcool de votre système - le temps. Le foie métabolise l'alcool à un rythme d'environ 0,015 mg par heure. Il faut plus d'une heure pour éliminer l'équivalent d'une consommation standard de votre système. Une consommation standard équivaut à une bouteille de bière de 340 ml (12 oz), à 43 ml (1,5 oz) de spiritueux ou à un verre de vin de table de 142 ml (5 oz). Ces différentes consommations contiennent toutes la même quantité d'alcool. Le café noir, les douches froides et le jogging autour du pâté de maisons n'ont aucun effet sur la concentration d'alcool dans le sang.

Lorsque les effets de l'alcool commencent à s'estomper, vous vous sentez mieux et plus en contrôle. Cependant, vous n'êtes probablement pas encore sobre et ni tout à fait en possession de vos moyens. La solution? Ne prenez pas le volant après avoir consommé!

Si vous vous faites prendre

Si un agent de police ou de la paix a des motifs raisonnables de soupçonner que vous êtes sous l'influence de l'alcool, il vous demandera de lui fournir un échantillon d'haleine. Cette procédure comprend deux étapes. La première consiste à un test de dépistage sur place à l'aide d'un alcootest routier (modèle SL2); la seconde étape est une autre analyse d'haleine à l'aide d'un alcootest précis. L'alcootest routier est normalement administré dans la voiture de patrouille et permet d'évaluer grossièrement le taux d'alcoolémie. Si l'appareil donne un résultat « satisfaisant », l'agent vous autorisera à repartir si vous n'avez pas commis d'autres infractions. Si l'appareil donne un « avertissement », l'agent peut suspendre immédiatement votre permis pour une période de 24 heures. Si l'appareil donne un résultat « non satisfaisant », vous serez arrêté. Vous devrez alors accompagner l'agent au poste de police ou à un bureau auxiliaire et vous soumettre à un alcootest plus précis. Quiconque refuse de subir un alcootest ou de fournir un échantillon d'haleine pour l'alcootest commet une infraction. Si vous refusez, vous serez accusé d'« omission de se conformer à des ordres » ou de « défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ».

En 1994, un sondage[1] mené auprès de conducteurs canadiens ayant subi des blessures a révélé que 44 % d'entre eux avaient consommé de l'alcool. De ces conducteurs, 18 % avaient un taux d'alcoolémie entre 0,01 % et 0,08 %. Une proportion alarmante d'entre eux (82 %) avaient les facultés affaiblies au sens de la loi : 20 % avaient un taux d'alcoolémie entre 0,081 % et 0,149 %, tandis que 62 % avaient un taux d'alcoolémie supérieur à 0,150 %. Quiconque conduit de nuit devrait être conscient que près de 10 % des usagers de la route la nuit ont consommé de l'alcool et que 3 % conduisent avec facultés affaiblies au sens de la loi.

Facultés affaiblies par les drogues et les médicaments

Votre capacité de conduire peut également être affaiblie par l'effet de médicaments sur ordonnance ou en vente libre, de remèdes à base de plantes médicinales, de drogues illicites ou d'autres substances. L'effet combiné de l'alcool et de drogues peut avoir des conséquences graves et être fatal.

Lisez attentivement l'étiquette de mise en garde des médicaments que vous pourriez prendre avant et pendant un voyage sur la route. En cas de doute, consultez votre pharmacien.

Voici quelques types de médicaments sur ordonnance ou en ventre libre qui peuvent nuire à votre capacité de conduire :

- analgésiques tels que la codéine et autres narcotiques;
- antidépresseurs tels que les antidépresseurs tricycliques;
- agents antivomitifs tels que le produit Gravol;
- antihistaminiques – médicaments pour les sinus et les allergies;
- médicaments antipsychotiques – principaux tranquillisants et autres médicaments similaires, comme la phénothiazine (c.-à-d. chlorpromazine), l'halopéridol;
- médicaments ophtalmiques, y compris les onguents et les gouttes pour les yeux;

---

1 *Study of the Profile of High-Risk Drivers*, Transport Canada, publication n° TP-13108 E. Auteurs : D.J. Bierness et H.M. Simpson. Sous l'égide de la Fondation de recherches sur les blessures de la route.

- sédatifs et anxiolytiques, y compris les barbituriques et les benzodiazépines;
- relaxants musculaires, y compris les relaxants des muscles squelettiques;
- antihypertenseurs ou autres médicaments pour contrôler la pression artérielle (surtout durant la période initiale d'ajustement);
- agents antinéoplastiques;
- agents chimiothérapeutiques;
- immunosuppresseurs;
- stéroïdes;

(Source : *Guide d'examen des conducteurs à l'intention du médecin*)

Peines prévues pour conduite avec facultés affaiblies

Certains comportements au volant sont considérés suffisamment dangereux pour qu'ils soient régis par le *Code criminel* du Canada. Selon le *Code criminel*, une personne commet une infraction si elle conduit un véhicule à moteur ou si elle en a la garde ou le contrôle lorsqu'elle a consommé une quantité de drogues ou d'alcool. Les pénalités prévues en cas de déclaration de culpabilité sont sévères, et peuvent comprendre des amendes allant jusqu'à 2 000 $ et l'emprisonnement à perpétuité dans les cas de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort d'une autre personne. Si vous êtes reconnu coupable en vertu du *Code criminel* du Canada, vos droits de conducteur seront également suspendus et il vous sera interdit de conduire un véhicule à moteur sur tout le territoire canadien pour une période allant de un an à perpétuité.

Depuis le 1er décembre 1999, les conducteurs dont le taux d'alcoolémie est de 0,05 % ou plus peuvent se voir automatiquement retirer leurs droits de conducteurs pendant 24 heures.

Programme de suspension administrative du permis de conduire

Le Programme de suspension administrative du permis de conduire a été établi le 1er juin 1995 comme un autre moyen de dissuasion contre la conduite en état d'ébriété. Le programme prévoit la suspension immédiate des droits de conducteur pour une période de trois mois en cas de résultat positif de dépistage de l'alcool ou pour refus de fournir un échantillon d'haleine.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1 réduire le nombre de conducteurs en état d'ébriété par de fortes mesures dissuasives;
2 réduire le risque qu'un autre incident se produise en suspendant immédiatement les droits de conducteur.

Si vous êtes accusé de conduite en état d'ébriété, la police suspendra vos droits de conducteur pour une période de trois mois et vous accordera un permis de conduire temporaire valide pour une période de 7 jours, mais seulement si vous avez un permis de conduire valide.

Si votre permis de conduire est suspendu ou révoqué pendant que vous êtes inscrit au Programme de permis de conduire progressif, vous devrez reprendre le programme de deux ans du début à partir de la date de restitution du permis.

Les pénalités prévues par la législation néo-écossaise pour les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies sont décrites ci-après. Toutefois, les juges prendront des décisions fondées sur les faits propres à chaque cas. Les amendes varieront entre des montants minimum et maximum. La sévérité des amendes et des peines d'emprisonnement pourra également varier selon qu'il s'agit d'une infraction ayant causé la mort ou des lésions corporelles, ou d'une simple infraction pour conduite dangereuse.

1re infraction :

- amende de 600 $ à 2 000 $;
- révocation du permis de conduire pour une période de un an à partir de la date de déclaration de culpabilité;
- frais de 100 $ pour le rétablissement du permis;
- obligation de suivre un programme de prévention de la toxicomanie offert sous l'égide des services de toxicomanie de la régie régionale de la santé au coût de 366 $;
- on pourra également vous demander de vous soumettre à nouveau aux examens de conduite (test écrit, examen pratique et examen de la vue).

6 Conduite avec facultés affaiblies

2e infraction :

- amende de 600 $ à 2 000 $;
- peine d'emprisonnement d'au moins 14 jours*;
- révocation (retrait) du permis de conduire pour une période de trois ans à partir de la date de déclaration de culpabilité;
- obligation de suivre un programme de prévention de la toxicomanie offert sous l'égide des services de toxicomanie de la régie régionale de la santé au coût de 366 $;
- frais de 100 $ pour le rétablissement du permis;
- obligation de se soumettre à nouveau aux examens de conduite (test écrit, examen pratique et examen de la vue).

3e infraction :

- amende de 600 $ à 2 000 $;
- peine d'emprisonnement d'au moins 90 jours*;
- révocation (retrait) du permis de conduire pour une période indéterminée (10 ans minimum) à partir de la date de déclaration de culpabilité;
- obligation de suivre un programme de prévention de la toxicomanie offert sous l'égide des services de toxicomanie de la régie régionale de la santé au coût de 366 $;
- frais de 100 $ pour le rétablissement du permis;
- obligation de se soumettre à nouveau aux examens de conduite (test écrit, examen pratique et examen de la vue);

4e infraction :

- révocation permanente du permis de conduire, en sus des pénalités prévues au *Code criminel* du Canada.

---

* Toute personne mise en accusation pour une infraction en vertu des articles 253 et 254 du *Code criminel* (Canada) est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 5 ans. Toute personne faisant l'objet d'une poursuite par procédure sommaire en vertu de ces articles est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 6 mois.

Conseils pour être un hôte ou une hôtesse responsable

Si vous organisez une réception où vous servirez de l'alcool, prenez les dispositions nécessaires pour que vos invités retournent à la maison en toute sécurité. Voici quelques suggestions pour être un hôte ou une hôtesse responsable.

1 Assurez-vous d'avoir des boissons non alcoolisées et servez du punch sans alcool. N'insistez jamais auprès d'un invité qui refuse une boisson alcoolisée. Respectez les désirs d'un invité qui dit « Non merci ».
2 Servez des aliments au début de la soirée, car les aliments ont tendance à ralentir l'absorption de l'alcool dans le sang.
3 Prenez l'habitude de fermer le bar au moins une heure avant le départ prévu des invités. Terminez la soirée avec des boissons non alcoolisées.
4 Appuyez le système de conducteur désigné en encourageant les personnes désignées à rester sobre et à ne pas consommer de drogues au cours de la soirée. Assurez-vous que vos invités sont reconduits à la maison par un conducteur désigné, ou prévoyez d'autres moyens de transport sécuritaires.

Des amis ne laissent pas leurs amis conduire après avoir consommé.

Être en état de conduire : physiquement et mentalement

Directives sur la délivrance d'un permis

Le ministère des Services Nouvelle-Écosse et des Relations avec les municipalités est responsable du programme de délivrance des permis de conduire, dont le but est d'assurer la sécurité routière. Nous prenons en considération à la fois les besoins et la sécurité du public, et les besoins et le droit des particuliers de conduire un véhicule. Grâce à notre système de classification des permis de conduire et aux programmes de permis de conduire restreints et d'approbation des véhicules adaptés, les Néo-Écossais peuvent obtenir et conserver leur permis de conduire aussi longtemps que cela ne constitue pas un danger pour la sécurité publique.

Le Ministère est responsable de déterminer les compétences et les aptitudes requises pour être titulaire d'un permis de conduire. Toute personne désirant obtenir un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse doit pouvoir démontrer son aptitude à conduire un véhicule de façon sécuritaire, ce qui inclut une compréhension de la signalisation routière et du code de la route. Le Ministère peut refuser de délivrer ou de renouveler un permis de conduire s'il y a lieu de croire que le demandeur ne possède pas toutes les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule à moteur.

Recommandations concernant la santé des conducteurs

Si vous souffrez d'un trouble médical susceptible de nuire à la conduite sécuritaire d'un véhicule automobile, on pourra vous demander de consulter un médecin pour obtenir un rapport d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite. Ce rapport fournit des renseignements détaillés sur :

- l'acuité visuelle et le champ de vision,
- la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues,
- l'usage de drogues,
- les maladies cérébrovasculaires,
- les maladies neurologiques,
- les maladies métaboliques (y compris le diabète),
- les troubles musculo-squelettiques,
- les maladies cardiovasculaires,
- les maladies respiratoires,
- les affections vasculaires périphériques,
- les troubles mentaux,
- l'acuité auditive.

Les frais associés à l'examen médical sont à votre charge. Le rapport sera traité de manière confidentielle, et il est possible qu'il soit examiné par le comité médical consultatif sur les permis de conduire. Votre aptitude physique et mentale à conduire un véhicule sera déterminée par une commission médicale conformément à la loi sur les véhicules automobiles. Les recommandations seront fondées sur le *Guide d'examen des conducteurs à l'intention du médecin* de l'Association médicale canadienne, et sur les normes médicales pour les conducteurs du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.

Les conducteurs de véhicules lourds doivent produire un rapport médical lorsqu'ils présentent leur demande initiale, et tous les cinq ans par la suite, au moment de renouveler leur permis, jusqu'à l'âge de 64 ans. Après cet âge, les titulaires de permis doivent produire un certificat médical chaque année.

Stress émotionnel et physique

Les émotions fortes et la conduite ne font pas bon ménage. On est plus susceptible de faire des erreurs, ce qui arrive. Mais il est possible de les éviter. Voici quelques conseils pour vous aider à gérer vos émotions et l'effet du stress quand vous conduisez :

- Si vous êtes sous l'effet d'un choc émotif ou d'un stress physique, ne conduisez pas. Demandez à un autre conducteur compétent de conduire à votre place.
- Si vous êtes en colère ou très agité, prenez une grande respiration, et au besoin, allez faire une courte promenade. Ne prenez pas le volant tant que vous n'êtes pas capable d'accorder toute votre attention à la route.
- Si vous êtes inquiet, déprimé ou contrarié par quelque chose ou quelqu'un, mettez tous ces problèmes de côté pour mieux vous concentrer sur la conduite du véhicule.
- Si une querelle éclate entre vos passagers pendant que vous conduisez, arrêtez-vous en bordure de la route dès qu'il est possible de le faire sans danger, afin de pouvoir aborder la situation calmement.
- Si vous êtes impatient de nature, adoptez une routine de relaxation et donnez-vous amplement de temps pour arriver à destination. La conduite offensive pour aller plus vite ne vous permettra pas forcément de gagner du temps.
- Rappelez-vous que la conduite d'un véhicule comporte d'importantes responsabilités. Conduire en toute sécurité est une activité complexe qui requiert votre entière attention, tout le temps.

Pour votre sécurité et celle des autres conducteurs, conduisez comme si votre vie en dépendait – parce que c'est le cas!

Acuité visuelle

Tout nouveau conducteur doit subir un examen de la vue avant de passer un examen de conduite. Si vous ne répondez pas aux normes visuelles canadiennes, vous ne serez pas autorisé à conduire. Si vous croyez avoir besoin de verres correcteurs, consultez un spécialiste des yeux. Apportez vos verres correcteurs à l'examen de conduite. Nous acceptons les recommandations des ophtalmologistes et des optométristes. Les normes visuelles sont plus strictes pour les permis de classes supérieures.

Pour les permis de classe 1, 2 et 4
Les demandeurs de permis de classe 1, 2 et 4 doivent avoir une capacité visuelle des deux yeux, et une acuité visuelle minimale de 20/50 (6/15) pour l'œil le plus faible, et de 20/30 (6/9) pour l'œil le plus fort, avec ou sans verres correcteurs. Vous devez avoir une vision périphérique minimale de 120 degrés pour chaque œil, examiné séparément (champ de vision), et aucun symptôme manifeste de diplopie (double vision).

Pour les permis de classe 3, 5, 6, 7, et 8
Les demandeurs de permis de classe 3, 5, 6, 7, et 8 doivent avoir une acuité visuelle minimale de 20/40 (6/12) dans au moins un œil et un champ de vision minimum de 120 degrés avec les deux yeux ouverts et examinés ensemble.

Acuité auditive

Si vous conduisez un véhicule commercial pour le transport de passagers ou un camion de transport de produits dangereux, vous devez être capable d'entendre un chuchotement forcé à une distance de 1,5 m (5 pi) avec la meilleure oreille.

Fatigue des conducteurs

Il est imprudent et dangereux de conduire lorsque vous êtes trop fatigué. Vous risquez de succomber à l'hypnose de la route qui provoque la désorientation et la somnolence. Vous risquez même de vous assoupir au volant. N'utilisez jamais le régulateur de vitesse lorsque vous êtes trop fatigué. Vous devez être vigilant et toujours prêt à réagir rapidement à toute situation d'urgence.

Vous êtes le meilleur juge pour déterminer si vous êtes en état de conduire. Ne dépassez pas vos limites physiques. Sachez quand vous arrêter de conduire.

N'oubliez pas …

Un bon conducteur est un conducteur en santé. N'hésitez pas à consulter votre médecin de famille si vous avez des préoccupations au sujet de votre santé et de votre capacité de conduire.

Immatriculation et assurances

7 Immatriculation et assurances

Le chapitre 7 contient des renseignements sur l'immatriculation des véhicules et d'autres renseignements utiles pour les propriétaires de véhicules.

Avant de conduire un véhicule sur le réseau routier de la Nouvelle-Écosse, vous devez vous être conformé aux exigences suivantes :

1 Le véhicule doit être immatriculé. Le certificat d'immatriculation ou de propriété est valide aussi longtemps que vous êtes le propriétaire du véhicule.
2 Vous devez avoir un permis de véhicule, une plaque d'immatriculation et une vignette de validation. Les permis pour les véhicules de promenade et les camionnettes sont renouvelables tous les deux ans. Au moment du renouvellement, vous recevrez une vignette de validation que vous devrez apposer sur la plaque d'immatriculation pour montrer que votre permis a été renouvelé.
3 Une vignette d'inspection valide doit être apposée sur le véhicule. Une fois l'an, votre véhicule doit être inspecté à un poste d'inspection par un mécanicien autorisé. Celui-ci apposera une nouvelle vignette sur votre pare-brise après chaque inspection.
4 Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile automobile. Vous devez avoir une preuve d'assurance ou une autre preuve de solvabilité avec vous quand vous conduisez le véhicule.

Attention : Les permis, les certificats d'immatriculation et les plaques d'immatriculation demeurent la propriété du gouvernement. Lorsqu'un permis est suspendu ou révoqué, il doit nous être retourné. Vous ne devez pas conduire lorsque votre permis est annulé, révoqué ou suspendu.

Immatriculation des véhicules

Possession d'un véhicule

Quand vous achetez un véhicule, vous devez le faire immatriculer auprès du Bureau des véhicules automobiles. Vous recevrez un certificat d'immatriculation, aussi appelé certificat ou titre de propriété. Le certificat indique votre nom, le numéro de série ou d'identification du véhicule (VIN), la date de délivrance, et une description du véhicule. Votre certification d'immatriculation est valide aussi longtemps que vous êtes le propriétaire du véhicule.

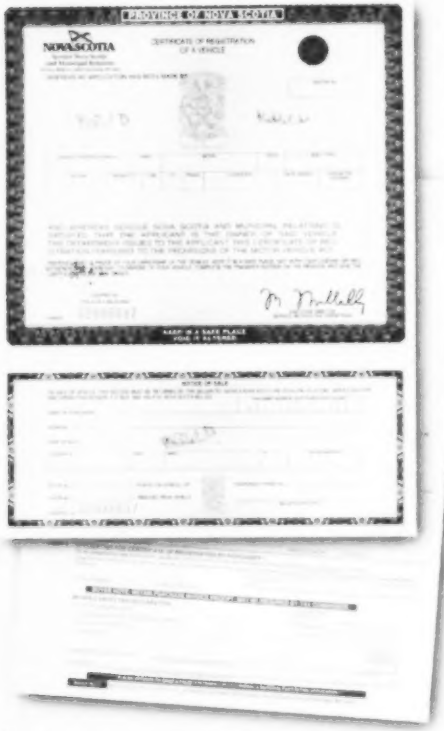

Certification d'immatriculation

Pour faire immatriculer un véhicule neuf, vous devez faire une demande auprès du Bureau des véhicules automobiles. Vous devez apporter avec vous le document *Description du véhicule neuf* (D.V.N.) ou le certificat d'origine fourni par le concessionnaire d'automobiles. Vous devez payer toutes les taxes applicables et les redevances relatives au transfert, au permis ou à la plaque d'immatriculation au moment de la demande.

Vous recevrez alors un certificat d'immatriculation, un permis de véhicule, une vignette de validation et une plaque d'immatriculation.

Visiteurs et nouveaux résidents

Si vous êtes un visiteur dans la province, vous pouvez conduire votre propre véhicule de promenade immatriculé en dehors de la Nouvelle-Écosse pour une période de 90 jours. Cette période de 90 jours commence le jour où vous arrivez en Nouvelle-Écosse. Cette exemption n'est accordée qu'une fois par année, et seulement pour les véhicules utilisés à des fins personnelles non liées aux affaires. Le véhicule doit porter une plaque d'immatriculation valide.

Si vous devenez résident de la Nouvelle-Écosse, vous devez faire immatriculer votre véhicule dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous vous établissez en Nouvelle-Écosse.

Transfert d'un véhicule immatriculé dans une autre administration

Pour le transfert d'une immatriculation délivrée dans une autre province ou un territoire canadien, vous devez remettre le certificat d'immatriculation de cette province ou de ce territoire au Bureau des véhicules automobiles. Si le certificat d'immatriculation n'est pas à votre nom, la partie du certificat relative à la demande de transfert de propriété doit être remplie et signée par le titulaire antérieur. Vous devez également présenter l'acte de vente original.

Pour le transfert d'une immatriculation délivrée à l'extérieur du Canada, vous devez remettre les documents suivants au Bureau des véhicules automobiles :

- les documents d'immatriculation antérieurs, comme un titre de propriété ou un certificat d'immatriculation;
- le formulaire d'importation de véhicule de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- la déclaration en détail des marchandises occasionnelles de l'Agence des services frontaliers du Canada.

S'il existe un privilège sur le véhicule, vous devez fournir une lettre du titulaire de privilège vous autorisant à immatriculer le véhicule en Nouvelle-Écosse.

Vente d'un véhicule

À la vente de votre véhicule, vous devez transférer le titre de propriété à l'acheteur. Vous devez remplir le formulaire d'avis de vente au bas de votre certificat d'immatriculation et nous le retourner. Vous devez également remplir le formulaire de demande de transfert au verso de votre certification d'immatriculation et le remettre à l'acheteur. L'acheteur doit remettre ce formulaire au Bureau des véhicules automobiles pour obtenir un nouveau certificat. Avant de vendre votre véhicule et tant qu'il est en votre possession, la vignette d'inspection doit être valide.

Formulaire d'avis de vente

Permis, plaques d'immatriculation et vignettes de validation

Conduite d'un véhicule

Vous devez avoir un permis et une plaque d'immatriculation valides pour conduire sur toute voie publique en Nouvelle-Écosse. Le permis de véhicule doit être signé par le propriétaire et il doit être dans le véhicule ou à la portée de la main du conducteur en tout temps lorsque le véhicule circule sur une route. La plaque d'immatriculation doit être apposée à l'arrière du véhicule (automobiles et camionnettes) et être munie d'une vignette de validation en règle. La vignette de validation doit être apposée sur une surface propre dans le coin supérieur droit ou gauche de votre plaque d'immatriculation. Elle doit être intacte et lisible. Les dates d'expiration figurent sur le permis de véhicule et la vignette de validation.

Vous devez enlever votre ou vos plaques d'immatriculation lors de la vente ou du transfert de votre véhicule, ou lorsque que vous vous en débarrassez. La ou les plaques peuvent être apposées sur un autre véhicule dont vous êtes propriétaire ou que vous allez acquérir ultérieurement. Si vous possédez déjà des plaques d'immatriculation à votre nom, vous pouvez les apposer sur un véhicule neuf pour une période de 30 jours en

attendant de recevoir votre nouveau permis de véhicule. Cela vous permettra d'éviter l'achat d'un permis temporaire.

Renouvellement du permis de véhicule et de la plaque d'immatriculation

Si vous êtes propriétaire d'un véhicule de promenade ou d'une camionnette, vous devez renouveler votre permis de véhicule et votre plaque d'immatriculation tous les deux ans. Nous vous enverrons un avis de renouvellement par la poste, alors assurez-vous de nous informer de tout changement d'adresse. Veuillez noter que vous devez fournir une preuve d'assurance pour faire immatriculer un véhicule ou en renouveler l'immatriculation (cette exigence ne s'applique pas aux véhicules hors route, aux remorques et semi-remorques et à divers véhicules remorqués).

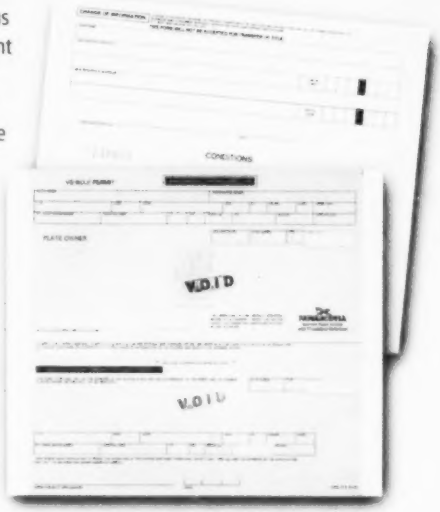

Permis de véhicule

Vous pouvez renouveler votre permis et votre plaque d'immatriculation de trois façons :

1. par Internet si vous avez une carte Visa ou MasterCard. Le renouvellement en ligne ne prend que quelques minutes et vos documents vous sont envoyés par la poste dans les deux jours ouvrables suivant votre demande. Il suffit d'aller à notre site Web (www.AccessNS.ca), accessible 24 heures par jour, et de suivre les instructions. Vous aurez besoin du permis que vous détenez ou de l'avis de renouvellement et des renseignements concernant l'assurance du véhicule. Vous pouvez également, à partir de ce site Web, changer l'adresse sur votre permis ou payer les frais d'examen de conduite;
2. par la poste, en nous faisant parvenir votre avis de renouvellement accompagné du paiement;

3 en personne à l'un des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou à l'un des centres Access Nova Scotia. Des boîtes de dépôt sont également disponibles dans la plupart des bureaux.

Si, pour une raison quelconque, vous n'avez pas reçu d'avis de renouvellement par la poste, vous pouvez utiliser le formulaire joint au bas de votre permis de véhicule.

Permis de transit

Les permis de transit sont des permis temporaires qui servent à transférer un véhicule en bon état de marche mais non immatriculé d'un lieu à un autre. Ce type de permis vous permet de conduire un véhicule non immatriculé entre deux points précis et à une date déterminée, dès que vous avez payé le droit prescrit. Il n'est pas nécessaire d'avoir une vignette d'inspection valide mais le véhicule doit être conforme aux normes de sécurité automobile de la loi sur les véhicules automobiles.

Permis temporaire

Il est possible d'obtenir, à un coût minime, un permis temporaire en attendant la délivrance des plaques d'immatriculation et d'un permis de véhicule. Ce type de permis est valide pour une période de 30 jours à compter de la date de délivrance. Les véhicules doivent être assurés et posséder une vignette d'inspection valide.

Permis temporaire

Plaque et carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite

Si vous êtes une personne à mobilité réduite et que vous possédez et conduisez régulièrement un véhicule automobile, vous pouvez obtenir une plaque d'immatriculation spéciale à l'intention des personnes à mobilité réduite. La plaque spéciale qui vous est remise est assignée à votre véhicule. Vous pouvez aussi obtenir une carte de stationnement qui peut être utilisée dans n'importe quel véhicule en autant que le titulaire de la carte est à bord du véhicule. La carte doit être suspendue au rétroviseur lorsque le véhicule est stationné dans un espace désigné. Elle devrait être enlevée du rétroviseur avant de reprendre la route. Si vous stationnez dans un espace désigné sans avoir une plaque ou une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite, vous êtes passible d'une amende. En outre, votre véhicule peut être saisi et remorqué.

Carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite

Inspection de sécurité annuelle

Tous les véhicules et toutes les remorques immatriculés doivent être vérifiés une fois par année à un poste d'inspection officiel. L'inspection doit être effectuée par un mécanicien autorisé. Vous recevrez un rapport d'inspection et une vignette d'inspection. Les vignettes sont valides jusqu'à la fin du mois indiqué sur la vignette.

Si votre véhicule ne passe pas l'inspection, un certificat de rejet est apposé sur le véhicule. Vous avez 10 jours à partir de la date de rejet pour faire réparer votre véhicule et le faire inspecter à nouveau. La seconde inspection est gratuite.

Si votre vignette d'inspection devient illisible, vous devez la remplacer. Vous pouvez vous procurer une nouvelle vignette à un poste d'inspection, pour des frais minimes et sur présentation du rapport d'inspection du véhicule.

Assurance automobile et solvabilité

Collisions

Même les conducteurs les plus prudents peuvent être impliqués dans une collision. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse exige que tous les conducteurs prennent les dispositions nécessaires pour être en mesure de faire face aux frais occasionnés par une collision. Que vous soyez ou non responsable de la collision, le fait d'être solvable vous aidera à faire face aux dépenses imprévues occasionnées par les réparations, les amendes, les frais de remorquage, les blessures et autres contretemps associés aux collisions.

La loi exige que vous ayez une preuve de solvabilité. Conformément à la loi, en tant que conducteur, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile automobile valide ou pouvoir fournir une autre preuve de solvabilité. L'assurance responsabilité civile doit être d'au moins 500 000 $. Ce type d'assurance vous protège en cas de demande d'indemnisation à la suite d'un accident dans lequel votre véhicule a blessé une personne ou causé des dommages à la propriété d'autrui. La plupart des assureurs vous recommanderont d'augmenter votre niveau de protection en souscrivant des montants plus élevés que le montant minimum exigé par la province. Si vous désirez protéger votre propriété et vos biens, vous devrez ajouter d'autres types d'avenants.

Il y a deux autres façons de se conformer à l'exigence de solvabilité en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez obtenir :

- une garantie d'une société de cautionnement approuvée, par exemple une compagnie d'assurances, pour un montant de 500 000 $;
- un certificat du ministre des Finances attestant que vous avez déposé une caution de 500 000 $ pour chaque véhicule immatriculé.

Si vous êtes impliqué dans une collision

Après une collision, vous devez présenter votre carte d'assurance responsabilité ou toute autre preuve de solvabilité à la personne heurtée ou aux occupants du véhicule avec lequel vous êtes entré en collision, à tous les témoins et à l'agent de police. Lorsque vous conduisez un véhicule, vous devez toujours avoir avec vous une carte d'assurance responsabilité valide et le permis du véhicule. Le Bureau des véhicules automobiles peut suspendre votre permis et le permis de tous les véhicules immatriculés à votre nom si vous ne possédez pas une carte de garantie de solvabilité ou d'assurance responsabilité automobile valide pour le véhicule impliqué dans la collision.

En Nouvelle-Écosse, un rapport écrit des faits et des circonstances de toute collision est envoyé au Bureau des véhicules automobiles. Ces renseignements sont versés dans votre dossier. Le rapport contient des renseignements sur :

- les dommages matériels de 1 000 $ ou plus;
- les blessures corporelles (y compris la mort) causées par une collision impliquant un véhicule automobile.

Conséquences pour les conducteurs sans assurance

L'omission de présenter sur demande une carte d'assurance ou tout autre preuve de solvabilité financière peut avoir de sérieuses conséquences. Si vous êtes reconnu coupable de conduite sans assurance valide, le Bureau des véhicules automobiles suspendra votre permis de conduire. Le simple fait de conduire sans avoir sur vous une preuve de solvabilité constitue une infraction à la loi en Nouvelle-Écosse.

Pour rétablir vos droits de conducteur, vous devez fournir une preuve de solvabilité au Bureau des véhicules automobiles et payer des frais de 80 $ pour le rétablissement du permis ainsi qu'acquitter toute amende non payée. Le Bureau des véhicules automobiles peut vous demander de vous soumettre à nouveau aux examens de conduite avant de rétablir votre permis de conduire.

Au moment de l'impression du présent manuel, le montant total de l'amende est de 1 250 $ pour une première infraction. Ce montant est sujet à modifications. Il se compose :

- d'une amende de 1 000 $;
- de frais de justice de 100 $;
- d'une suramende compensatoire de 150 $.

Attention : En cas de récidive, l'amende peut être portée jusqu'à 5 850 $ (selon les dispositions en cours au moment de l'impression).

Protection contre un conducteur sans assurance

Depuis le 1er juillet 1996, votre compagnie d'assurance est tenue de couvrir les indemnités liées à une collision si l'autre automobiliste n'est pas assuré. Toute poursuite est également la responsabilité de l'assureur. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, les conducteurs devaient faire une réclamation par l'entremise du programme de recouvrement des coûts du gouvernement provincial. Ce programme était indirectement financé par les conducteurs par le truchement de primes incorporées dans leurs primes d'assurance annuelles.

Ces primes ont été remplacées par une « garantie non-assurance des tiers » qui est un avenant ajouté à chaque police d'assurance automobile. Tous les assureurs automobiles sont membres de la Facility Association. Cette association couvre les dommages occasionnés par des personnes non assurées. Les tarifs sont approuvés par le Utility and Review Board. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre agent d'assurance.

Documents à conserver dans le compartiment à gants de votre véhicule

- Permis de véhicule valide
- Carte d'assurance responsabilité valide
- Rapport d'inspection du véhicule

Rappelez-vous d'avoir toujours votre permis de conduire à portée de la main lorsque vous conduisez.

Motocyclettes

Motocyclettes

Le chapitre 8 contient des renseignements sur l'obtention d'un permis de motocycliste et des renseignements sur la sécurité à motocyclette.

Toute personne qui vit en Nouvelle-Écosse et qui veut conduire une motocyclette sur le réseau routier de la province doit être titulaire d'un permis de motocycliste ou d'un permis de conduire ordinaire avec une mention autorisant la conduite d'une motocyclette. Il y a donc deux façons d'obtenir un permis de motocycliste : une pour les personnes déjà titulaires d'un permis de conduire et une autre pour les personnes qui ne possèdent pas de permis de conduire. Les deux façons sont expliquées dans la présente section.

On peut obtenir un permis de motocycliste soit auprès d'un examinateur à un point de service du Bureau des véhicules automobiles de la Nouvelle-Écosse ou à un centre Access Nova Scotia, soit en suivant un cours de conduite approuvé pour motocyclistes.

Les visiteurs ou les nouveaux résidents qui possèdent déjà un permis valide de motocycliste ou un permis de conduire valide avec une mention autorisant la conduite d'une motocyclette, peuvent conduire en Nouvelle-Écosse pendant une période de 90 jours sans devoir obtenir un nouveau permis de motocycliste si le permis en question a été délivré par une autre province ou un territoire canadien ou dans un autre pays. Après cette période il leur faut obtenir un permis délivré par la Nouvelle-Écosse.

Personnes non titulaires d'un permis de conduire ordinaire

En Nouvelle-Écosse, quiconque veut obtenir un permis de motocycliste doit suivre le Programme de permis de conduire progressif (PCP), peu importe leur âge ou leur expérience de conduite. On peut se procurer un permis d'apprenti motocycliste auprès d'un examinateur à un point de service du Bureau des véhicules automobiles, à un centre Access Nova Scotia, ou à un établissement qui offre un cours de conduite approuvé pour motocyclistes.

Première étape : Permis d'apprenti motocycliste (permis de classe LM)

Pour les motocyclistes, l'obtention d'un permis d'apprenti motocycliste constitue la première étape du Programme de permis de conduire progressif. Pour être admissible à cette première étape, vous devez répondre à trois exigences :

1. vous qualifier pour un permis de conduire de classe 7 (permis d'apprenti conducteur); tous les nouveaux conducteurs commencent à cette étape parce qu'elle comporte les tests initiaux que tous doivent passer : acuité visuelle, signalisation, code de la route et règles de sécurité;
2. passer avec succès un test de connaissances sur les règles de sécurité de la conduite à motocyclette;
3. passer avec succès un test d'habiletés pratiques (appelé parfois « test d'équilibre »), qui est une forme d'examen de conduite portant sur la vérification avant le démarrage, l'équilibre élémentaire à motocyclette, et les techniques d'arrêt et de freinage.

Tous les conducteurs, peu importe leur âge, doivent suivre le programme de permis de conduire progressif (PCP) de la province.

Il y a des frais d'examen de conduite pour le test d'habiletés pratiques. Vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter à ce test. Toutefois, si vous suivez un cours de conduite approuvé pour motocyclistes, le test est inclus dans le coût du cours.

Rappelez-vous que tant que vous n'avez pas votre permis d'apprenti motocycliste, vous n'êtes pas autorisé à rouler à motocyclette sur le réseau routier de la Nouvelle-Écosse.

Restrictions : Le titulaire d'un permis d'apprenti motocycliste est assujetti à trois restrictions :

- taux d'alcoolémie de zéro,
- aucun passager,
- conduite de jour seulement : vous pouvez rouler uniquement durant la période qui va d'une demi-heure avant le lever du soleil à une demi-heure après le coucher du soleil.

Deuxième étape : Permis de nouveau motocycliste (permis de classe 6N)

Pour les motocyclistes, l'obtention du permis de nouveau motocycliste constitue la deuxième étape du Programme de permis de conduire progressif. Pour obtenir ce permis, vous devez faire deux choses :

1. vous qualifier pour un permis d'apprenti motocycliste en passant avec succès un test d'équilibre;
2. compléter une période probatoire de six mois avant de vous présenter à un examinateur du Bureau des véhicules automobiles pour l'examen de conduite avancée. Si vous suivez avec succès un cours de conduite approuvé pour motocyclistes, cette période probatoire est réduite à trois mois.

Restrictions : Deux restrictions s'appliquent aux conducteurs titulaires d'un nouveau permis de motocycliste :

1. taux d'alcoolémie de zéro,
2. couvre-feu de conduite : le titulaire d'un nouveau permis de motocycliste n'est pas autorisé à conduire entre minuit et 5 h à moins d'avoir une exemption écrite du Bureau des véhicules automobiles.
   Il y a des frais attachés à la présentation d'une demande d'exemption.

Un permis de motocycliste de classe 6 ou 6N est aussi un permis valide pour la conduite d'un véhicule de promenade

Troisième étape : Permis de motocycliste (permis de classe 6)

Pour les conducteurs qui ne désirent pas obtenir un permis de classe 5N, la troisième étape constitue la dernière du Programme de permis de conduire progressif. Pour obtenir un permis de motocycliste, il y a deux conditions :

1. être titulaire d'un permis de nouveau motocycliste valide de classe 6N depuis deux ans;
2. compléter avec succès un programme de perfectionnement approuvé pour motocyclistes. Vous devez aussi fournir au Bureau des véhicules automobiles la preuve de complétion avec succès dudit programme.

Conducteurs titulaires d'un permis de conduire ordinaire

Si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire valide de la Nouvelle-Écosse (de classe 1, 2, 3, 4 ou 5), votre permis peut-être être modifié pour inclure la conduite d'une motocyclette par l'ajout d'une mention. Cela signifie que vous conservez les privilèges que vous donne votre permis de conduire ordinaire et obtenez les privilèges de la conduite d'une motocyclette.

Pour obtenir un permis d'apprenti motocycliste en sus de votre permis de conduire ordinaire, vous devez réussir les tests suivants :

- un test de connaissances sur les règles de sécurité de la conduite à motocyclette;
- un test d'habiletés pratiques et d'équilibre qui est une forme d'examen de conduite. Vous devez être à motocyclette pour faire ce test. Le test porte sur la vérification avant démarrage, l'équilibre à motocyclette et les techniques pour arrêter et freiner.

Une fois que vous avez fait ces deux tests, vous obtiendrez un permis d'apprenti motocycliste.

Attention : Chaque fois que vous conduisez une motocyclette, vous devez avoir votre permis d'apprenti motocycliste avec vous, en plus de votre permis de conduire ordinaire.

Restrictions : Il y a trois conditions attachées à votre permis d'apprenti conducteur de motocyclette :

- taux d'alcoolémie de zéro,
- aucun passager,
- conduite durant les heures de clarté seulement.

Mentions de permis de motocycliste

Les mentions A et D sont liées aux permis de motocycliste :

- A Valide pour la conduite de toute motocyclette;
- D Valide pour les motocyclettes avec une cylindrée de 100 cc ou moins.

Pour obtenir une mention de conducteur de motocyclette, vous devez faire trois choses :

1. vous qualifier pour un permis d'apprenti motocycliste en passant un test sur le code de la route à motocyclette et un test d'équilibre;
2. compléter une période pratique de trois mois (voir la page précédente);
3. passer avec succès un test d'habiletés supérieures, qui est un autre examen de conduite.

Si vous avez complété un cours de conduite approuvé pour motocyclistes, la période pratique est de un mois seulement. L'instructeur principal estampillera votre permis (LM) Vous n'aurez pas à passer un examen avec un examinateur du ministère étant donné que les deux tests pratiques sont inclus dans le programme du cours de conduire.

Une fois que vous avez complété ces trois exigences, une mention pour la conduite d'une motocyclette est inscrite sur votre permis de conduire ordinaire. Elle prend la forme d'un A ou d'un D ajouté à votre classe de permis au Bureau des véhicules automobiles. Il n'y a pas de période d'attente supplémentaire et toutes les restrictions de conduite sont levées.

Renseignements sur la sécurité à motocyclette

Sécurité d'abord!

Il y a deux conditions essentielles pour rouler en sécurité à motocyclette : il faut être conscient de son environnement et conduire en douceur. Compte tenu des conséquences d'une collision, il est important qu'un motocycliste reconnaisse les dangers potentiels que présentent la route et la circulation et qu'il évalue le niveau de risque que pose tout danger. La meilleure façon d'éviter les problèmes est de les voir venir. Regardez devant vous, prévoyez les situations et prenez les mesures correctives appropriées. De plus, il est important de manier en douceur les commandes d'une motocyclette. La meilleure protection contre les dangers de la route est d'être conscient des risques.

Prenez un moment pour réfléchir à la façon dont vous réagiriez dans les situations suivantes :

- Des enfants jouent près de la rue et l'un deux court dans la rue devant votre motocyclette.
- Des véhicules approchent d'un côté ou de l'autre d'une intersection et un conducteur ne cède pas le passage.
- Vous entendez siffler un train au moment où vous approchez d'un passage à niveau.
- La route sur laquelle vous roulez devient une route en gravier.

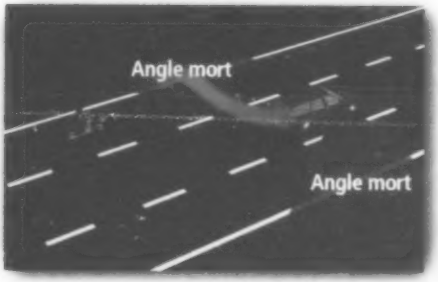

Angle mort

Il est également important d'apprendre à bien manier la motocyclette. Rappelez-vous qu'il faut du temps et de nombreuses heures d'entraînement pour devenir habile à conduire et à maîtriser une motocyclette. Vous voudrez peut-être vous exercez sur un terrain quelconque ou un terrain de stationnement privé. Vous devrez auparavant obtenir la permission du propriétaire du terrain.

Être visible est un aspect important de la conduite d'une motocyclette. Beaucoup trop d'accidents impliquant une motocyclette surviennent parce que les conducteurs automobiles ne voient pas le motocycliste. Sachez reconnaître les angles morts des autres conducteurs et évitez de rouler dans ces espaces.

Faites très attention! Même les véhicules équipés d'un rétroviseur de chaque côté ont des angles morts.

Chaque motocycliste a le droit d'occuper toute la largeur d'une voie de circulation et tout un espace de stationnement. C'est lui qui décide où il va rouler dans sa voie. La meilleure position est la position dite « de blocage » qui est légèrement à gauche du centre de la voie.

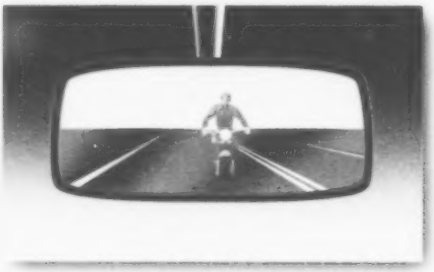

Position de blocage

Cette position décourage les autres conducteurs d'essayer de vous dépasser en se glissant à côté de vous dans la même voie. Quand vous conduisez sur une autoroute à deux voies ou plus, évitez la voie du milieu parce que vous n'y avez pas de position de blocage.

Toujours porter un casque de protection

Le port d'un casque de protection est la seule façon de vous protéger contre une blessure grave ou fatale à la tête. Votre passager et vous devez porter un casque de protection approuvé, bien ajusté et attaché solidement. Tous les casques de protection doivent satisfaire aux normes d'un des organismes suivants : l'Association canadienne de normalisation, la Snell Memorial Foundation, la United States of America Federal Motor Vehicle Safety Standard (norme 218), le (DOT) American National Standard Specifications for Protective Head-gear for Vehicular User (290.01) ou le British Standards Institute. Tous les casques de protection doivent porter le monogramme ou le symbole de l'organisme approprié.

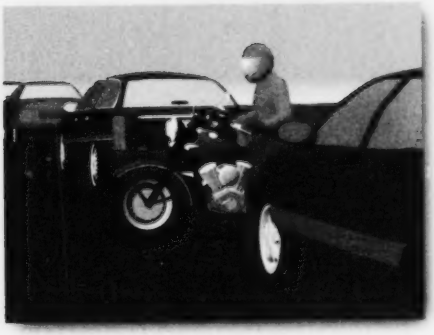

Portez un casque de protection.

Choisissez un casque de couleur vive. Idéalement, le matériau à l'arrière et sur les côtés devrait être réfléchissant. Assurez-vous que le casque est de la bonne taille. Quand vous le mettez, il devrait être bien ajusté. Attachez la courroie solidement. Les casques qui couvrent tout le visage offrent habituellement la meilleure protection.

Toujours se protéger les yeux

Le pare-brise et le carénage ne peuvent pas se substituer à une bonne protection pour les yeux. Vous pourriez être momentanément aveuglé par la pluie, le vent, la poussière, les insectes ou des débris, et perdre le contrôle de votre motocyclette. De grosses lunettes protectrices ou des visières claires conçues pour s'ajuster à votre casque offrent la meilleure protection. Des lunettes ordinaires ou des lunettes de soleil offrent une certaine protection. Vous ne devriez pas porter des visières teintées quand il fait sombre ou la nuit. Quand aux visières bulles, elles peuvent déformer la vision.

Casque de protection

Toujours porter des vêtements de protection

Couvrez-vous de la tête aux pieds. Le cuir offre la meilleure protection contre les dangers naturels tels les insectes ou les débris, et il offre la meilleure protection contre les blessures en cas de chute. Le nylon épais et le denim sont d'autres choix acceptables. Vos vêtements devraient être ajustés, sans rabats tombants ou lacets, et vous laisser assez d'aisance pour manier les commandes. Vos vêtements devraient être chauds et ventilés. Des couleurs vives et des articles réfléchissants posés dessus vous rendent plus visible. Vos bottes ou chaussures devraient être robustes et assez hautes pour protéger vos chevilles. Vous devriez porter des gants de cuir.

Habillement complet

Avant de démarrer votre motocyclette

Permis, immatriculation et assurance

Ayez toujours avec vous votre permis de conduire, le certificat d'immatriculation, le rapport d'inspection et la carte d'assurance responsabilité civile.

Pour une conduite sécuritaire, vous devez maintenir votre motocyclette en bon état de fonctionnement. Vous devriez vérifier régulièrement l'état de votre motocyclette et faire faire les réparations qui s'imposent dès que vous remarquez un problème. Voici quelques éléments à vérifier :

Entretien régulier pour une conduite sans danger

Pneus et roues

Vérifiez la profondeur des sculptures, la condition du flanc, la pression d'air, la condition de la jante, la tension des rayons, les écrous des essieux et les goupilles fendues.

Freins

Vérifiez le réglage et l'usure des freins avant et arrière. Vérifiez le niveau du liquide des freins et la présence possible de fuites.

Pédale de débrayage, papillon des gaz et étrangleur

Assurez-vous que les commandes répondent bien et que le papillon des gaz se ferme d'un coup sec quand il est relâché.

Feux

Vérifiez le système d'éclairage régulièrement pour détecter les défauts de fonctionnement; gardez tous les feux propres. Vérifiez les quatre clignotants pour vous assurer qu'ils clignotent correctement. Si votre motocyclette n'est pas équipée d'un phare de jour automatique, roulez avec le phare avant allumé pour être bien visible durant la journée. La nuit, vérifiez les feux de route et de croisement. Vérifiez les commandes de frein et assurez-vous que le feu de freinage fonctionne correctement.

Rétroviseurs

Ajustez les rétroviseurs avant de démarrer. Remplacez immédiatement les rétroviseurs cassés ou endommagés.

Système électrique

Vérifiez l'état de la batterie. Assurez-vous que les connexions sont serrées et que les bornes sont propres. Vérifiez que le liquide de la batterie est au bon niveau.

Klaxon

Vérifiez son fonctionnement.

Chaîne ou courroie

Vérifiez la tension de la chaîne ou de la courroie. Consultez le manuel du propriétaire pour les ajustements et l'entretien.

Système de lubrification

Vérifiez et maintenez le niveau d'huile. Vérifiez s'il y a des fuites.

Suspension

Vérifiez le bon fonctionnement de la suspension et regardez s'il y a des fuites.

Principaux écrous et boulons

Vérifiez les écrous et les boulons au cas où les vibrations les auraient relâchés. Veillez à ce que tout soit fixé solidement, par exemple les clignotants et les repose-pieds.

Conseils de sécurité

Démarrage de la motocyclette

Pour ne rien oublier d'important, adoptez une routine pour le démarrage. Pensez CAPCE!

C Carburant :	Est-ce que le réservoir contient assez d'essence pour le voyage? Est-ce que le robinet d'essence est ouvert?
A Allumage :	Est-ce que la clé de contact est tournée?
P Point mort :	Est-ce que la transmission est au point mort? Quand vous êtes assis sur la selle, roulez votre motocyclette vers l'arrière ou l'avant pour vous assurer qu'elle est au point mort.
C Coupe-moteur :	Assurez-vous que l'interrupteur est à la position « Run », sinon vous ne pourrez pas démarrer.
E Étrangleur/débrayage :	Si le moteur est froid, vous devrez peut-être utiliser l'étrangleur. Prenez l'habitude de débrayer avant de démarrer.

Freinage efficace

Votre motocyclette est équipée d'un frein à l'avant et à l'arrière. Le frein avant fournit 70 p. 100 de votre puissance d'arrêt. Vous avez besoin des deux freins pour arrêter efficacement; alors prenez l'habitude d'utiliser les deux freins chaque fois que vous ralentissez ou arrêtez. Cela vous aidera à acquérir l'adresse nécessaire pour réagir instinctivement en situation d'urgence.

Utilisez tous les doigts.

Voici quelques conseils pour freiner efficacement.

- Soyez toujours prêt à arrêter.
- Apprenez à rétrograder correctement. Rétrograder utilise la compression du moteur pour réduire la vitesse.
- Utilisez tous vos doigts pour appliquer le frein avant.
- Appliquez les deux freins en même temps.
- Freinez avant d'aborder un virage tant que vous ne connaîtrez pas le comportement en virage de votre motocyclette. Faites attention sur les surfaces mouillées et les routes en gravier, de même que sur les routes asphaltées recouvertes d'un peu de terre.

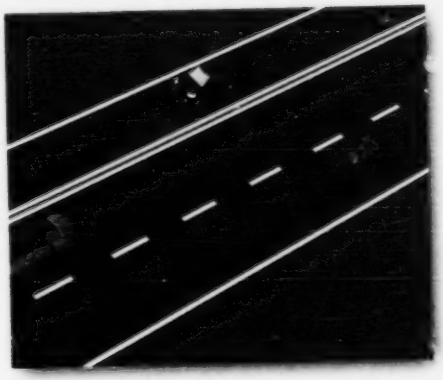

Ne conduisez jamais avec le frein appliqué.

- Ne conduisez jamais avec le frein partiellement appliqué. Les feux de freinage s'allumeront. En plus d'user prématurément vos freins, cela pourrait induire en erreur les conducteurs relativement à vos intentions.

- Parce que vous pouvez arrêter plus rapidement que la plupart des autres conducteurs, surveillez constamment dans vos rétroviseurs si quelqu'un vous suit de trop près. Faites clignoter le feu de freinage pour alerter les conducteurs derrière vous. Laissez toujours une grande distance entre vous et le véhicule devant vous au cas où vous auriez besoin d'espace pour manœuvrer afin d'éviter une collision.

Faites clignoter votre feu de freinage

Vérifications par-dessus l'épaule

Quand vous planifiez d'avancer, d'arrêter ou de changer de direction dans la circulation, il est important de vérifier les angles morts. Tournez la tête et jetez un coup d'œil par-dessus l'épaule pour voir la circulation derrière vous dans l'autre voie. Sur une route à voies multiples, vérifiez la voie mitoyenne et les voies plus éloignées. Un autre conducteur pourrait être en train de se diriger vers le même espace que vous.

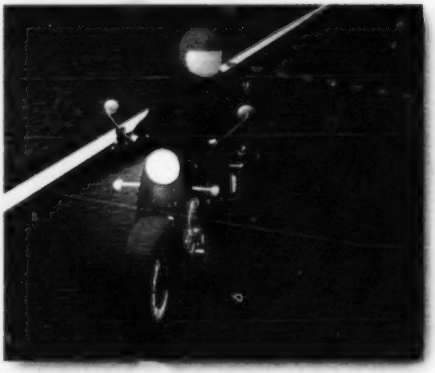

Tournez la tête

Zone de sécurité

Laissez toujours beaucoup d'espace entre vous et les véhicules autour de vous de façon à avoir le temps de réagir ainsi qu'un endroit où vous diriger. Avoir de l'espace vous permet de voir la circulation et les conditions de la route devant vous plus facilement, vous donne l'espace nécessaire pour arrêter sans danger et crée une zone tampon pour prévenir qu'un véhicule ne vienne vous frapper par derrière.

Quand les conditions sont idéales, vous devriez garder une distance d'au moins deux secondes entre vous et le véhicule que vous suivez. Voici comment utiliser la règle des deux secondes. Quand le véhicule que vous suivez passe devant un objet comme un panneau routier, un poteau d'électricité ou une glissière de sécurité, commencez à compter « un mille et un, un mille et deux », et ainsi de suite. Si vous passez devant le même objet avant de compter « un mille et deux », vous suivez de trop près. Quand les conditions sont moins bonnes ou quand vous accélérez, allouez toujours plus de temps et d'espace entre vous et les autres véhicules. En d'autres mots, augmentez le nombre de secondes pour augmenter la distance.

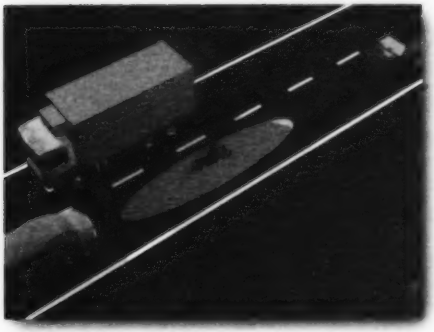

Laissez beaucoup d'espace.

À 50 km/h, vous aurez parcouru de 15 à 20 mètres avant que vos freins n'agissent, et 30 mètres ou plus avant d'être arrivé à un arrêt complet. C'est la longueur d'un terrain de basket-ball!

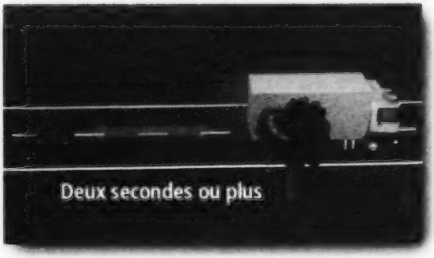

Règle des deux secondes

À 100 km/h, vous aurez parcouru de 30 à 40 mètres avant que vos freins n'agissent et environ 90 mètres avant d'être arrivé à un arrêt complet. C'est à peu près la longueur d'un terrain de football!

Arrêts brusques

Quand vous devez arrêter rapidement, ne paniquez pas. Regardez dans la direction où vous voulez aller et dirigez-vous dans cette direction. Essayez de garder la motocyclette verticale et en ligne droite. Appliquez chaque frein le plus fermement et le plus en douceur possible sans bloquer aucune des roues. Si une roue se bloque, relâchez le frein légèrement et appliquez à nouveau la pression. Si vous êtes obligé de freiner quand la roue avant est tournée, faites-le graduellement. Servez-vous davantage du frein arrière.

Exercez-vous à freiner pour savoir combien de pression vous pouvez appliquer sur les freins sans bloquer les roues et déraper. Dans une situation d'urgence, débrayez, rétrogradez, appliquez le frein avant et appuyez à fond sur le frein arrière tout en même temps. Cela va vous aider à garder votre équilibre et vous permettre d'arrêter sur la plus courte distance possible. Rappelez-vous que si vous soulevez vos pieds des repose-pieds pour garder votre équilibre, seul le frein avant fonctionne.

Chaussée glissante

Toutes sortes de choses peuvent rendre la chaussée glissante :

- les surfaces peintes (lignes et flèches), en particulier quand la peinture est fraîche,
- une accumulation de graisse, d'huile ou de caoutchouc ou des dépôts sur la chaussée,
- des surfaces métalliques, comme les rails des voies ferrées et le tablier des ponts,
- des feuilles mortes,
- le sable et le gravier qui s'accumulent près du bord de la route,
- des surfaces en bois mouillées.

Attention : Quand il commence à pleuvoir ou après une bruine légère, la chaussée sera probablement glissante pendant quelques minutes.

Meilleures pratiques de conduite sur une chaussée glissante :

- Évitez de conduire. Rangez-vous sur le côté de la route.
- Ralentissez et appliquez les deux freins.
- Évitez les manœuvres brusques.
- Conduisez en douceur.

Visibilité réduite

Quelques facteurs de sécurité additionnels

Intersections

La plupart des collisions entre les véhicules et les motocyclettes surviennent aux intersections. Les conducteurs ont souvent de la difficulté à voir une motocyclette surtout quand le motocycliste fait un virage à gauche.

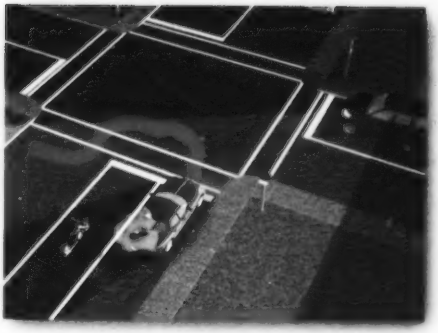

Lignes de visibilité

Les bons motocyclistes prennent soin de rouler dans la bonne position de blocage pour augmenter leur visibilité. La bonne position de blocage aux intersections aide à prévenir qu'un conducteur se glisse à côté de vous et occupe votre espace. Non seulement la présence très rapprochée d'un véhicule à côté de vous restreint votre visibilité, mais elle vous empêche aussi d'être vu par d'autres conducteurs.

À une intersection où une voie est affectée aux virages à droite, il est plus difficile de maintenir une position de blocage. Dans ce cas-là, la position de blocage est plus près du centre de la voie. Quand vous approchez de l'intersection, jetez un coup d'œil par-dessus l'épaule, dirigez-vous vers le centre de la voie et arrêtez le cas échéant. Tournez à droite, puis, après avoir regardé par-dessus l'épaule, reprenez la bonne position de blocage.

Passagers

Si vous détenez un permis d'apprenti motocycliste, vous ne pouvez en aucun temps transporter un passager. Une fois que vous détenez un permis de motocycliste et que vous commencez à transporter un passager, rappelez-vous que le poids additionnel sur la motocyclette va changer la façon dont celle-ci répond à vos commandes : l'équilibre et la façon dont elle tourne, accélère et ralentit vont être différents. Vous êtes responsable de la sécurité de votre passager.

Voici quelques conseils pour la conduite avec un passager.

- Pour pouvoir transporter un passager, votre motocyclette doit être équipée d'une selle arrière ou double et de repose-pieds pour le passager.
- Ne tenez pas comme acquis que le passager sait ce qu'il doit faire. Dites à votre passager de s'asseoir le plus en avant possible sur la selle sans vous gêner et de vous tenir fermement par la taille ou les hanches.
- Assurez-vous que votre passager comprend qu'il doit garder les pieds sur les repose-pieds en tout temps, même quand la motocyclette est arrêtée.

Penchez-vous dans les courbes.

Quand vous conduisez, n'oubliez pas d'avertir votre passager de vos intentions pour qu'il ne soit pas pris par surprise. Si votre passager n'a jamais roulé à motocyclette, familiarisez-le en allant à un endroit où il n'y a pas beaucoup de circulation.

Expliquez à votre passager qu'il faut qu'il se penche comme vous dans les courbes et aux coins des rues. S'il se penche de l'autre côté ou tente de garder le corps droit, il déstabilisera la motocyclette. Demandez à votre passager de regarder par-dessus son épaule dans la direction du virage. Roulez moins vite qu'à l'habitude surtout aux coins des rues, dans les courbes ou sur les chaussées cahoteuses. Commencez à ralentir plus tôt qu'à l'habitude quand vous approchez d'un arrêt. Allouez plus d'espace entre votre motocyclette et le véhicule que vous suivez.

Déplacement en groupe

Le déplacement en groupe est acceptable, mais il ne vous donne pas de droits spéciaux sur la route. Suivez les directives suivantes pour faire du déplacement en groupe une expérience sécuritaire :

- Choisissez un chef chevronné et placez les conducteurs ayant le moins d'expérience derrière lui.
- Limitez la taille du groupe à quatre ou à cinq motocyclettes. Si vous êtes plus nombreux, séparez-vous en plusieurs petits groupes.
- Ne roulez jamais côte à côte. Rouler côte à côte dans la même voie est très dangereux et pourrait limiter votre capacité à manœuvrer dans une situation d'urgence.
- Utilisez la règle des deux secondes. Gardez une distance sécuritaire entre les motocyclettes.

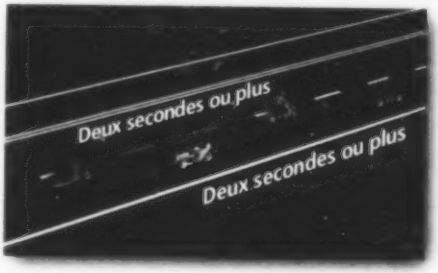

Déplacement en groupe

Préparez-vous à l'avance. Assurez-vous que tout le monde connaît le trajet. Laissez la dernière motocyclette dictée la vitesse. Personne ne devrait avoir à accélérer pour suivre le groupe. Utilisez vos rétroviseurs pour garder un œil sur la motocyclette derrière vous.

Voies ferrées

Il n'est pas nécessaire de changer de direction quand vous traversez des rails qui sont à un angle de 90 degrés ou moins de la route sur laquelle vous circulez. Si les rails sont davantage parallèles à la direction dans laquelle vous roulez, alors changez de direction pour aborder les rails à un angle plus prononcé. N'essayez pas de vous faufiler pour traverser un passage à niveau. Évitez de freiner en appliquant les freins trop brusquement ou de donner un coup de guidon.

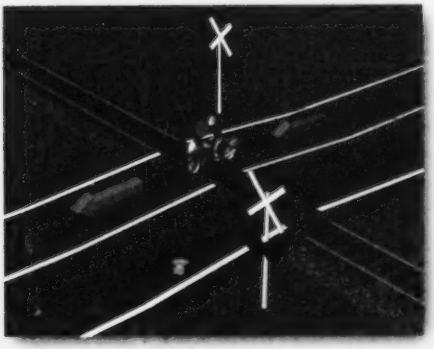

Traverser des rails

Dérapages

La plupart des dérapages à motocyclette sont causés par un freinage trop brusque. Ce type de freinage affecte habituellement la roue arrière, ce qui provoque le dérapage.

Correction d'un dérapage :

À l'aide de la roue arrière :
Tournez légèrement dans la direction du dérapage en enlevant le pied du frein pour que la roue puisse tourner. Il est préférable que la motocyclette soit le plus possible en position verticale quand vous lâchez le frein.

À l'aide de la roue avant :
Relâchez le frein avant immédiatement et en douceur.

Si le dérapage de la roue arrière est causé par une suraccélération, corrigez le dérapage en fermant graduellement le papillon des gaz. Si vous le fermez soudainement, cela empirera la situation.

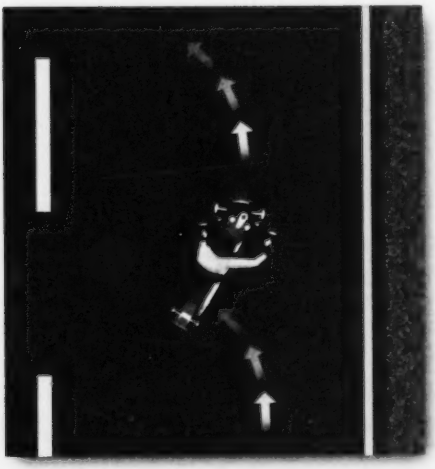

Correction des dérapages

Tremblement et oscillation

Un problème d'instabilité se traduit par un tremblement ou une oscillation de la motocyclette. Les causes sont habituellement un déséquilibre aérodynamique, un problème mécanique ou une charge mal répartie sur la motocyclette. Le tremblement consiste en secousses rapides de la roue avant d'un côté à l'autre. L'oscillation est un mouvement plus lent à l'arrière de la motocyclette et survient habituellement avec une légère inclinaison d'un côté à l'autre, souvent quand on roule vite.

N'appliquez pas les feins, ce qui pourrait empirer le tremblement, et n'accélérez jamais. N'essayez pas de combattre le tremblement. Agrippez le guidon fermement sans bloquer les bras. Fermez le papillon des gaz, ce qui va vous aider à réduire l'instabilité. Rangez-vous quand vous le pouvez et arrêtez-vous.

Vérifiez la présence d'un de ces problèmes : la pression d'air et les sculptures de chaque pneu sont inégales; les roues sont déformées ou mal alignées; les rayons sont mal tendus; le pare-brise et le carénage sont mal montés; la charge est mal répartie. Faites faire une vérification complète de votre motocyclette par un mécanicien.

Éclatement d'un pneu

Si un pneu éclate, vous devrez réagir rapidement pour garder votre équilibre. L'éclatement du pneu avant est dangereux parce que la roue avant agit sur la direction. Un pneu qui éclate ne fait pas toujours de bruit. Vous devriez pouvoir vous rendre compte qu'un pneu a éclaté parce que la motocyclette ne réagira pas comme d'habitude. Si c'est le pneu avant qui éclate, vous éprouverez de la difficulté à diriger la motocyclette. Si c'est le pneu arrière qui éclate, la partie arrière de la motocyclette aura tendance à glisser d'un côté à l'autre.

Quoi faire en cas d'éclatement d'un pneu :

- Tenez le guidon fermement et essayez de vous diriger tout droit.
- Ne freinez pas. Relâchez graduellement le papillon des gaz et laissez la motocyclette rouler sur son élan.
- Si c'est le pneu avant qui éclate, transférez votre poids le plus loin possible à l'arrière. Si c'est le pneu arrière, ne changez pas de position.
- Attendez que la motocyclette roule très lentement pour vous diriger vers le côté de la route. Laissez la motocyclette rouler jusqu'à ce qu'elle s'arrête.
- Si vous devez freiner, choisissez le frein qui contrôle le pneu intact.

Réagir à l'éclatement d'un pneu

Papillon des gaz coincé

Si le papillon des gaz est coincé, voici ce qu'il faut faire :

- Serrez immédiatement le levier de l'étrangleur.
- Inversez plusieurs fois le papillon des gaz.
- Si le papillon des gaz reste coincé, il vaut mieux couper le moteur avec le coupe-circuit d'urgence ou la clé de contact.
- Dirigez-vous sur le côté de la route et arrêtez.

Contournement des obstacles

Tenter d'arrêter rapidement pourrait ne pas suffire à vous empêcher de frapper quelque chose qui se trouve dans votre chemin. Si un objet quelconque ou un nid-de-poule surgit soudainement devant vous, la seule façon d'éviter une collision pourrait être d'effectuer rapidement une manœuvre d'évitement. Pour effectuer un crochet, il faut incliner la motocyclette dans la direction voulue. Pour y arriver, il faut faire une manœuvre de contre-direction, c'est-à-dire pousser une des poignées dans un sens pour que la motocyclette aille dans la direction opposée. Par exemple, si vous voulez tourner à droite, poussez sur la poignée droite. La roue avant va alors se déplacer légèrement vers la gauche, ce qui aura pour effet d'incliner la motocyclette à droite. Quand la motocyclette commence à s'incliner, tournez le guidon dans la même direction pour éviter une chute. Rappelez-vous de faire toute la manœuvre en douceur.

Roulement par-dessus des objets

Il arrive parfois qu'on voie un objet dans notre chemin trop tard pour pouvoir l'éviter. Dans ce cas-là, suivez les règles de base suivantes :

- Tenez le guidon fermement.
- Roulez tout droit.
- Soulevez-vous un peu sur les repose-pieds.
- Transférez votre poids vers l'arrière.
- Accélérez légèrement quand la roue avant atteint l'objet.
- Ralentissez et transférez votre poids vers l'avant pendant que vous roulez sur l'objet.
- Assoyez-vous normalement et reprenez votre vitesse normale.

Conseils

Voici quelques conseils généraux pour la conduite et le contrôle d'une motocyclette :

- Circulez sur les autoroutes uniquement si vous pouvez rouler à la même vitesse que les autres conducteurs.
- Ne prêtez jamais votre motocyclette à un conducteur sans expérience de conduite ou à quelqu'un qui n'est pas titulaire d'un permis de motocycliste.
- Si votre motocyclette n'a pas de feux de jour automatiques, allumez vos phares en tout temps.
- Quand vous vous présentez à votre examen de conduite, assurez-vous que votre motocyclette est de la bonne taille : si elle est trop grosse, vous pourriez avoir de la difficulté à contrôler votre motocyclette et à réussir votre examen.

Index

A
Accélération, 120
Acuité auditive, 158
Acuité visuelle, 158
Alcool au volant, 149
Alcool, drogues et médicaments, 149
Alcoolémie, taux d'alcoolémie, 149
Alcootest, 150
Aller tout droit ou tourner à droite seulement, 92
Amortisseurs, 106
Angles morts, 50, 134, 180, 181
Angles morts des camionneurs, 134
Animaux sur la route, 143
Apprenti conducteur (classe 7), 20
Aquaplanage, 135
Arrêt, 63
Arrêt et freinage, 121
Arrêt interdit, 91
Arrêt sur une chaussée glacée, 138
Assurances, 170
Autobus scolaires, 70
Autorisation de dépasser, 91
Autoroute à deux voies, 88
Autostop, 116

B
Balayage visuel, 50, 62
Bicyclettes, 71-78
Brigadiers scolaires, 44

C
Carrefour giratoire, 66
Carrosserie, 108
Carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite, 169
Casque de protection pour le passager, 182
Causes de collision, 73, 122
Ceintures de sécurité, 113, 114
Certificat d'immatriculation, 164
Certificat d'origine, 164
Chaîne, 186
Changer de voie, 58
Chasse-neige, 144
Chaussée glissante, 137 192
Chaussée glissante quand elle est mouillée, 85
Chaussée mouillée, 135
Chaussée sans revêtement, 137
Chevron (flèche), 95
Circulation dans les deux sens, 96
Classe 1, 35
Classe 2, 35
Classe 3, 35
Classe 4, 36
Classe 5, 20, 36
Classe 5N, 16, 20, 36
Classe 6, 37
Classe 7, 20, 37
Classe 8, 37
Clignotants, 55, 109
Coincement de la pédale d'accélérateur, 141
Collisions, 71, 122, 145, 170
Comité médical consultatif, 156
Conditions de conduite dangereuses, 129
Conditions de la chaussée, 135
Conditions météorologiques, 131
Conditions ou restrictions liées au permis de conduire, 38
Conducteur sans assurance, 172
Conducteurs et autobus scolaires, 70
Conducteurs et cyclistes, 71
Conducteurs et gros véhicules commerciaux, 69
Conducteurs et motocyclistes, 71
Conduire trop lentement, 49
Conduite à droite, 48
Conduite avec facultés affaiblies, 147
Conduite de nuit, 17, 132
Conduite en hiver, 138
Conduite préventive, 123
Conseils pour une conduite sécuritaire, 120
Conséquences pour les conducteurs sans assurances, 171
Contournement des obstacles, 199
Convergence, 95
Correction d'un dérapage, 196
Courbes ou virages serrés, 53, 54
Courroie, 186
Cours de conduite automobile, 12
Coussins de sécurité gonflables, 116

Couvre-feu imposé aux conducteurs, 23

D

Défaillance des freins, 140
Démarrage de la motocyclette, 187
Démarrage de votre véhicule, 120
Dépassement, 59, 91
Dépassement à droite, 61
Dépassement la nuit, 59
Déplacement de véhicules en panne, 127
Déplacement en groupe, 195
Dérapages, 142, 196
Description du véhicule neuf, 164
Direction, 107, 118
Dispositifs de contrôle de la circulation, 97
Dispositifs de retenue d'enfant, 113
Distances d'arrêt, 49
Droits de permis, 10

E

Éclatement d'un pneu, 140, 198
Entrée de camions sur la route, 85
Entrée interdite, 91
Entrée privée : entrer et sortir, 67
Entrées privées, 67
Entretien d'hiver, 111
Entretien de votre véhicule, 103
Dispositif d'éclairage, 108
Équipement de sécurité pour les bicyclettes, 77
Étrangleur, 185
Examen de conduite, 13
Examen de la vue, 9
Expiration, 10

F

Facultés affaiblies par les drogues et les médicaments, 151
Fatigue du conducteur, 159
Feu de plaque blanc, 109
Feu jaune, 41
Feu jaune clignotant, 42
Feu rouge, 41
Feu rouge clignotant, 42
Feu vert, 41
Feu vert clignotant, 42
Feuille de pointage de l'examen de la route, 15
Feux, 106, 186
Feux de circulation, 41
Feux de circulation clignotants, 42
Feux de détresse, 110
Feux de freinage, 109
Feux de freinage rouges, 109
Feux de route et de croisement, 132, 133
Feux de stationnement et réflecteurs, 109
Feux pour piétons, 45
Fils électriques, 144
Fin de la voie de droite, 94
Fin de voie, 98
Fin du programme de permis de conduire progressif, 18
Flèche jaune, 42
Flèche verte, 42
Formulaire de consentement, 7
Freinage, 121, 188
Freins, 107, 185
Freins mouillés, 136

H

Habitacle, 107
Hayons ouverts, 125
Hypnose de la route, 124

I

Immatriculation à l'extérieur de la province, 165
Immatriculation à l'extérieur du Canada, 165
Immatriculation des véhicules, 164
Incendie à bord d'un véhicule, 141
Inspection de sécurité annuelle, 169
Inspection des véhicules automobiles, 103
Interdiction de dépasser, 91
Interdiction de faire demi-tour, 91
Interdiction de jeter des ordures, 91
Interdiction de tourner à droite sur feu rouge, 91
Interdiction de tourner à gauche, 91
Intersections, 72, 193
Invitation aux cyclistes d'être prudents, 98

K
Klaxon, 55, 186
Klaxonner, 59

L
Ligne continue, 86
Ligne médiane discontinue, 86
Lignes blanches, 86
Lignes d'accélération, 88
Lignes discontinues, 86
Lignes doubles continues, 86
Lignes jaunes, 86
Limitation de hauteur, 95
Liquides, 106
Liste de vérification d'entretien, 104
Lubrification, 186

M
Manquement des phares, 141
Marche arrière, 62
Marques sur la chaussée, 81, 86
Mentions, 38
Mentions de permis de motocycliste, 179
Motocyclette, 175

N
Neige, givre et glace, 136
Nouveaux conducteurs, 4, 16
Nouveaux résidents, 6, 165
Nouvel examen de conduite, 34
Numéro d'identification du véhicule, 164
Numéro de série, 164

P
Panne d'électricité, 140
Panneau d'arrêt, 82
Panneau de cession de passage, 82
Panneau de danger, 92
Panneau de fin de chaussées séparées, 93
Panneau en croix, 83
Panneaux d'avertissement, 85
Panneaux d'obligation, 82
Panneaux de direction, 85, 96
Panneaux de passage pour piétons, 90
Panneaux de signalisation, 43, 81
Papillon des gaz coincé, 199
Papillon des gaz, 185
Pare-brise, 106
Passage marqué, 44
Passage non marqué, 44
Passage pour écoliers, 90
Passage pour piétons, 90
Passagers, 116, 194
Passages à niveau, 83
Pédale de débrayage, 185
Peines prévues pour conduite avec facultés affaiblies, 152
Permis, 166
Permis d'apprenti motocycliste, 176
Permis de conduire progressif, 175
Permis de conduire restreint, 33
Permis de motocycliste, 175
Permis de nouveau motocycliste, 177
Permis de transit, 168
Permis de véhicule, 167
Permis temporaire, 168
Perte de votre permis de conduire, 26
Phare bleu clignotant, 110
Phare jaune clignotant, 110
Phare rouge clignotant, 110
Phares, 108
Phares de jour, 109
Piéton, 44
Piétons le long d'une route, 116
Plaque de stationnement pour personnes à mobilité réduite, 169
Plaques d'immatriculation, 166, 167
Pluie, 135
Pneus, 105, 185
Points d'inaptitude, 17, 30
Pont basculant, 94
Position de blocage, 181
Position des mains à 10 h et à 14 h, 119
Position des mains à 9 h et à 15 h, 119
Position des roues 56
Posture au volant, 117
Priorité, 44
Priorité à une intersection, 46
Programme de suspension administrative des permis, 152

Programme pour l'obtention progressive du permis de conduire, 3
Protection pour les yeux, 183

Q
Quand un conducteur vous dépasse, 61

R
Rapport d'évaluation médicale, 156
Rapport d'inspection, 169
Recommandations concernant la santé des conducteurs, 156
Reçu des frais d'examen de conduite, 13
Règle des deux secondes, 51, 190
Règles de base, 48
Remorques, 126
Renouvellement de votre permis de conduire, 24
Renouvellement du permis de véhicule, 167
Restrictions, 10
Rétroviseurs, 106, 186
Révocation obligatoire, 26
Roulement par-dessus des objets, 200
Roulement sur l'accotement, 142
Roulez à droite de l'îlot de circulation ou de l'obstacle, 92
Route ouverte aux camions, 90
Routes à accès contrôlé, 67
Routes en gravier ou en terre, 137

S
Sécurité à motocyclette, 180
Sécurité des passagers, 112
Signal avancé d'accotement surbaissé, 99
Signal avancé d'accotement surélevé, 99
Signal avancé d'arrêt, 85
Signal avancé d'entrée de camions d'incendie, 93
Signal avancé d'équipe d'arpentage, 98
Signal avancé d'intersection masquée, 93
Signal avancé de chaussée cahoteuse, 93
Signal avancé de chaussées séparées, 94
Signal avancé de courbe à droite, 94
Signal avancé de descente dangereuse, 93
Signal avancé de déviation, 98
Signal avancé de feux de circulation, 85
Signal avancé de fin de voie, 98
Signal avancé de goudron sur la chaussée, 99
Signal avancé de limitation de vitesse, 92
Signal avancé de rétrécissement de la chaussée, 93
Signal avancé de signaleur, 98
Signal avancé de structure étroite, 94
Signal avancé de travaux, 98
Signal avancé de travaux sur la chaussée, 98
Signal avancé de voies dénivelées, 98
Signalement des intentions, 59
Signaleur, 97
Signalisation, 41
Signaux d'inversion de voie, 43
Signaux lumineux avec flèche, 42
Signaux manuels, 55, 74
Solvabilité, 146, 170, 171
Stationnement dans une côte, 66
Stationnement en épi, 65
Stationnement et arrêt, 63
Stationnement parallèle, 64
Stratégies de conduite à bicyclette, 74
Suivre un autre véhicule, 58
Suppression de points d'inaptitude, 33
Sûreté du véhicule, 103
Suspension de permis, 17
Suspension immédiate du permis de conduire, 150
Suspension imposée par les tribunaux, 29
Suspension sans déclaration de culpabilité, 27
Suspension, motocyclette, 186
Système d'échappement, 108
Système électrique, 186

T
Terrain de jeu, 90
Test de connaissances sur la signalisation routière, 9
Test de connaissances sur le code de la route, 9
Tout droit ou virage à gauche seulement, 95
Trains, 83
Transfert de titre, 166
Transport des charges, 126
Traverser des rails, 196
Tremblement et oscillation, 197
Trouble médical, 156

U
Urgences, 139

V
Véhicule lent, 99, 125
Véhicule submergé, 143
Véhicules à quatre roues motrices, 137
Véhicules d'urgence, 47
Véhicules en panne, 127
Véhicules surdimensionnés, 127
Vente d'un véhicule, 166
Vérifications par-dessus l'épaule, 189
Verres correcteurs, 158
Vignette de validation, 166
Virage, 56, 76
Virage interdit, 90
Virage prononcé, 94
Visibilité, 134
Visibilité réduite, 132
Visiteurs, 4, 165
Vitesse maximale permise, 92
Vitesse sécuritaire, 52
Voie à sens unique, 91
Voie pour véhicules lents, 88
Voie pour virage à gauche dans les deux sens, 89, 95
Voie pour virage obligatoire à droite, 95
Voies dénivelées, 98
Voies ferrées, 196

Z
Zone scolaire, 53
Zones de construction ou de travaux, 96
Zones de travaux, 96

Don d'organes et de tissus

Depuis le 1er mai 1999, les renseignements concernant le don d'organes ne sont plus inscrits sur le permis de conduire de la Nouvelle-Écosse ni sur les cartes d'identification.

Aujourd'hui, tous les Néo-Écossais peuvent faire inscrire leurs désirs en regard du don d'organes sur leur carte d'assurance-maladie.

Si votre carte d'assurance-maladie n'indique pas votre statut de donneur et si vous désirez être inscrit comme donneur, veuillez communiquer avec le bureau du MSI en composant le (902) 496-7008 ou le numéro sans frais 1-800-563-8880, ou encore en écrivant à :

MSI
C.P. 500
Halifax (N.-É.) B3J 2S1

Pour plus de renseignements sur le don d'organes et de tissus, adressez-vous à :

Multi-Organ Transplant Program
Victoria General Hospital Site
Queen Elizabeth II Health Services Centre
5788, avenue University
Halifax (N.-É.) B3H 1V8
(902) 473-5500

Examen de conduite

Vous trouverez ci-dessous une copie de la feuille de pointage utilisée par l'examinateur pour évaluer vos habiletés de conduite. Si vous apprenez à conduire, vous pourriez trouver utile de faire évaluer vos compétences au moyen de ce formulaire par la personne qui vous enseigne.

Vérification préalable

- ❑ Assurance
- ❑ Immatriculation
- ❑ Véhicule
- ❑ Inspection

Démarrage

- A Manque de connaissance de l'équipement ❑
- B Frein à main appliqué/ le moteur cale ❑
- C Signaux manuels incorrects ❑
- D Départs rapides/lents sans raison ❑
- E Défaut d'enfoncer la pédale de frein ❑
- F Recule d'au moins 1 mètre ❑
- G Vérification inadéquate/ angles morts ❑
- H Manœuvre dangereuse ❑

Conduite

- A Mains en position instable ❑
- B Incertitude en marche avant/arrière ❑
- C Seulement une main sur le volant ❑
- D Contrôle, rétablissement ❑
- E Manœuvre dangereuse ❑

Passage des vitesses

- A Mauvaise vitesse ❑
- B Passage dans un virage ❑
- C Fait patiner l'embrayage/ regarde ses pieds ❑
- D Roule avec le pied sur la pédale de débrayage ❑
- E Change trop tôt/trop tard ❑
- F Incapable de débrayer ❑
- G Mauvais embrayage ❑
- H Conduit au point mort ❑
- I Manœuvre dangereuse ❑

Virages à droite

- A Trop loin à gauche ❑
- B Vérification – avant de tourner ❑
- C Vitesse trop élevée/trop lente ❑
- D Virage serré/avec débordement ❑
- E Manœuvre dangereuse ❑

Virages à gauche

- A Trop loin à droite ❑
- B Vérification – avant de tourner ❑
- C Vitesse trop élevée/trop lente ❑
- D Virage serré/avec débordement ❑
- E Manœuvre dangereuse ❑

Marche arrière

A Mauvais usage des rétroviseurs ❑
B Vitesse excessive/ inconsistante ❑
C Contrôle inadéquat ❑
D Mauvaise vérification avant/ pendant ❑
E Manœuvre dangereuse ❑

Dépassement

A Hésitation ❑
B Oublie de klaxonner/serre de trop près ❑
C Manque de vérification ❑
D Infraction / Manœuvre dangereuse ❑

Arrêt

A Brusque ❑
B Trop proche/trop loin ❑
C Mauvais usage des freins ❑
D Réaction lente ❑
E Manœuvre dangereuse ❑

Conduite derrière un autre véhicule

A Trop loin ❑
B Trop proche ❑
C Manœuvre dangereuse ❑

Panneaux d'arrêt

A Lenteur à voir le panneau ❑
B Approche trop rapide ❑
C Hésitation à repartir ❑
D Arrêt trop en avant/en arrière de la ligne d'arrêt ❑
E Arrêt incomplet ❑
F Infraction/manœuvre dangereuse ❑

Feux de circulation

A Mauvaise évaluation/ ralentissement ❑
B Accélère pour passer au feu vert/jaune ❑
C Ne s'engage pas dans l'intersection au feu vert ❑
D Imprudence aux feux clignotants jaunes/verts/ rouges ❑
E Arrête au feu vert/à une flèche verte ❑
F Ne tourne pas à droite au feu rouge ❑
G Hésite/attend le feu suivant ❑
H Infraction/manœuvre dangereuse ❑

Priorité

A Hésite à s'engager quand il a la priorité/à céder la priorité ❑
B Tient comme acquis qu'il a la priorité ❑
C Arrête sans raison ❑
D Ne cède pas le passage à un véhicule/un piéton ❑
E Se fie aux autres pour la sécurité ❑
F Infraction/manœuvre dangereuse ❑

Clignotants

A Signale trop tôt/trop tard (Classe 5) ❑
B Signale trop tôt/trop tard (Classe 1-4) ❑
C Oublie d'arrêter le clignotant ❑
D Ne signale pas ❑
E Actionne le mauvais signal ❑
F Manœuvre dangereuse ❑

Intersections

A Bloque les passages pour piétons/l'intersection ❑
B Freine après s'être engagé ❑
C Roule trop vite/lentement ❑
D Oublie de vérifier/de balayer; manque de prudence ❑
E Manœuvre dangereuse ❑

Utilisation des voies

A Lent à décider; roule près de la médiane/sur l'accotement ❑
B Changement de voie incorrect; mauvaise convergence ❑
C Conduit partiellement à gauche de la médiane ❑
D Mauvaise voie ❑
E Chevauchement ❑
F Ne tient pas compte des conditions; regarde sans voir y compris dans les angles morts ❑
G Manœuvre dangereuse ❑

Stationnement

A À plus de 15 cm mais à moins de 30 cm ❑
B Position incorrecte : véhicule/roues ❑
C Oublie d'appliquer les freins/mauvaise vitesse ❑
D Frappe le trottoir/un objet ❑
E Plus de trois tentatives ❑
F Monte sur le trottoir
G Mauvaise vérification avant/pendant ❑
H Plus de 30 cm du trottoir ❑
I Manœuvre dangereuse ❑

Attention

A Ne suit pas les instructions ❑
B Trop confiant/attitude non convenable ❑
C Défaut d'observer les conditions/signes qui pourrait affecter la conduite ❑
D Défaut de dégager les glaces ❑
E Mauvaise vérification ❑
F Quitte la route des yeux ❑
G Défaut de porter attention aux conditions; doit réagir rapidement pour éviter une collision ❑
H Manœuvre dangereuse ❑

Vitesse

A Inconsistante ❑
B Lente, sans créer de bouchon ❑
C Trop rapide ❑
D Trop lente ❑
E Infraction/manœuvre dangereuse ❑

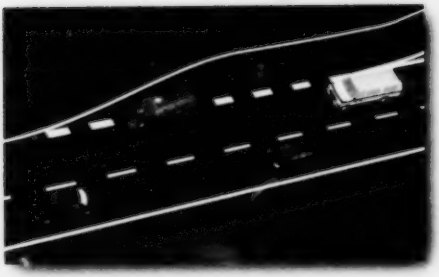

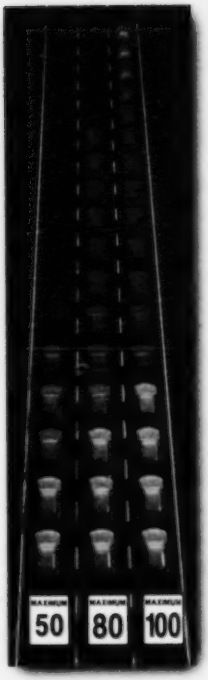

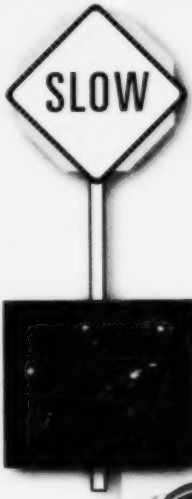

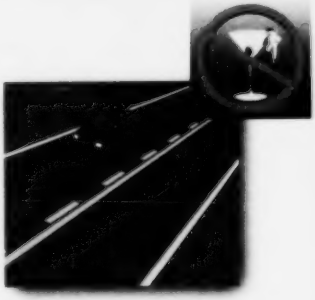

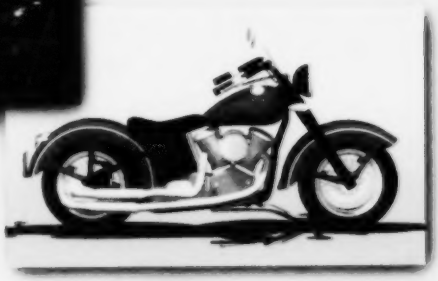

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Service Nova Scotia
and Municipal Relations

Services Nouvelle-Écosse et
Relations avec les municipalités